# Bulletin de la \_\_\_\_\_ Société Historique et Archéologique du Périgord



TOME CXII — ANNÉE 1985 1º LIVRAISON

# SOMMAIRE DE LA 1ere LIVRAISON 1985

Le Conseil d'Administration	
Le compte de gestion du Trésorier	2
Le compte-rendu de la séance	
du 2 janvier 1985	
du 6 février 1985	-
du 6 mars 1985	9
Quand l'Evêque de Périgueux siégeait à Angoulème (Alberte Sadouillet-	
Perrin)	15
Saint-Martin de Bergerac, l'histoire d'un prieuré bénédictin (1070-1672)	
(Jean-Claude Ignace et Yan Laborie)	5
Une triste affaire au cercle de la Philologie (Jacques Lagrange)	83
La sépulture gallo-romaine des Brajots (Alain Lacaille)	89
BIBLIOGRAPHIE	
Le Périgord vu par un géographe (Paul Fénelon)	101
Lascaux par Brigitte et Gilles Delluc (Jean Gaussen)	103

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange S.H.A.P. 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX Imprimerie Joucla - Périgueux Commission Paritaire n° 63667

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean-Marie BÉLINGARD, Christian CHEVILLOT, , le Docteur Gilles DELLUC, le Docteur DUVERGER, M<sup>lles</sup> Claudine GIRARDY, Pascale JEUNIAUX, MM. Claude LACOMBE, Jacques LAGRANGE, Gérard MOUILLAC, Guy PENAUD, le Père Pierre POMMARÈDE, M<sup>mes</sup> Jeanine ROUSSET, Alberte SADOUILLET-PERRIN, Françoise SOUBEYRAN, M. Michel SOUBEYRAN.

#### BUREAU

Président : Dr DELLUC.

Vice-Présidents: Mme SADOUILLET-PERRIN, Père POMMARÈDE,

Secrétaire général : M. PENAUD.

Secrétaire adjoint : Mile JEUNIAUX.

Directeur des publications : M. LAGRANGE.

Trésorier : M. BÉLINGARD.

Trésorier adjoint : D' DUVERGER.

Bibliothécaires : Mmc ROUSSET, M. MOUILLAC.

#### Commission de publication

M. Le Président, M. Chevillot,  $M^{\text{lie}}$  Girardy,  $M^{\text{ine}}$  Sadouillet-Perrin.

#### Commission des finances

M. le Président, M. le Secrétaire Général, M. Lacombe.

#### Commission de recherches

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM. CHEVILLOT, LACOMBE, MOUILLAC.

## COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER EXERCICE 1984

#### RECETTES

89 droits de diplômes	2.475	
929 cotisations	29.072	
912 abonnements	80.080	111.627
Dons et subventions		28.611
Ventes (Bulletins et livres)		9.984,75
Intérêts et arrérages		5,164,05
Loyers		31.559,00
Excursions et divers		10.417,00
Total des recettes		197.362,80

#### DEPENSES

Bulletin (le 4e de 1983 et les 3 premiers de 1984)		
Impressions	57.187,74	
Illustrations	5.607,10	
Distribution	2.471,53	
T.V.A	4.392,17	69.658,54
Cotisations et abonnements		970,00
Frais de correspondance		3.310,00
Eau		176,94
E.D.FG.D.F		1.754,37
Impôts		20.769.00
Assurances		4.894,00
Salaires et frais sur salaires		2.304,20
Frais de bureau, achat de livres et aménagements		42.738,11
Travaux immobiliers		34.497,30
Excursions et divers		7.137,75
Total des dépenses		188.210,21
Excédent des recettes sur les dépenses		9.152,59

#### ACTIF NET DE LA SOCIÈTE AU 31 DÉCEMBRE 1984

#### DISPONIBLE :

Calsse d'Epargne	58.860,40	
Caisse	742,00	
C.C.P	42.608,47	
B.N.P.	89.659.94	191.870,81

#### REALISABLE A COURT TERME :

Bon du Trésor domicilié 02 1986

2511 da 116301 dolliicille 02.1986	5.000	
Bons du Trésor domicilié 05-1986	5.000	
Bon du Trésor domicilié 02-1985	5.000	
Bon d'Epargne B.N.P. 07-1987	4.000	
Bon d'Epargne B.N.P. 06-1988	7.000	
Bon d'Epargne B.N.P. 02-1989	5.000	31.000,00
NDS D'ÉTAT (Legs Testut)		
Rente 5 % perpétuel	2.519,00	
Rente 3 % 1945-1954	7.078	
Obligation emprunt d'Etat 1978	2.055	11.652,00

#### IMMOBILISÉ :

FO

Immeubles de la société pour leur valeur d'achat :		
18, rue du Plantier	2.200	
16, rue du Plantier	2.256,04	4.456.04

Ces résultats appellent quelques remarques dont il faudra tenir compte en 1985. L'excédent des recettes sur les dépenses est tombé de 66.101 F en 1983 à 9.152 F en 1984, et ceci malgré la hausse des cotisations. Cela tient à ce que certaines recettes importantes de 1983 (indemnités d'assurances « Tempète », grosse vente de livres), ne se sont pas renouvelées ou sont revenues à un chiffre normal.

Par contre, des dépenses ont augmenté massivement. Ce sont celles des travaux immobiliers, d'aménagements intérieurs ou d'achats de matériel. Il reste pourtant beaucoup à faire et nous avons dû renoncer à certains gros travaux. Il faudra les échelonner sur les exercices à venir. Nous avons déjà fait (ou programmé et qui seront terminés d'ici un mois) vingt mille francs de travaux immobiliers depuis le début de 1985.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons d'approuver les nouveaux tarifs des cotisations reconnues nécessaires par le Conseil d'Administration. Ce sont les suivants :

TOTAL	
— Droit de diplôme	40 F
- Cotisations pour les membres titulaires	40 F
Abonnements pour les membres titulaires	90 F
- Abonnements pour les particuliers non membres	130 F
- Abonnements pour les collectivités	130 F
— Prix du Bulletin au numéro	40 F

Pour terminer nous devons attirer votre attention sur quelques chiffres.

Nous avons 929 cotisants, 912 abonnés et 89 nouveaux membres. Ces derniers compensent exactement les 45 décédés ou démissionnaires et les 44 qui n'ont pas réglé leurs cotisations. Ce dernier chiffre est du reste à peu de choses près le même que celui de 1983. Nous devons augmenter le nombre des nouveaux membres, dans le département et dans le reste du pays. Nous devrions atteindre les mille membres. Au delà de considérations matérielles, non négligeables, il le faut pour étendre l'audience et le renom de notre société.

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

La réunion mensuelle a lieu le 1ºr mercrèdi de chaque mois à 14 heures, au siège.

#### SÉANCE DU MERCREDI 2 JANVIER 1985

Présidence du D' Delluc, Président

Présents: 53. Excusés: 5.

DECES. - M. Charles Martinet.

REMERCIEMENTS. — Mmes Delemasure, Laborie; MM. Marsat, Laporte, Commo, Chamarty, Ledu, Guérin-Villoubreil, Legrand.

FÉLICITATIONS. — Au docteur Jean Gaussen, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

VOEUX DE L'AN reçus de MM. Marcel Secondat, Pierre Aublant, Dominique Audrerie; MM. et Mmes Claude Lacombe, Albert Hémard; en vers de Mme Marie-Thérèse Verdier et de M. Emile-Pierre Lebrette.

Annonces de la parution prochaîne dans la collection du C.N.R.S. « Atlas historiques des villes de France », du plan de Périgueux par Mme Higounet-Nadal, de celui de Bergerac par M. Yan Laborie ; de « Monastères des pierres pour la prière », de Michel Bouttier, par le R.E.M.P.A.R ; du tome I de « La guerre des Cévennes », par Henri Bosc, aux Presses du Languedoc et Curandera.

ENTRÉES EN BIBLIOTHÈQUE PAR ACHAT. — « Sarlat et le Périgord méridional », tome II de Jean Maubourguet : « Séparation dans l'Oppression de Mgr Delamaire » ; « Portrait de Mgr Dabert », de l'abbé F. Th. Capoul »; « Législation de l'Eglise Réformée de France (1893), synode de Gironde et Dordogne » ; « Commune de Terrasson, essai d'arbitrage (1236-1244) » de Mgr Chastaing ; « Villeréal et sa contrée jusqu'au XX« s. », d'Hubert Lasserre ; « Notes sur quelques anciennes faienceries de l'Agenais et du Bazadais », d'Ernest Labadie ; « Jasmin en Périgord », de F. Roux ; « La grotte funéraire de la Fontanguillère », de G. Briel et J.F. Pérol ; « Le Néolithique Bergeracois », de J.F. Pérol ; « Département de la Dordogne. Répartition de la Commission du Milliard des Immigrés » ; « Le gouffre de Padirac », de Martel, En Iconothèque : « Le département de la Dordogne » dans la France pittoresque.

DONS. — De M. Michel Genty; deux tomes (2 exemplaires) de son ouvrage « Villes et bourgs du Périgord et du Pays de Brive » ; du Dr Delluc : les signes conventionnels utilisés par les spéléologues pour le balisage des grottes, un portrait de Paul Crampel, une illustration sur le Général Boulanger et son élection comme député dans plusieurs départements dont la Dordogne, tirés d'un livre de Robert Aron ; de B. et G. Delluc : la brochure de la Direction du Patrimoine sur « La Programmation de la Recherche Archéologique de terrain en France, 1984 » ; de l'abbé Pincos ; les oraisons récitées pour la grossesse de la Reine Marie-Antoinette, extraites d'un Missel Petrocorense ; du Dr Delluc et de M. Chassaigne ; des coupures de journaux.

Le Président ouvre la séance en saluant notre ancien secrétaire général, M. Becquart, qui nous fait l'amitié d'être des nôtres. Il exprime ensuite ses voœux aux membres et à la Société, rappelle les faits qui ont marqué l'activité de celle-ci au cours de l'année : secrétériat dont Mme Soubeyran a bien voulu assurer la lourde charge ; attributions de subventions du ministère de la Culture et du Conseil Général ; prix Texier : les deux excursions de l'année ; l'inauguration des soirées bimestrielles ; le premier travail d'élaboration de l'Index analytique terminé ; la poursuite du rangement de la bibliothèque ; les trois ventes de livres auxquelles nous avons

participé ; les travaux de couverture, menuiserie, serrurerie ; l'achat tout récent d'un épiscope. Il annonce les projets : publication de l'Index, d'un tome II des œuvres de Léo Drouyn ; travaux de peintures qui seraient nécessaires. Il indique à nouveau les réunions et la sortie prévues pour ce mois-ci, la conférence sur Lascaux II qu'il prononcera avec son épouse à Paris. Il signale l'achat par la ville du squelette de l'Homme du Regourdou, la modification apportée par la Municipalité au nom rue Eglise-St Charles qui selon le vœu de Mme Higounet devient rue Eglise Charles, la découverte dee peintures murales dans l'Ancien Prieuré de Montignac.

Ont été signalés à notre attention les livres ou articles suivants : le tome II de l'Histoire du Périgord de Gérard Fayolle, que nous n'avons pas et dans lequel, avec surprise, on trouve des illustrations appartenant à notre Société ; le n° de janvier 85 d'Histoire et Archéologie, consacré aux « Traces et messages de la Préhistoire », auquel ont collaboré B. et G. Delluc ; la brochure éditée à l'intention des scolaires par le Musée de l'Homme à l'occasion de son exposition « Arts et Civilisations des Chasseurs de la Préhistoire » ; l'article de Monestier, Besse, Sicard sur « La Toponymie occitane en Périgord » dans Lo Bornat n° 4; deux articles sur les poupées et leur musée à Nontron, un sur Belvès, un autre sur Daumesnil dans le n° 225 de Périgord Magazine; celui de Jean Lachaud sur « Le pont de Bergerac et son histoire ». dans l'Agriculteur de la Dordogne n° 585; « Un grand mariage au Bugue en 1773, celui de Jacques de Maleville avec Pauline de Lafaye du Breuil » dans Le temps du Périgord n° 171. Régis Alix y fournit des indications sur les témoins de cette union et la famille des Lafaye ; de Jean Tisseyre dans le tome 83 du Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude « Le rôle national du Marquis de Puivert de 1789 à 1830 », qui fut alternativement avec Daumesnil gouverneur de Vincennes. M. Salviat a relevé dans un Echo de Vésone de cette époque des récriminations sur la façon dont leurs mérites respectifs étaient récompensés : de Puivert étant Grand Officier de la Légion d'honneur, Daumesnil Officier seulement,

Le Président nous lit « Message marin pour Mounet-Sully », une des histoires contées par Jean Dalba dans son livre » Faits divers ». Mme Ronot a représenté la Société à la séance annuelle de l'Académie des Sciences Morales et Politiques où le Prix Texier II a été décerné à notre Bulletin. Elle fait un résumé succinc? de la cérémonie et remet un compte rendu détaillé.

M. Gérard Mouillac fait part de la naissance d'une Association ayant pour objet la sauvegarde des anciennes Papeteries de Couze et la création d'un petit musée. Il demande aux personnes possédant des feuilles portant le filigrane de ces moines de bien vouloir les offrir. Mme Pérotin insiste sur l'intérêt particulier qu'il faut porter aux papiers de chiffons et explique le terme de « pontuseau ».

Le D' Delluc passe des diapositives sur le château de Commarque et sur les dix avant-projets qui avaient été retenus pour le futur Musée des Eyzies avant le choix définitif.

Le Père Pommarède qui s'intèresse au procès intenté par le Commandant Amadieu à Pierre de Lestrade serait reconnaissant aux personnes ayant des documents sur le sujet de les lui communiquer. Il analyse ensuite la thèse de doctorat soutenue devant la Faculté de Médecine de Bordeaux par Jean-Louis Favard « Exemptions médicales, fraudes, mutilations chez les conscrits périgourdins au temps de Louis-Philippe ». Les textes réglementant la conscription, le tirage au sort (qui donnaît lieu à des pratiques superstitieuses ou à des prières), le remplacement, l'exemption y sont rappelés. Le Conseil de révision fait l'objet d'un autre chapitre, cinq qualités étaient exigées du conscrit, les inaptitudes prévues, mais les jurys étaient loin d'être toujours compétents. L'auteur a minutieusement étudié les procès-verbaux de ces séances, ils fournissent des renseignements tant sociologiques que médicaux. Très curieuse est la comparaison par cantons des motifs d'exemption, de l'un à l'autre ils diffèrent. Il est impensable qu'on ait affaire à une

pathologie locale particulière. Les officiers de santé d'un jury étaient-ils alors enclins à porter leur attention sur une anomalie plutôt qu'une autre? Le D' Favard ne peut le dire. Dans une dernière partie sont détaillés quelques cas d'exemptions, les mutilations dont le caractère volontaire était difficile à prouver, la lutte contre les trafiquants de réforme. On pouvait prendre une assurance contre le tirage au sort d'un mauvais numéro fait observer M. Salviat. Pour sa part le Père Pommarède évoque le cas d'Antoine de Tounens, il n'eût aucun besoin de se faire réformer, son numéro ayant été favorable.

Mme Parat rapporte qu'une cloche de Sainte-Alvère transportée à Belvès durant la Révolution fut subtilisée à ses convoyeurs et se trouverait à l'église de Cabans. Le Père Pommarède donne des détails complémentaires. La première visite pastorale de Mgr de Lostanges fut pour Sainte-Alvère, berceau de sa famille, Les habitants confectionnèrent un couloir fait de draps, à travers lequel ils le firent passer, afin de masquer à sa vue le château familial qu'ils avaient démoli. Le prélat tint à aller embrasser à Cabans la cloche sur laquelle figurait le nom de son père.

Mme Sadouillet-Perrin, dans son étude sur Prunis, parue en 1982 dans notre Bulletin, avait émis l'hypothèse que l'achat par lui des propriétés de Christophe de Beaumont avait pu être réglé par le Comte. Elle a trouvé la preuve irréfutable de cette supposition dans un fonds récemment déposé aux Archives. M. Becquart indique qu'il a rédigé une note sur ce point avant son départ.

Au moment de son décès l'abbé Breuil avait en instance de publication des articles illustrés de dessins sur La Mouthe, Combarelle II, Bernifal, La Calevie. Ces manuscrits ont été retrouvés, confiés au D' Delluc qui doit les faire paraître.

M. Lacombe projette des diapositives sur les Papeteries de Couze et sur la Crypte de la Tour Blanche. Il annonce la prochaine sortie d'une brochure qu'il a rédigée sur « Carreaux et tuiles à estampage ou à inscription du Périgord ». Il fait le compte rendu de la 101° réunion de recherches où avec M. Lacaille ils ont résumé une conférence de M. Duday sur « La fouille de sépultures, apport de l'étude ostéologique à l'archéologie » ; une revue de bibliographie a porté sur une article de Ch. Carcauzon concernant la Crypte de la Tour Blanche dans Revue Archéologique Sites ; un autre de W. Van Riesen sur « Le centre papeterie de Couze dans l'Archéologie Industrielle en France n° 9 ; sur le fascicule « Découvertes de l'art des grottes et des abris » (Musée de Périgueux) ; un critique dans le tome VII de l'Architecture vernaculaire de la publication de M. Deuscher relative aux luttes en Périgord. MM. Varailhon et Lavaud présentèrent les résultats de leur prospection dans la région de la Tour Blanche.

ADMISSIONS. — M. Jean-Pierre Chadelle, Sireuil, 24620 Les Eyzies, présenté par MM. Aujoulat et Geneste ;

M. Serge Maury, La Borie Champcevinel, 24000 Périgueux, par les mêmes ;

M. Claude Léonard, rue Gambetta, 24000 Périgueux, présenté par M. Bélingard et Mme Soubeyran :

M. Jean Sabrasès, St-Avit-Sénieur, 24440 Beaumont-du-Périgord, présenté par le D' Delluc et M. Jacques Lagrange;

sont élus membres titulaires de la Société.

Le secrétaire adjoint, D' DUVERGER. Le Président, D' DELLUC

#### SÉANCE DU MERCREDI 6 FÉVRIER 1985

#### Présidence du Dr Delluc

Présents: 56. - Excusés: 3.

La Société a reçu les vœux de MM. Jacques Gasnier, Commissaire de la République, Bernard Bioulac, Président du Conseil Général, du Pr Paul Fénelon, de MM. Jacques Baudit, Président de la S.A.H. de Charente, Christian Chevillot, Dominique Charléras, Philippe Charléras, Dr Pierre Lambert de Larroque, H. de Lavergne de Cerval, Emmanuel Leymarie, Henry de Montferrand, Jean-Loup d'Hondt, Président de Découverte des Civilisations, du Général de Brianson, de M. et Mme Michel Soubeyran, Jean Mâme, François Veter, Pierre Besset, Imprimerie Joucla.

Ont participé aux travaux du premier samedi de janvier; Mmes G. Delluc, Sadouillet-Perrin, Rousset, Mile Bélair, M. et Mme Miquet, le Dr Delluc, MM. Bourland, Filliol, Nouaillac, Duverger. De février: Mmes G. Delluc et Rousset, MM. Bourland, Filliol, Lacaille et Nouillac. Les radiateurs ont été enlevés, des rideaux posés aux fenêtres, l'éclairage de la salle de réunions amélioré.

M. d'Artensec a relevé une erreur dans notre 4º livraison : la caricature dont il a fait don est de Pierre de Lestrade et non de Sem.

Une discussion s'engage entre MM. Chassaing, J. Lagrange, le Père Pommarède à propos de la photo d'Albert Claveille parue dans notre bulletin pour savoir à partir de quand et dans quelles conditions une reproduction tombe dans le domaine public.

Le Président donne les noms des différentes personnes qui ont été responsables de fouilles en Dordogne durant 1984, d'après le Programme de Recherche Archéologie de terrain du ministère de la Culture. M. Deuscher nous fait part du recensement qu'il a effectué des hameaux à toit de lauzes en Périgord Noir et demande la sauvegarde d'un spécimen, tandis qu'un autre correspondant nous a adressé une analyse acerbe par P. Haasé de son travail sur « Les huttes du Périgord de la Préhistoire à nos jours ».

La société qui imprime notre Bulletin s'est dotée de nouvelles machines, la qualité de notre publication en est meilleure ; il est envisagé de renforcer la couverture.

La soirée de janvier animée par M. Yvon Lamy sur l'industrie du fer et les ouvriers paysans a été de grande qualité. M. Penaud est le conférencier retenu pour celle de mars, il parlera de l'Histoire de la Résistance en Périgord, sujet de son livre qui va paraître prochainement.

La Commission extra-municipale de l'Urbanisme et de l'Environnement a examiné des projets de modifications d'immeubles rue Chancelier de l'Hôpital, boulevard de Vésone, rue Port de Graule, de constructions rue Charnay-Frachet et Gabriel-Lacueille, à Périgueux.

L'abbé Pincos précise que le calice de Sainte Sabine dont il a été question lors de la séance de décembre est en argent, porte un poinçon appelé « 1<sup>er</sup> coq », qui date du Directoire ou du début de l'Empire ; un autre des Eyzies en a reçu un second sous la Bestauration.

La bibliothèque s'est enrichie des dons sulvants : de Mme Sadouillet-Perrin, son livre «Dans la mémoire du Périgord»; de Mme Higounet-Nadal «Banissement et repeuplement dirigé à Arras (1479-1484)», communication faite avec Claudine Billot au 107 Congrès National des Sociétés savantes et de celle qu'elle a présentée au Colloque de Mûnster en 1981 « Maison et famille à Périgueux à la fin du Moyen Age, étude d'un cas », en allemand ainsi que d'une traduction ; de M. de Cerval « En route », n° de septembre 84, révue canadienne, qui contient un article de Narci Mc Donald intitulé « Dordogne, une région paisible qui invite à l'exploration pares-

seuse »; du Général de Brianson » Le chiffre du Prince de Condé pendant la Fronde (1651) », développement pour les techniciens de la Revue de l'Association des Réservistes du chiffre (1984, n° 14) de sa communication à notre société, de M. Salviat des photocopies d'actes d'état civil concernant Eugène Le Roy et sa famille et une Etude hydrogéologique des sources du Toulon; du Dr Duverger une brochure sur « Déserteurs et Prisonniers de guerre des armées étrangères en Dordogne pendant la Révolution »; une photocopie du n° de mai 1957 de la revue « Europe » consacré à Eugène Le Roy et prêtée par M. Secondat; de M. Christian Suard la photocopie d'un conte criminel écrit par Léon Blay pour Mystère Magazine de lévrier 1956.

Le Président nous présente « L'atlas des grottes ornées paléolithiques françaises (Imprimerie Nationale), ouvrage à la rédaction duquel ont participé nos collègues N. Aujoulat, B. et G Delluc, J. Gaussen, G. Guichard et A. Roussot, Il nous fournit des informations concernant le département : découverte de peintures murales dans l'église de Bars, remise en état d'une gabare à Lalinde, une exposition Albert Claveille, une éventuelle réédition du dictionnaire français-Périgord de Jean Daniel et celle de « L'amour et la guerre » de Bertran de Born par le Bournat, un projet d'écomusée du foie gras à Thiviers, le circuit touristique qui passera par Savignac-Lédrier, les activités de Polyrey à Couze, les guides conférenciers de Sarlat.

Dans « L'Agriculteur de la Dordogne » du 25 janvier, il a remarqué un article de Jean-Louis Galet « Pour le centenaire d'André Maurois en Périgord » dont il nous lit quelques passages ; dans « Le Périgourdin de Bordeaux », une étude de C. Sauret sur Terrasson « Histoire du Vieux Pont et de l'Hôpital royal »; dans « Combat Nature », de février : le classement du site de Merlande, l'inscription de la bastide de Villefranche-de-Lonchat, les buts de l'Association culturelle de Commarque, une opposition de certains habitants du Bugue à l'égard d'une promenade piétonnière qu'on est en train de crééer sur la rive droite de la Vézère ; dans « Le journal de la Dordogne » du 11 janvier, un article de Carole Guinard « La saison des vandales » où sont relatées les dégradations commises sur les sites archéologiques de Combe-Saunière et Jovelle et les dangers d'informations sensationnelles, dans celui du 18 « L'abri Pataud fait peau neuve » et une présentation du prochain livre de Guy Penaud : dans le « Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périogra Noir », « Un site préhistorique dans le Sarladais : le Pech de l'Aze », par M. Bouyssonie, « Etude comparée de trois cheminées périgourdines » (celle de Beynac en l'occurrence), d'H. de Cerval, « Les dix moulins de Daglan aux XVIIIº et XVIIIº siè. cles » de L.F. Gibert, « Le chapitre de Sarlat à l'épreuve de la Révolution » de l'abbé Bouet, « Sarlat au XIX<sup>e</sup> siècle, le Maire et le Sous-Préfet » (les démêlés du D' Sarrazin avec le Sous-Préfet et les opinions divergentes des journaux locaux) de B. du Rousset ; des « Cahiers de Bergerac » : le résumé d'une conférence de P. Rivaud « La France du Directoire et Maine de Biran : dans « Périgord Magazine », un article sur Villefranche-du-Périgord et sa région ; dans « Sites et Monuments », n° 108 : la restauration de la grange dimière de La Cassagne et de l'abbaye de Sainte-Claire à Sarlat ; dans les « Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest », il est question d'un tribunal ecclésiastique ayant siège à Périgueux en 1145 et de Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire, dernier évêque de Poltiers avant la Révolution ; dans le « bulletin de la Société de Borda d'un certain Arnaud de Périgueux, dux des Gascons en 864. Le catalogue de l'exposition Abadie (Musée d'Angoulème), reproduit le projet de restauration de St-Front datant du 18° s., M. Lacombe nous l'avait présenté en août, si les commentaires qui l'accompagnaient sont de Taillefer, il ne lui est pas possible de dire qui en a exécuté les dessins.

M. Salviat se fait préciser dans quelle maison est né le général Daumesnil et voudrait que soit modifiée l'emprise de la rue de la Clarté et de la place Daumesnil.

M. Penaud a entendu, dans une émission de France-Inter sur Antoine de Tounens, Jean Raspail se présenter comme Consul d'Araucanie et ayant nomme cinquante vice-consuls. Il a appris, ce jour, le décès de M. Armbruster avec qui le colonel Rémy prit contact en 1940.

M. Jacques Lagrange nous informe que l'immeuble de Moulinard, l'hôtel de la Monnaie vont être réparés, que la Maison des Colonnes vient d'être achetée et devrait être restaurée. Il présente ensuite un plan cadastral de Périgueux dressé en 1828. En 1868, des crédits furent votés pour en établir un autre, il coûta 12.000 francs et ne fut terminé qu'en 1873, le suivant ne sera réalisé qu'en 1971. Sur les deux plans anciens il montre où était indiquée l'église Charles. Il lui est demandé de bien vouloir, un jour, nous conter le drame d'Escoire, sujet qu'il a traité dans une émission de Radio Périgord.

Mme Higounet-Nadal fait une très intéressante communication (qui paraîtra dans le Bulletin) sur « Chevaux en Périgord aux XIV« et XV» siècles » : leur dénombrement, les termes utilisés pour les nommer dans les textes, la couleur de leur robe, leur rôle dans la vie municipale, le louage, les transactions, le commerce dont ils étaient l'objet, les rares élevages locaux. De nombreuses questions lui sont posées, d'éventuelles indications fournies par Mmes Parat et Sadouillet-Perrin, le Père Pommarède, MM, Besset et Bélingard.

Le Dr Delluc nous fait passer des diapositives sur l'Exposition du Musée de l'Homme « Arts et civilisations des Chasseurs de la Préhistoire », en particulier ce qui provient de Dordogne.

M. Lacombe présente le compte rendu de la réunion de janvier de la Commission de Recherches : des prospections ont été faites par ses membres pour recenser les sites archéologiques qui pourraient se trouver sur le tracé des déviations envisagées autour de Périgueux ; MIle Girardy a exposé son rapport des fouilles à la Visitation ; M. Lacombe commenté les projets d'extension du Musée des Eyzies ; M. Lavaud donné les plans du cluzeau de chez Durand à Coutras (M. Lacombe nous le projette), et indiqué ce qui reste d'un autre à Saint-Just ; M. Aujoulat fit le point des techniques de traitement des photos de peintures préhistoriques par sélection de couleurs ou traitement informatique.

ADMISSIONS. — M. Jean Daniel, La Croix-Ferrade, 24000 Périgueux, présenté par le chanoine Jardel et le D' Duverger ;

M. Jean-Louis Favard, Chabouin, 24600 Petit-Bersac, présenté par le D' Delluc et le Père Pommarède :

M. Georges Laborie, route d'Albi, 31000 Toulouse, présenté par le D' Delluc et M. Carlot :

sont élus membres titulaires de la Société.

Le Sécrétaire adjoint, Dr DUVERGER. Le Président, D' DELLUC.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1985

Présidence du D' Delluc, Président

Présents: 62.

NÉCROLOGIE. - M. Pierre-André Volz.

REMERCIEMENTS. - M. Georges Laborie

Le Dr Delluc est heureux d'annoncer la visite de M. Gasnier, préfet commissaire de la République, qui va nous faire l'honneur et l'amitié de partager un moment de notre compagnie. Le fait est exceptionnel dans les annales de notre Société, bien qu'elle ait été tenue sur les fonts baptismaux par un concours de personnalités au premier rang desquelles se distinguaient l'évêque et le préfet. Il rappelle que M. Penaud évoquera l'histoire de la Résistance en Périgord, lors de la soirée du 8 mars, et que toutes les bonnes volontés sont requises au siège le 1<sup>er</sup> samedi du mois pour aider aux différents travaux.

M. Lagrange émet le vœu que les adresses des édifices anciens tels que l'hôtel des Monnales solent indiquées dans les comptes rendus lorsqu'il en est question

au cours des séances.

M. Chassaigne souhaiterait voir délivrer un reçu de cotisation en vue de la déduction fiscale. Le président doute que celle-ci soit couramment admise, mais, accompagnée d'une enveloppe timbrée, toute demande sera satisfaite.

M. Audrerie nous entretient de l'Association du château de Commarque qui rassemble et étudie la documentation sur l'architecture castrale. Au nom de la S.H.A.P., il a participé le 2 février à une réunion de la commission de coordination.

Au séminaire sur les représentations préhistoriques au musée de l'Homme, le Dr et Mme Delluc, avec M. Carcauzon, ont fait une communication sur la grotte de Fronsac. Les 17 et 18 mai, Excideuil célèbrera le centenaire de la naissance du professeur Dujarric de la Rivière, mort en 1969, et qui a laissé la réputation, peut-être un peu flatteuse, d'un grand scientifique. L'hôpital de Périgueux lui doit beaucoup. Récemment a été posée la première pierre du musée de site de l'abri Pataud.

Le Dr Delluc et M. Beauchamp représentaient la S.H.A.P. à l'inauguration du musée d'art religieux de Cadouin. D'un genre différent, la tradition toute neuve du carnaval, a connu à Périgueux, un brillant succès populaire. Du 15 au 21 avril, Albert Claveille revivra au lycée qui porte son nom, à l'aide d'une exposition et de diverses manifestations dont nous écrit Mme Laporte. Nous avons reçu de M. Jean Lartigaut, une lettre concernant le tetament de Catherine de Gourdon, lettre intèressante qui passera en varia dans le Bulletin.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Nous avons remarqué : « Artenac aujourd'hui », par Julia Roussot-Laroque, dans la Revue archéologique du centre de la France, tome 23 (FERACF, Tours 1984) ; « La main négative gravétienne de l'abri Labattut à Sergeac », par B. et G. Delluc, dans Antiquités Nationales, n° 14/15 (1982-83) ; « La nécropole Saint-Martin de Bergerac » dans Périgord Magazine ; « De nouvelles gravures pariétales inédites en Périgord, la grotte du cluzeau », par Chr. Carcauzon, dans la Revue archéologique Sites » ; « Traces et messages de la préhistoire », dans le dossiers Histoire et archéologie.

DONS. — De M. Chaput « Un nouveau destin pour Commarque », article de Connaissance des arts, n° 397, mars 1985. De G. et B Delluc, le tiré à part de leur étude parue dans le bulletin sur « Une vue du Puy Saint-Front au milieu du XVIII° s. », et une brochure sur la grotte de Villars, à laquelle ils ont collaboré. De P. de la Chapelle, les tirés à part de « Le capitaine de Solminihac et les esbattements de la rivière Dordogne », et « Les mutations de la seigneurie de Graulejac ». De M. Fournioux, le tiré à part de « La bastide de Goyran ». De M. Jost, le cahier n° 23 de Stemma, revue de généalogie et d'héraldique de l'Ile-de-France, qui évoque la batellerie sur la Dordogne. De M. Glénet « Les portraits des marechaux d'Aubeterre du musée de Versailles ». De MM. Chassaigne et Salviat, des coupures de presse. Une affiche sur la protection des vestiges paléolithiques, et des dépliants complétent l'ensemble.

RAPPORT MORAL. — Le bilan global de notre Société s'avère nettement positil pour l'année écoulée et il aurait été encore meilleur sans le départ de M. Becquart qui exerçait depuis longtemps, avec quelle compétence!, les fonctions de secrétaire général. Saluons en revanche l'arrivée de Mile Jeuniaux aux Archives départementales, poste-clé dans le rayonnement de notre Société. L'effectif des membres est maintenu grâce à 91 adhésions, bien que le décès de 13 membres endeuille notre compagnie.

Les réunions mensuelles drainent un public accru et une moyenne de 54 participants remplit la salle à chaque fois. La commission de recherches s'est réunie non moins régulièrement, complétant ses travaux d'observations sur le terrain. Le prix Henri Texier décerné par l'Institut de France et les subventions accordées par le Conseil Général et le ministère de la Culture, sont venus renforcer nos finances si bien gérées par notre trésorier.

Principale innovation souhaitée par notre président et vivement appréciée : les soirées bimestrielles consacrées à un thême précis et inaugurées le 7 septembre par le prince Philippe d'Araucanie avec pour sujet « Antoine de Tounens ».

Deux excursions ont ponctué l'année, l'une le 24 juin nous a dévoilé les secrets de Bergerac, avec en prime l'aimable accueil de M. et Mme Mouillac à Lespinassat. Au cours de l'autre, M. et Mme Lamy ont fait revivre pour nous les forges paysannes de Savignac-Lédrier, avant notre visite à l'exposition Bugeaud, de Lanouaille.

Sous l'égide de nos dévoués bibliothécaires, Mme Rousset et M. Mouillac, le rangement de notre imposante bibliothèque est en bonne voie, tandis que dons et achats l'enrichissent sans cesse. Il en est de même pour l'iconothèque. En outre, la Société a participé à 3 ventes de livres, le 1<sup>er</sup> mai au siège, le 15 août à Beauregard-et-Bassac, et au Colloque d'art pariétal en novembre.

Les 4 livraisons du bulletin qui est tiré à 1.250 exemplaires, totalisent 364 pages. La trame en a été constituée de 21 articles de fond, traitant de sujets très variés, avec l'apport d'une abondante illustration. Il est désormais imprimé selon un nouveau procédé. Souhaitons que ce perfectionnement ne se solde pas encore par un retard accru, dans la parution souvent irrégulière. Les fiches de l'index analytique sont achevées, il devrait être publié cette année.

Tel le monstre du Loch Ness, le dossier des nouveaux statuts émerge périodiquement des profondeurs abyssales de l'administration, Deux membres du Conseil tenteront, lors de sa prochaîne apparition, de l'empêcher de plonger à nouveau et de l'amener à bon port. Nos vœux les accompagneront dans cette redoutable mission.

Avec le concours de chacun, l'avenir s'annonce donc sous d'heureux auspices. Le tome II des dessins de Léo Drouyn devrait matérialiser cette année, l'activité créatrice de notre Société, tandis que le dynamisme du D' Delluc la personnalise, lui, aux yeux de tous.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER ET RÉVISION DES TARIES. — Le compte de gestion et les propositions du Bureau pour les nouvéaux tarifs, sont adoptés à l'unanimité des présents qui donnent quitus à notre trésorier. M. le Président exprime la gratitude de tous envers M. Bélingard qui remplit avec dévouement et compétence, un tâche ingrate. Il invite chacun à s'acquitter au plus tôt afin d'éviter rappels de colisations et d'abonnement.

#### MODIFICATION DES STATUTS. -

- L'assemblée générale renouvelle, à l'unanimité, son approbation quant à la modification des statuts de notre Société.
- 2) Par un vote unanime, l'Assemblée générale mandate M. Penaud et M. Bélingard, membres du conseil d'administration de la S.H.A.P. et leur donne tout pouvoir à l'effet de consentir toutes modifications que l'Administration ou le Conseil d'Etat pourrait demander au sujet des nouveaux statuts.

ELECTIONS. — Le scrutin pour le renouvellement du Conseil d'administration a lieu dans la bibliothèque. Le dépouillement des bulletins effectué par Mmes Corneille et Parat et M. Salviat, donne les résultats suivants:

Votants: 62. - Suffrages exprimés: 62. Ont obtenu ::

Mme Rousset, MM. Bélingard et Duverger : chacun 62 voix.

Mme Soubeyran et M. Mouillac : chacun 61 voix.

Mme Sadouillet-Perrin, Miles Girardy et Jeuniaux, MM. Pommarède et Soubeyran : chacun 60 voix.

M. Penaud : 59 voix. M. Delluc : 58 voix. M. Lacombe : 56 voix.

MM. Chevillot et Lagrange : chacun 55 voix.

M. Esclafer de la Rode: 1 voix.

Les conseillers sortants sont donc réélus. Miles Girardy et Jeuniaux remplacent MM. Aublant et Secondat non candidats. A ces deux membres sortants du Conseil d'administration, M. le Président dit le profond attachement de notre Compagnie. Il les remercie chaleureusement pour l'activité qu'ils ont déployée pendant tant d'années et forme le vœu qu'ils nous fassent longtemps encore profiter de leur expérience et de leur érudition.

COMMUNICATIONS. — Mme Sadouillet-Perrin nous entretient de l'histoire mélodramatique d'une jeune parturiente, en 1700, muette et se prétendant fille du marquis du Lau d'Allemans. Ce dernier, indigné, porta plainte. Parmi les documents de l'enquête, se trouve l'amusant procès-verbal de deux médecins commis pour vérifier la mutité de la jeune personne : malgré un « minutieux » examen de la bouche, ils ne purent conclure.

Mme Soubeyran annonce la réalisation d'un vœu èmis il y a un an par notre Compagnie : le squelette néandertalien de l'Homme du Régourdou, à Montignac, entre enfin au Musée du Périgord. Hélas incomplet puisque manquent le crâne et une grande partie des membres inférieurs, il présente des particularités remarquables, notamment la mandibule dont l'état est exceptionnel et le sternum, os rarement conservé.

Il est quinze heures. M. Gasnier, préfet de la Dordogne, notre Président d'honneur, vient en voisin et ami, passer une heure en notre compagnie. Accueilli par le Dr Delluc qui le remercie d'avoir bien voulu nous consacrer une partie de son temps, il assure avec beaucoup d'affabilité qu'il suivra nos travaux avec grand intérêt.

Pour commencer, le Père Pommarède, avec autant d'humour que d'érudition, déploie les fastes préfectoraux de notre département entre le Consulat et la « drôle de guerre ». Cette distrayante et instructive communication qui, sans doute, aura les honneurs de notre bulletin, était agrémentée de caricatures d'anciens prélets et de la redingote chamarrée du comte de Calvimont. Notre Président y ajoute un commentaire concernant le pittoresque préfet Romieu, d'après des souvenirs d'Alexandre Dumas père.

Ensuite, M. Lagrange développe de façon également spirituelle, un conflit de marché à bestiaux dominical qui, en 1855, mit aux prises l'évêque de Périgueux, Georges Massonais et la municipalité de la ville et fut arbitré par 3 préfets successifs. La sagesse du maire Bardy-Deliste permit de trouver une transaction : le marché serait maintenu le dimanche, mais seulement de 10 à 12 heures.

M. Penaud, enfin, présente son dernier ouvrage « Histoire de la résistance en Périgord », qui exauce un vœu exprimé il y a quarante ans par Maxime Roux, préfet du maquis. La rareté des documents rendit la tâche difficile. Mais, relations d'anciens résistants, thèses universitaires et archives permirent de composer un fort volume publié aux éditions Fanlac, abondamment illustré. Au terme de ce commentaire écouté avec attention, l'auteur offre un exemplaire à M. le Préfet et un autre pour notre bibliothèque. A son tour, le Dr Delluc offre à M. Gasnier, quelques ouvrages publiés par notre Société.

M. et Mme Mouillac nous exposent le problème des moulins à papier de Couze qu'une association présidée par M. Chassaigne, entend protéger et autant que possible, faire revivre. Il en existe encore, en état de marche, dont la production semi artisanale, récemment stoppée, pourrait être reprise. Un contrat de pays, permettrait de les préserver et entretenir. On songe aussi à un musée de site. Cet appel émouvant pour le sauvetage d'un site menacé, est illustré de superbes diapositives.

M. Lacombe, pour finir, rend compte de la 103° réunion de la Commission de recherches, le 22 février. Il y a évoqué un projet de recherche sur les anciens ateliers de potiers en Aquitaine, présenté la céramique médiévale recueillie dans les fouilles de M. Lauffray à la Tour de Vésone et, au moyen de diapositives, commenté quelques tuiles périgourdines à inscriptions. MM. Lavaud et Varailhon, firent état de prospections ethnologiques dans le secteur de la Tour Blanche.

ADMISSIONS. — Mme Muriel Binet, 35 boulevard de Vésone, 24000 Périgueux : présentée par Mme Dupuis et M. Boras ;

M. Godefroy de Commarque, La Bourlie, Urval, 24480 Le Buisson ; présenté par le Dr Delluc et M. Bélingard ;

Dr Antoine Demoures, 17, rue Lamartine, 24000 Périgueux ; présenté par le Dr Delluc et M. Penaud ;

M. Bernard Lachaise, 18, rue St-Vincent-de-Paul, 33800 Bordeaux ; présenté par MM. Lacombe et Lacaille ;

M. Francis Platon, La Gauterie, St-Paul-Lizonne, 24320 Verteillac ; présenté par Mme Corneille et M. Bélingard ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

La Secrétaire générale, F. SOUBEYRAN. Le Président, G. DELLUC. Account of the second section of the control of the

as potential to the second of the second of

ALLANDE CARD DE AMERICANO DE AMERICANO DE CONTRACTO DE CO

the boundary of anything health and the control of the Atlanta Control of

# Quand l'évêque de Périgueux siégeait à Angoulême,

ou

### le temps des incertitudes

Alors qu'avant la révolution de 1789, la province du Périgord comptait deux diocèses, treize ans après, devenue le département de la Dordogne, elle n'en avait plus un seul. Le vent soufflant en tempête sur l'organisation ecclésiale autant que sur les institutions monarchiques avait tout balayé. Que vienne l'établissement d'un salutaire concordat, signé par le nonce du Pape et le Premier Consul en juillet 1801, et l'urgence de remettre en place une administration diocésaine régulière va s'imposer. On sait que cela se fit sur un plan nouveau, nombre d'évêchés ou d'archevêchés de l'ancienne France ayant été supprimés. Le 30 avril 1802, Dominique Lacombe, ex-évêque constitutionnel qui figurait sur la liste proposée — pour ne pas dire imposée! — par Bonaparte, fut ainsi canoniquement institué évêque d'Angoulême et de Périgueux (Sarlat disparaissant) selon la lettre d'investiture qu'il reçut revêtue de la signature de Pie VII.

Peu d'études ont été faites sur ce personnage dont le biographe le plus complet, si l'on excepte le chanoine Blanchet d'Angoulème qui, faute d'obtenir l'imprimatur de son évêque, en 1903, n'a laissé qu'un fort intéressant travail manuscrit , son meilleur biographe, disons-nous, Jean Girard <sup>2</sup>, traité surtout de la vie et de la carrière de Dominique Lacombe ainsi que de son épiscopat en Charente. En contre-point, il nous a paru intéressant de faire un travail analogue pour le Périgord. Avant de l'aborder, une rapide chronologie des événements ayant déjà marqué l'existence du prélat nous semble nécessaire.

#### UNE EXISTENCE POLITICO-SACERDOTALE

Né à Montréjeau, dans un milieu modeste d'artisan, le 25 juillet 1749, Dominique Lacombe, à l'issue de brillantes études au sein d'un collège

<sup>1.</sup> Arch. évêché d'Angoulême.

<sup>2.</sup> Jean Girard I.a vie ardente et mouvementée de Dominique Lacombe, édition La Pensée universelle, 1983

ouvert à Tarbes par les Pères de la Doctrine Chrétienne, était demeuré chez eux. D'abord novice, puis profès, il est ordonné prêtre en 1772. Après un passage dans divers établissements tenus par les Doctrinaires, où il enseigne, nous le retrouvons à Bordeaux, recteur du Grand collège de Guyenne, en 1788. D'idées libérales, il salue l'aube des temps nouveaux que semble promettre l'Assemblée Constituante et prête serment à la constitution civile du clergé, à laquelle — ne l'oublions pas ! — Louis XVI a accordé son approbation. Pas de bon gré, certes, mais il l'a fait, et c'est ce qui compte.

Vient la bulle du Pape Pie VI qui la condamne et incite les prêtres à refuser le serment, de sorte que le roi s'émeut. Loin de se rétracter, le Père Lacombe que, selon la nouvelle mode, les citoyens fréquentant l'église de la paroisse Saint-Paul sur le territoire de laquelle est son collège ont élu curé, monte en chaire et fait un discours si fortement teinté de gallicanisme qu'il scandalise nombre de ceux qui l'écoutent at qu'un certain J.B.R. (il ne signe que de ses initiales un libelle d'une douzaine de pages) prend la plume pour le contester <sup>3</sup>.

En septembre 1791, voici Dominique Lacombe élu député de la Gironde, siégeant comme tel à l'Assemblée législative. Ou, plutôt, devant y siéger, car c'est à peine s'il la fréquente. Chercher les raisons de sa démis-

sion au bout de quelques mois est hors de notre propos.

De retour à Bordeaux, il y retrouve le vieux chanoine Pacarcau qui, à 80 ans, s'est laissé nommer évêque constitutionnel à la place de Mgr de Cicé, émigré. Evêque de paille, peut-on dire, puisque le biographe de Dominique Lacombe dont nous venons de parler cite des documents conservés dans le fonds historique de la ville de Bordeaux, d'après lesquels, entre le 20 novembre et le 30 décembre 1793, alors que la persécution religieuse bat son plein, Pacareau, ses vicaires généraux, bon nombre de prêtres dont l'abbé Lacombe, souscrivent une « renonciation à l'état ecclésiastique » <sup>4</sup>. Frime, à coup sûr, bien que cet acte ne soit pas à leur gloire, puisqu'en 1795, après la chute de Robespierre, notre curé élu de Saint-Paul a repris ses sacerdotales fonctions.

Pacareau, le pauvre Pacareau dont on dit que le cœur et la tête ont mal résisté à des événements qu'en lui-même il déplore, ne tarde pas à mourir. L'abbé Lacombe, qui est alors à Paris, délégué au concile national organisé par le Directoire, est choisi pour lui succéder le 26 décembre 1797. Sacré à Notre-Dame d'une manière douteuse — Saurine, le consécrateur, en avait-il le pouvoir ? — il revient donc à Bordeaux revêtu de cette dignité nouvelle. Une dignité que, soit dit en passant, l'intéressé estime pleine et entière lorsque, dans ses mandements, il s'intitule, à l'instar des anciens archevêques dont il occupe le siège : « Métropolitain du Sud-Ouest »

<sup>3.</sup> Arch. évêché d'Angoulême

<sup>4</sup> Op cit p 41-42.

On sait qu'un des points délicats longuement débattus avant la signanure du concordat fut la nomination des évêques. Pour le pape, aucun des constitutionnels ne devait être maintenu. Mais Bonaparte qui, ayant ouvert les frontières aux émigrés, voulait une réconciliation nationale, fit un préalable de la validation de plusieurs d'entre eux. Ainsi que nous l'avons dit, Lacombe, à qui ses séjours parisiens avaient fait connître Portalis et Fouché, fut du nombre. Pas au titre de métropolitain du sud-ouest, toutefois, l'archevêché de Bordeaux ayant été réservé à Mgr d'Aviau, de retour d'émigration. A l'ex-doctrinaire, on attribua la Charente et la Dordogne.

Nous allons avoir tout lieu d'étudier la personnalité morale du prélat à qui la charge spirituelle du Périgord vient d'être confiée. Pour en évoquer l'aspect physique, rien ne peut mieux nous aiser que le passeport qui lui fut délivré par la mairie de Bergerac, à propos d'un voyage en Lot-et-Garonne le 21 thermidor, an X<sup>5</sup>.

« Citoyen Dominique Lacombe, évêque des départements de Charente et Dordogne : âgé de 53 ans ; taille 1 m 651 ; cheveux et sourcils châtains ; front découvert ; yeux châtains ; nez grand ; bouche moyenne ; menton relevé ; visage ovale ».

Ainsi que le montre un de ses rares portraits (peut-être le seul) le prélat est en effet de taille plutôt médiocre, mais ce « grand nez » et ce « menton relevé » lui donnent un air d'autorité.

#### LE DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX (ET SARLAT) EN 1802

Intronisé solennellement à Angoulème le 16 juin 1802, le nouvel évêque s'occupe très vite du Périgord ainsi que nous l'apprend sa première lettre au préfet Rivet, datée du 23 messidor, an X (12 juillet 1802) qui vaut d'être citée tout entière, post-scriptum compris 6.

« Citoyen Préfet,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 prairial dernier, je vous annonce que j'entrerai dans votre département le mardi 1<sup>er</sup> thermidor prochain et que j'ai pris les dispositions de mon voyage de manière à être rendu à Périgueux d'assez bonne heure le lendemain de mon départ d'Angoulème. Je dois passer la première nuit de ma course chez le citoyen maire de Marenil.

Tant que je serai parmi vos administrés, je les convainerai, autant par mes exemples que par mes instructions, que je ne veux que la paix et que je ne suis pas moins l'homme du gouvernement que l'homme de l'Eglise.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de vous prévenir que je voyage en voiture avec un prêtre et un domestique et que je ne désire me loger dans votre

<sup>5.</sup> Arch. Dord. V 12

<sup>6.</sup> Ibid

ville que chez des gens qui soyent impassibles et impartiaux comme le sont les loix civiles et les loix ecclésiastiques dont je suis et ne cesserai d'être l'austère et incorruptible observateur.

A mon arrivée à Angoulême, j'ai eu la satisfaction de voir tous les écclésiastiques sermentés et insermentés s'approcher de moi et donner le consolant spectacle de la réunion la plus édifiante. Sans doute que les écclésiastiques de votre contrée me mettront à même de parler d'eux comme j'aj à parler de ceux de la Charente.

J'ai bien des remerciements à vous faire pour tout ce que vous me dites d'honnête dans votre lettre du 23 prairial ; je vous les ferai à Périgueux. Ici, on me presse de finir ma lettre, l'heure du départ du courrier étant

venue.

Dominique, évêque d'Angoulême.

P.S. - Si je vous transmet l'imprimé ci-joint 7, c'est afin que vous soyez très certain que je suis réellement évêque d'Angoulême ».

Pourquoi cette précaution qui nous ferait volontiers sourire aujourd'hui ? Une lettre-circulaire adressée à tous les Préfets par Portalis. ministre du Premier Consul, nous le fait comprendre. Datée du 30 messidor, an X, elle en dit long sur les désordres du temps 8.

« Le gouvernement est instruit, citoyen Préfet, que des archevêques et évêques non employés dans la nouvelle organisation continuent à porter la croix pectorale et le costume exclusivement réservé à ceux qui sont actuellement pourvus d'un archevêché ou d'un évêché par la nomination du Premier Consul et l'institution du Pape. On m'assure même que l'on a vu dans quelques diocèses des prélats démissionnaires qui n'ont été pourvus d'aucun titre officier pontificalement dans des paroisses et d'autres églises sans avoir demandé ni obtenu l'agrément de l'évêque diocésain.

« Il importe d'arrêter un abus qui, dans les circonstances actuelles. pourrait souvent dégénérer en scandale publique (sic) et occasionner des troubles qu'il faut prévenir ».

Des troubles, Mgr Lacombe avait quelque raison de les redouter, car sa mémoire ne pouvait certainement oublier la déconvenue essuyée à Périgueux moins de deux ans auparavant. Pour succéder à Pontard, évêque constitutionnel finissant par renier à la fois son épiscopat et sa prêtrise, un vote avait désigné le curé de Saint-Silain, l'une des ex-paroisses de la ville, qui s'appelait Antoine Bouchier. Voulant procéder à son sacre dans la cathédrale Saint-Front, le « métropolitain » de Bordeaux prit donc le chemin de Périgueux en voiture. Sur ce qui se passa ensuite, les témoignages sont contradictoires et divers 9. Fut-il, comme le disent certains, pris à partie par un groupe d'opposants qui, dans leur dialecte, criaient : « Mal

Copie de son investiture papale.

<sup>8</sup> Arch dés V d

<sup>9.</sup> Guy Penaud : Antoine Bouchier, second évêque constitutionnel de la Dordoyne, B.S.H.A.P. I. CXI.

sacré! Mal sacré! », une injure signifiant qu'on ne reconnaissait à l'év êque constitutionnel aucun titre légitime? Ou seulement ignoré du préfet Léonard Rivet auquel il avait adressé une invitation? La cérémonie du sacre eut-elle lieu dans la cathédrale des bords de l'Isle ou seulement quelques mois plus tard à Bordeaux? La réponse varie suivant les auteurs. Toujours est-il que le premier contact de Mgr Lacombe avec Périgueux ne manqua pas d'épines.

Dans quel état se trouve le diocèse alors que son nouvel évêque s'apprête à le visiter, bien légitimement, cette fois ? Selon des documents conservés aux archives de l'évêché, pour tout le département il n'y a que 60 prêtres, dont une dizaine âgés de plus de soixante-dix ans. La suite des événements nous porte à croire cette déclaration inférieure à la réalité, mais le nombre des ecclésiastiques reste extrêmement minime si on le compare à celui de l'ancien régime : 442 paroisses pour le diocèse de Périgueux ; 242 pour celui de Sarlat, toutes paraissant avoir été desservies <sup>10</sup>. Il est vrai que le découpage consécutif au concordat doit en laisser subsister à peine la moitié. Conjointement, l'évêque et le préfet s'attellent à certe remise en ordre. Pour que soit accepté le concours de prêtres insermentés revenus d'exil ou sortis de leur cachette, ceux-ci doivent reconnaître la valeur du concordat. Précaution immédiatement prise par le pouvoir civil auquel il importe de tenir ce clergé bien en main : lui faire prêter un serment de fidélité.

Voici la formule de celui que, pour obéir aux instructions de Fouché, ministre de la police, l'évêque Lacombe exige des ses prêtres. Il est daté de « l'an 10<sup>e</sup> de la République Française et 1802 de Jésus-Christ » 11:

« J'adhère au concordat et je suis dans le communion de mon évêque nommé par le Premier Consul et institué par le Pape ».

Ce serment prêté, l'évêque va-t-il disposer de son clergé comme il l'entend ? Pas tout à fait, ainsi qu'une lettre de Portalis, conseiller d'Etat aux cultes, le prouve. Datéc du 2 floréal an XI, elle a trait aux vicaires généraux et aux chanoines des deux départements composant le vaste diocèse de Dominique Lacombe <sup>12</sup>. On y apprend qu'à Angoulême le citoyen Detorcy ne peut devenir vicaire général parce qu'il fut assermenté et que « d'après les instructions du gouvernement, les évêques ayant appartenu à cette classe ne doivent prendre les vicaires généraux que parmi les insermentés ». Et inversement, d'ailleurs, selon le souci d'union manifesté par Bonaparte. Ce n'est pas tout. Dès que la paroisse est importante, son titulaire doit avoir un passé que le pouvoir juge exempt de reproches. C'est ainsi qu'à Confolens, nous apprend la même lettre, le prêtre y exerçant son ministère « ne peut être présenté à la confiance du gouvernement pour aucune

<sup>10.</sup> Chanome Brugière Le Livre d'Or du clergé du Périgord p. 233/234

<sup>11.</sup> Arch éveché de Périgueux

<sup>12:</sup> Ibid.

place ». Suit une liste de desservants que l'évêque doit pourvoir d'une cure en Charente et en Dordogne le plus tôt posible.

Altention, aussi, aux lettres pastorales et aux sermons! Dans une lettre du 25 messidor an X, le même Portalis trouve mal à propos le sermon dans lequel Lacombe a parlé du divorce qui, on le sait, est admis par la loi, car l'évêque a rappelé que l'homme ne peut séparer ce que Dieu a uni, sauf en certaines circonstances ayant empêché l'un des époux de dire « oui » du fond du cœur. Réflexion amère du prélat dans l'une des lettres suivantes : « Mon épiscopat est bien difficile ; j'ai à marcher sur le fil du rasoir » 13

D'autres difficultés auxquelles Dominique Lacombe va se heurter proviennent de ce qu'aujourd'hui nous appellerions « la base », c'est-à-dire les habitants — pardon! les citoyens! — des paroisses concernées. Certains tiennent à leur ancien curé et n'en veulent point changer, alors que d'autres refusent celui qu'on leur envoie ou qui, rentré d'exil, veut reprendre sa place. A ce propos, nous ne citerons qu'un exemple bien caractéristique et qui, soit dit en passant, ne nous paraît pas dépourvu d'humour. Il s'agit d'une lettre écrite à Vitrac, près Sarlat, signée Victorine Beaulieu, et que nous nous contenterons de résumer.

« Citoyen évêque, commence-t-elle, c'est avec une satisfaction infinie que j'ai appris votre promotion à l'épiscopat ». Suit une série de compliments à l'ancien curé élu de Saint-Paul (l'évêque actuel va-t-il apprécier ce rappel ?), avant que la citoyenne Beaulieu continue en ces termes ; « J'habite la commune de Vitrac, arrondissement de Sarlat, où mon mari, excellent patriote, a fait quelques acquisitions appartenant au ci-devant prieur de Vitrac (...). Or, celui-ci, revenu d'Espagne, s'est mis à exercer clandestinement ses fonctions. Il tient des propos anticiviques et ne vise à rien moins qu'à embrasser de nouveau cette commune agitée par le fanatisme ». Le citoyen évêque est donc « supplié d'écarter de nous le malheur de l'avoir comme curé, car c'en serait un bien grand pour la commune et pour ma famille en particulier », Sans commentaire sur ce grand malheur personnel!

En revanche, un conseiller qui sera précieux pour le nouvel évêque dans ses début en Dordogne, c'est l'ex-chanceladais Joseph Prunis, devenu sous-préfet de Bergerac et que nous connaissons déjà 15. En germinal, puis en floréal an XI, il écrit à l'évêque pour lui témoigner « des sentiments de respect, d'estime et d'amitié », en même temps que lui donner quelques indications qu'il juge utiles 16. « Chanteron-nous Alleluya sans nos curés ? interroge-t-il. Non, asurément ; mais attention à les bien choisir ». Et de signaler à l'évêque un « citoyen Jalabert qui suscite des troubles et sera toujours regardé comme étant celui qui a été le meneur à Issigeac, empêchant

<sup>13.</sup> Arch. évêché d'Angoulème, carton I E.

<sup>14.</sup> Arch. évêché de Périgueux

Jaseph Prunis, une vacetion ambigue, Alberte Sadouillet-Perrin, B.S.H.A.P. t. CXI, 2º livraison.
 Arch. évêché de Périqueux.

le citoyen Chambon, prêtre soumis à son évêque et au concordat, de dire la messe ». A Sainte-Foy, le curé constitutionnel qui est marié a choisi son remplaçant, le citoyen Andraud, contre lequel il n'y a rien à dire. A Carves, près Belvès, c'est bien autre chose car le sous-préfet de Bergerac se sent indirectement touché. Sa sœur avait acheté le presbytère du lieu, devenu bien national à la suite de l'émigration du curé. Dès le retour de celui-ci, Mile Prunis lui a offert de partager la maison avec elle. Ce qu'il a accepté, mais « à peine installé depuis huit jours, il a suscité un attroupement et fait contester par la commune la validité de la vente ». Que l'évêque envoie donc ailleurs cet intrigant! Quant à Vitrac, que nous voyons revenir sur le tapis, Prunis n'est pas du tout d'accord avec la citoyenne Beaulieu. Si l'évêque a voulu faire plaisir à celle-ci (et la lettre de Prunis le laisserait supposer) il a eu tort.

« Bonis curé de Vitrac ? s'exclame l'ex-chanceladais. Ah! que plutôt l'église soit démolie et l'autel renversé s'ils (les paroisiens) sont destinés à un tel pasteur! Les hommes en place sont trompés journellement. Vous l'avez été en cette circonstance ». En conclusion, c'est bel et bien l'ancien prieur que l'évêque doit maintenir, ce « citoyen Maraval qui fut pendant plus de vingt ans le père de la paroisse ».

Plus fermement encore s'exprime le sous-préfet de Bergerac à propos de la cure de Daglan : ne pas l'attribuer au citoyen Gamot (il fut curé constitutionnel de Belvès) « sinon, je serai forcé d'envoyer une brigade de gendarmerie pour apaiser les troubles qu'il y fera naître ». Un peu plus tard — ventôse, an XII — le même Prunis continue de conseiller et d'informer l'évêque :

« Nous devons exciter et nourrir l'amour pour le gouvernement . Des mandements d'évêques factieux, des écrits, des propos incendiaires, tout ce qui peut porter le trouble et la division parmi les citoyens doit être sévèrement réprimé. Les maires de mon arrondissement exercent à ce sujet une surveillance active, aussi des colporteurs sans mœurs et sans patrie ne s'introduisent pas sur leur territoire. Le culte des religions fanatiques n'y est pas permis ; ils ne connaissent même pas de prêtres qui ne soient soumis à leur évêque et au concordat ».

Mentionnons encore, parmi tant d'interventions dont l'énumération deviendrait fastidieuse, celle de l'ancien conventionnel périgourdin Lamarque qui, devenu substitut du gouvernement près le Tribunal de Cassation, écrit à l'évêque, en raison des « rapports d'amitié qui (les) ont unis », pour lui recommander le citoyen curé de Vanxains, « un excellent républicain en qui on peut avoir confiance » <sup>17</sup>. Que ce républicanisme élevé au rang de vertu sacerdotale ne nous choque pas plus qu'il ne convient. Parmi les prêtres rentrés d'émigration et qui, selon le mot célèbre, n'ont rien

Toujours puisé aux archivés de l'évêché de Perigueux, commo toutes les citations qui vont suivre et que, pour cela, nous n'assortirons de renvois que s'il s'agit d'une autre source.

appris, rien oublié, n'en est-il pas qui passent la mesure ? Tel ce citoyen Rafaillac-Lareymondie, qui non seulement vient de refuser des obsèques réligieuses à un bûcheron parce qu'il ne l'avait jamais vu à l'église, mais encore a interdit au fossoyeur de l'enfouir au cimetière!

Temps difficile que cette époque post-concordataire où l'expression épiscopale « marcher sur le fil du rasoir » est bien celle qui convient ! Dans une lettre au préfet Rivet, datée du 24 ventôse an XI, l'évêque Lacombe écrit : « On continue de nous blâmer de ce que nous donnons les cures de Bergerac-nord et Bergerac-sud à deux prêtres qui rebaptisent, remarient et recommunient ceux qui ont été administrés par des constitutionnels et qui, sur les biens nationaux, ont une doctrine tout à fait opposée à celle du gouvernement ». Et plus loin (est-ce par souci d'équilibre ?) nous lisons : « M. Prunis mérite que vous lui fassiez un grand reproche, il laisse prêcher en habit monacal de jacobin un dominicain, prédicateur de carême à Bergerac. C'est là un mauvais service. Un lettre récente du conseiller d'Etat Portalis exhorte les évêques à empêcher que l'esprit et les signes extérieurs des anciennes corporations (sic !) ne se reproduisent ».

#### LE PRO-GRAND VICAIRE PIERRE PEYROT

Ce n'est pas tout de suite que l'évêque de Charente et Dordogne va choisir son représentant à Périgueux. Nous avons vu que c'est d'abord avec le préfet que le diocèse s'organise, non sans interventions diverses, Rivet en rendant compte à Portalis aussi souvent qu'il convient :

« En proposant les desservants des cures et succursales, écrit le préfet au ministre le 6 brumaire an XI, je n'ai jamais perdu de vue les intérêts du gouvernement. Vous remarquerez 16 curés dits constitutionnels sur 48. Je les aurais tous pris dans cette classe si je n'avais consulté que l'indépendance de mes opinions. C'est déjà beaucoup trop, peut-être, eu égard à la déconsidération générale qu'un grand nombre d'entre eux, je le dis à regret, a malheureusement justifiée ».

Disons tous de suite qu'au bout de discussions laborieuses le travail accompli par le préfet et l'évêque parviendra à donner 362 prêtres à la Dordogne en 1808. Pour commencer, il ne devait pas y en avoir davantage que de juges de paix. Et n'oublions pas qu'à côté des « jureurs » régulièrement ordonnés sous l'ancien régime se présentait aussi le cas de ceux — heureu-

sement peu nombreux — qui tenaient leur ordination de l'éphémère évêque constitutionnel Pontard, dits avec un dédain unanime « intrus ».

Un prêtre dont les avis doivent être utiles à Mgr Lacombe, quand il s'agit du Périgord, est à coup sûr l'abbé de Sénailhac, originaire du diocèse de Sarlat et qui, professeur à l'université de Poitiers, a vécu la période révolutionnaire caché aux environs de Limeuil. Comme le nouvel évêque s'est empressé d'en faire un chanoine de sa cathédrale en raison de ses compétences, il ne peut que l'envoyer en mission, parfois, dans son second dio-

cèse, muni des pouvoirs d'un vicaire général lors de ses interventions, mais il ne peut s'en séparer.

Au bout d'un temps assez long d'hésitations assorties d'intrigues, pour remplir les fonctions de pro-vicaire général, c'est-à-dire de remplacer l'évêque dans le diocèse de Périgueux avec tous les pouvoirs que cette charge comporte, le choix du prélat se fixe sur l'abbé Pierre Peyrot à qui il avait auparavant confié la paroisse de Terrasson.

A cette nomination, la surprise est vive. On avait pensé que le poste allait échoir à Jean-Baptiste Lasserre, insermenté et qui, déjà, exerçait des fonctions similaires à Périgueux sous l'épiscopat de Mgr de Flammarens, mort en exil. Ayant adhéré au concordat, il se comportait officieusement comme naguère, ainsi que sa lettre écrîte le 30 messidor an X au nouvel évêque en témoigne : « Je viens de recevoir, écrit-il, trois prêtres exerçant leurs fonctions dans l'église Saint-Front. Ils nous ont déclaré adhérer au concordat et être dans votre communion. Nous travaillons de concert à la décoration de l'ancienne cathédrale où vous devez bientôt faire votre entrée ».

Faut-il voir quelque allusion à de méchants ragots qui seraient parvenus à Angoulême dans un seconde lettre du 9 fructidor où nous pouvons lire : « Quand les passions seront plus calmées, que les calomniateurs auront distillé tout leur venin et que nous aurons tous deux le bonheur d'être dans l'Eglise universelle, vous jugerez, Monsieur l'Evêque, que la conduite que j'ai tenue n'a été dictée que par la religion et l'honneur ».

Après avoir insisté sur la nécessité d'instituer ce qu'il appelle un conseil ecclésial pour le département de la Dordogne, J-B. Lasserre en vient à la question des vicaires généraux. Sachant qu'un évêque ne peut en avoir que deux (sans doute ce nombre avait-il été admis par le concordat) « il est convenable, écrit-il, que vous les ayez auprès de vous. Mais il s'agit ici de vicaires forains (souligné dans le texte) que la loi vous permet d'avoir et de multiplier, puisqu'elle ne vous le défend pas ».

On ne saurait plus habilement poser sa candidature. De son côté, le préfet y paraît favorable puisqu'il écrit un peu plus tard à l'évêque, touchant le poste en question :

« Malgré les préventions que j'avais avant vous conçues contre M. Lasserre, je pense qu'il est le seul qui puisse, sous plusieurs rapports, remplir cette tâche (de vicaire général) avec succès. Outre l'ascendant que lui donnent ses talens, l'aisance assez considérable dont il jouit ajoute encore à la considération qu'il s'est acquise. Il jouit de la confiance et de l'estime de tous les fidèles de cette ville qui verraient avec joie sa nomination et je sais qu'elle est généralement désirée par les ecclésiastiques ».

Pour une fois, Mgr Lacombe ne s'incline pas devant le représentant du pouvoir — qui ne lui en voudra pas longtemps, ainsi que le suite de leur correspondance en témoigne — et c'est Pierre Peyrot qui, enfin, l'emporte sur le candidat semi-officiel. Par décret impérial du 4 avril 1805 (il aura fallu tout ce temps pour qu'une solution définitive entervienne!) le curé de

Terrasson est nommé à Périgueux selon le désir du prélat. Pour dédommager l'abbé Lasserre, que nous retrouverons plus tard, c'est la direction du

collège de la ville qui lui est confiée.

Né en 1743, Pierre Peyrot a 42 ans. C'est un ancien chanoine régulier de Chancelade, insermenté, dont l'abbé Bruguière, dans son ouvrage déjà cité, dit même qu'il a été déporté <sup>18</sup>. Pour administrer cette grande paroisse de Périgueux, couvrant alors toute la ville, il a six vicaires, dont un de ses anciens confrères chanceladais, dit « sacristain majeur et maître des

cérémonies ».

Très abondante et amicale, avec les nuances que comporte la hiérarchie, est la correspondance échangée entre Périgueux et Angoulême, Peyrot étant vraiment l'alter ego de son évêque, celui que les personnages officiels saluent et reçoivent, auquel maires et curés s'adressent lorsque des difficultés surgissent dans leur secteur. Lors de son voyage à Sarlat, toutes les autorités sont venues lui présenter leurs respects. Le curé lui a demandé de prêcher dans sa cathédrale et l'on comprend qu'il en est flatté. Mais certains prêtres lui donnent bien des ennuis. Il en est qui, vivant avec leur servante, « oublient qu'on n'est plus à l'époque révolutionnaire et font scandale ». D'autres, revenus d'exil, témoignent d'exigences outrancières, tel le curé de Bourg de Faye, près Ribérac, à qui des couples, mariés civilement quand les cérémonies religieuses étaient interdites, sont venus demander la bénédiction nuptiale. Pour la donner, le prêtre exige un temps de séparation des conjoints. Un autre, à Fougueyrolles, canton de Vélines, refuse la sépulture religieuse à une femme pour la même raison que le curé Rafaillac-Lareymondie cité plus haut : il ne l'avait pas vue à l'église, Indigné, le maire écrit au préfet qui, bien entendu, se tourne vers Peyrot.

Autres difficultés à Trélissac, avec un certain abbé Lamy, qui fut déporté, selon Brugière. Il prétend que « personne ne pourra le déloger, même l'évêque, et les gens disent q'ils le feront à coups de barres ». Loin de blâmer le récalcitrant, c'est toute la population de Trélissac que Peyrot incrimine. « La conduite de ses habitants, écrit-il, envers tous les prêtres qui leur ont donné tous leurs soins, de temps immémorial a toujours été

révoltante ». Qui y envoyer ?

Ce sera l'abbé de Chamisac, ancien chanoine de la cathédrale. « Il a des torts, mais d'excellentes qualités sacerdotales », écrit le pro-vicaire général à son évêque en lui demandant d'approuver une décision « qui ne plaît pas à tous ». Mais il ne va pas tarder à reconnaître qu'il s'est trompé, si nous en jugeons par la vigueur dont il proclame peu de temps après que « M. Chamisac n'est qu'un intrigant, un orgueilleux propre à semer la division ». Que s'est- il passé ?...

Quand l'intéressé prend lui-même la plume pour s'adresser directement à son évêque et exhaler ses plaintes contre Peyrot dans un style vigou-

<sup>18.</sup> Op. cit. p. 185.

reux, osons dire qu'il s'agit de questions de boutique peu reluisantes. Le curé de Périgueux interdit à celui de Trélissac d'exercer parfois son ministère à Atur pour complaire à certains fidèles très pieux et, surtout, de dire la messe dans l'une des chapelles de Saint-Front pour des familles qui le lui demandent en faisant l'offrande qui convient. Quelle que soit la portée de ces griefs, le ton des missives oblige à constater qu'une solide inimitié existe entre les deux prêtres qui, pourtant, furent naguère l'un et l'autre insermentés, ce qui devrait dénoter une similitude d'esprit. Tour à tour, pour essayer d'arranger les choses, cet abbé Chamisac (la mode subsiste toujours de supprimer la particule) qui paraît avoir un caractère difficile, sera nommé à Coutures, puis à Celles ; mais il ne veut pas quitter le voisinage de Saint-Front et argue de sa mauvaise santé pour ne pas se déplacer. En fin de compte, harcelé de lettres, l'évêque répond que, dans cette question de chapelle dans la cathédrale, ce n'est pas à lui d'intervenir, mais au conseil de fabrique quand il y a divergence avec le curé <sup>19</sup>.

Aux difficultés que le représentant de l'évêque rencontre chez ses confrères - nous pourrions en énumérer d'autres, car chacun veut faire à sa tête — s'ajoute le poids des contraintes imposées par le pouvoir civil. Non seulement celles que nous avons déjà indiquées, mais encore d'autres qui naissent des circonstances comme, par exemple, en matière de sonneries de cloches. Déjà, en vendémiaire an XIII, un règlement antérieur non rapporté avait été rappelé pour qu'on s'y conformât. Tout y était, et reste donc, prescrit : le nombre des coups, leur intervalle selon qu'il s'agit d'annoncer la messe, la célébration d'un mariage, d'un enterrement ou seulement l'angelus. Sans oublier les sonneries en cas d'orage qui passent pour éloigner les nuages chargés de grêle, car la population rurale y tient. Quand vient une épidémie qui désole Périgueux, le curé Peyrot fait part à Mgr Lacombe d'ordres formels émanant des autorités civiles et militaires. Défense de sonner le glas dont l'habitude avait été reprise, défense d'agiter une clochette le long des rues en accompagnant le prêtre porteur du Saint-Viatique et défense à ce prêtre de revêtir ses habits sacerdotaux. En attirant l'attention sur lui, cela susciterait la panique parmi la population déjà portée à grossir le nombre des mourants. Scrupules du pro-vicaire général : doit-il obéir ?... Oui, répond aussitôt le prélat, « ce ne sont pas les pompes extérieures qui font la validité du sacrement ».

Quelle était cette épidémie ? Peyrot ne l'a pas dit, mais l'attitude prise par Mgr Lacombe un peu plus tard et qu'il conseille à son clergé d'imiter nous incline à penser qu'il s'agissait de la variole. L'évêque n'a pas hésité à accepter un poste « dans le comité de la vaccine » et demande aux curés de prôner la vaccination, donnant pour exemple « M. Sénailhac, né dans le département de la Dordogne qui, à l'âge de 65 ans, a eu recours à la vaccine et s'en trouve bien ».

On sait qu'autrefois le conseil de fâbrique était une sorte de conseil d'administration pour les affaires et la trésorerle de la paroisse.

En matière de contraintes légales mais, cette fois, dépassant Peyrot pour concerner l'évêque et son clergé, citons aussi d'autres prescriptions d'ordre général. D'abord, celles touchant le costume des ecclésiastiques. Ils n'ont le droit de porter des habits particuliers à leur état que sur le territoire du diocèse ou de la paroisse qui leur est imparti et dans leurs fonctions. A part cela, ils doivent être vêtus « à la française et en noir ». Ensuite, prières publiques et mandements sont commandés, selon les circonstances, les

directives venant du ministre qui veille à leur exécution.

Il faut dire qu'en ce qui concerne ces dernières obligations, elles paraissent être acceptées par Dominique Lacombe de très bon cœur. Dans les archives de l'évêché de Périgueux, et bien plus encore dans celles d'Angoulème, les lettres pastorales ordonnant avec une ferveur patriotique de « prier pour le succès de nos armées » ne manquent pas. Tour à tour, il s'agit en invoquant la protection du Seigneur de dénoncer « la conspiration de l'Angleterre contre la République française et son chef le Premier Consul », ou bien de redoubler de supplications lorsque la Prusse entre dans l'alliance. « Il faut prier pour nos armées, écrit l'évêque à qui Portalis communique ses directives « comme les Hébreux suppliaient le ciel en faveur de leur pays ».

Quant aux Te Deum saluant les victoires inscrites aux pages de l'Histoire, ils s'échelonnent avec la même abondance tout au long du règne de celui qui, après avoir été le Premier consul, devient l'empereur Napoléon

Ier.

#### DANS LES FASTES DE LA FRANCE IMPÉRIALE

Pour magnifier cette dignité impériale toute neuve, l'évêque, dans son mandement du 13 juin 1804, qui doit être lu et affiché dans toutes les paroisses du diocèse, devient dithyrambique.

« Qu'est-ce que le monde? dit un orateur chrétien, sinon le théâtre et la grande école de la Providence?... Croyons que le grand Napoléon, déjà supérieur aux Constantins et aux Charlemagne par son génie et sa valeur, peut aisément les égaler et les surpasser par son zèle et sa munificence pour notre sainte religion » 20,

L'épisode du sacre passé — le prélat qui gouverne Angoulême et Périgueux n'a pas manqué d'y assister, ce qui lui a donné « l'immense joie de s'agenouiller aux pieds du Pape » — ce grand épisode passé, disions-nous, c'est l'Institution de la Saint-Napoléon, le 15 août, qui renouvelle son enthousiasme. Sans doute son pro-vicaire général est-il alors en visite dans le diocèse, puisque c'est par l'intermédiaire du préfet Rivet que le mande-

<sup>20.</sup> Arch. évêché d'Angoulême.

ment relatif à cet événement mémorable lui est transmis avec le billet suivant 21 ;

#### Angoulême, 2 août 1806

#### « Monsieur le Préfet,

Je me fais l'honneur de vous offrir six exemplaires de mon mandement relatif au 15 août prochain où, par ordre du gouvernement, nous devons faire le plus possible de réjouissances tant dans nos églises que dans les municipalités. Cet ouvrage me sera infiniment cher si vous avez à lui donner un avis favorable.

Comme je suis incertain si M. le curé de Périgueux s'est rendu à son poste, je me permets de vous envoyer le paquet ci-joint qui doit être distribué et dans sa cure et dans les succursales du canton ».

En marge de la même lettre — car, en ce temps-là, les fonctionnaires, même les plus hauts, économisaient le papier! — nous lisons cette réponse de Rivet:

« Nous avons célébré la fête du 15 août avec beaucoup de pompe et d'allégresse. M. le curé de Périgueux nous a donné un excellent discours ; ce début lui ouvre la voie du bien qu'il désire et qu'il est en état de faire, tout annonce que votre choix ne pouvait être meilleur et je vous prie d'en recevoir mes félicitations ».

De son côté, Peyrot écrit au prélat :

« Je m'empresse de communiquer à Votre Grandeur (il y a longtemps qu'on ne dit plus citoyen évêque!) que la double solennité de la triomphante assomption de la Sainte Vierge et de la Saint-Napoléon a été célébrée avec toute la pompe que la localité a pu y mettre ».

Deux ans plus tard, dans des circonstances analogues, le 25 août 1808, l'évêque dont la ferveur napoléonienne n'a pas faibli, félicite le préfet sur le discours qu'il vient de prononcer en poussant loin la flatterie :

« Votre discours m'a fait envier mon pro-vicaire général (présent à la fête publique) et me redire à moi-même cette parole de mon compatriote Henri IV « Pends-toi, brave Crillon, tu n'était pas à Arques ! ».

Ce passage de la lettre est souligné. Notons, entre temps, la lettre pastorale du 4 novembre 1806 relative à des cérémonies profano-sacrées du même goût :

« La fête de l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté et celle de la bataille d'Austerlitz seront célébrées à perpétuité le premier dimanche de décembre ».

Belle perpétuité qui ne devait pas durer dix ans ! Il est vrai qu'être sacré évêque n'implique nellement de recevoir le don de prophétie.

Tout baigne donc dans l'huile à cette apogée de l'empire, non seulement du côté ecclésial, mais aussi de celui du gouvernement, Mgr Lacombe ne tardant pa à faire suivre son titre épiscopal de celui de chevalier de la Légion d'Honneur. Mieux encore! Entre l'évêque et ses diocésains, l'accord, la confiance semblent parfaits ainsi que le démontre un curieux opuscule manuscrit de 18 pages <sup>22</sup> relatant la visite pastorale accomplie par Mgr Lacombe entre le 11 juin et le 18 juillet 1807. Commencée à Périgueux et à Agonac, elle se poursuit dans le Nontronnais.

A Périgueux, venu de Savignac dont plusieurs habitants ont tenu à l'accompagner à cheval, le prélat entre par la porte Limogeanne « dont une foule prodigieuse obstrue l'entrée ». Incident comique : M. le curé, suivi d'une vingtaine d'ecclésiastiques essoufflés, arrive au pas de charge et en retard, ce qui fait qu'on le bouscule quelque peu. Sur la foi de gendarmes au flair en défaut, les cleres étaient allés attendre Mgr à la porte Barbecane. Sans doute quelque peu déconfite, la maréchaussée se hâte de réparer son erreur en dégageant rapidement la rue, tandis que le préfet et le commissaire de police, trompés eux aussi quant au parcours épiscopal, se hâtent à leur tour de venir saluer l'évêque. Et le cortège s'organise. Processionnellement, le pasteur du diocèse est conduit sous le dais jusqu'à la cathédrale au sein de laquelle va se dérouler la cérémonie de confirmation.

Pendant ce temps survient dans le quartier un incident qui frappe si fort notre narrateur qu'au lieu de poursuivre en décrivant la pompe liturgique, il le mentionne. Il s'agit d'un duel au Cercle de Philologie entre M. Bénoni Doriat et le Chevalier de Trélissac pour une question de jeu. Le premier de ces messieurs reçoit « un coup dans le ventre » (d'épée, probablement) et on l'emporte. Sans plus en dire, notre écrivain en revient aux festivités épiscopales, hors cathédrale, cette fois, puisqu'il s'agit d'un dîner « splendide et délicat servi par les soins du général Olivier ». Sur la table, couverts et couteaux en vermeil, porcelaines et cristaux à profusion font

l'émerveillement du narrateur qui se complaît à les décrire.

Poursuivons le récit en l'abrégeant. A Brantôme, « on fait rendre les fidèles sur la terrasse des ci-devant Bénédictins pour que ceux qui le désirent soient confirmés ». Tous âges et toutes tailles confondus, il y a foule. A Thiviers, l'évêque bénit les mariages contractés sans prêtre pendant la période révolutionnaire. A Mareuil, une luthérienne abjure entre ses mains. Partout c'est le même enthousiasme, les mêmes discours fleuris pour l'accueillir.

Au terme de cette journée épiscopale concernant quinze paroisses : treize dans le Nontronnais, plus la ville de Périgueux qui n'en fait alors qu'une seule et Agonac, le rédacteur de ce journal de voyage, qui n'a pas manqué de noter partout le nombre des confirmands, en arrive au total de 43.170. Chiffre à peine croyable, serions-nous tentés de penser si nous ne réfléchissions que la dernière visite d'un évêque dans nombre de ces communes rurales doit remonter à près de vingt ans. Ce désir de retour aux

<sup>22</sup> Arch évêché de Périgueux carton 1 38-66

sources chrétiennes qu'évoque romantiquement Chateaubriand dans son « Génie du Christianisme » n'était donc pas une fiction.

Si nous laissons le Nontronnais pour nous tourner vers la vallée de la Vézère, nous verrons qu'à Terrasson l'accueil n'est pas moins chaleureux. Il est vrai qu'ici nous découvrons Gabriel Bouquier parmi les notabilités, cet artiste peintre qui délaissa un temps ses pinceaux pour aller sièger à la Convention au titre de député de la Dordogne. Bien avant de s'incliner devant le prélat concordataire, il avait sûrement connu l'évêque constitutionnel dont l'évolution politique ne manquait pas d'analogies avec la sienne. Comme Bouquier, touche-à-tout, était aussi quelque peu poète, c'est en vers qu'il lui fit un compliment que nous nous en voudrions de ne pas citer 23:

« Depuis longtemps je cherchais un prélat
Qui, dédaignant le faux éclat,
Eut réuni dans la personne
Les talens, la vertu que la nature donne,
Que la religion fortifie, embellit,
La science perfectionne,
Le goût assaisonne et polit.
Je le cherchais, cet homme apostolique
Lorsqu'hier je vis Dominique.
Enchanté de son air modeste et réservé,
La voilà! m'écriai-je... Enfin, je l'ai trouvé!

Le plaisir que cette flaterie causa à l'évêque, nous en avons la preuve dans une lettre écrite un peu plus tard à son auteur et dans laquelle Dominique Lacombe se plaît à rapprocher le « Je l'ai trouvé! » final de l'euréka! d'Archimède découvrant tout à coup aux bains publics la pesanteur spécifique des corps. Non sans ajouter, toutefois, avec une modestie que nous ne nous permettrons d'accompagner d'aucune épithète: « Vous nous avez peint non pas comme nous sommes, mais comme nous devrions être ». Ce qui ne l'empêche pas — et c'est tout à son honneur — de refuser dans la même lettre une faveur que Bouquier lui avait demandée. Il s'agissait du mariage d'un beau-frère et d'une belle-sœur « prohibé par la loi », dit le Grand Juge ministre de la Justice à qui le cas a été soumis. L'évêque ne peut donc permettre que la bénédiction nuptiale leur soit donnée, même si le curé de Saint-Amand de Coly a cru pouvoir le faire dans un cas analogue. Cette prohibition provenait alors de ce qu'on appelait un empêchement d'affinité.

Nous en devons la connaissance à nos distingués collégués, M. et Mme Soubeyran qui l'ont fait figurer dans l'exposition Gabriel Bouquier organisée par eux au Musée du Périgord pendant l'été 1984.

#### SARLAT ET LA QUESTION DU SÉMINAIRE

Eloigné de Périgueux et, plus encore, d'Angoulême, Sarlat n'est pas absent des préoccupations de Mgr Lacombe. Déjà, quand il s'était décidé à confier, avec la principale paroisse du département, l'administration du diocèse périgourdin à Pierre Peyrot, il avait pensé à l'ancien évêché du sud, ainsi que le révèle une note du Conseil général (sans date) ainsi rédigée :

L'évêque a cru devoir nommer deux vicaires généraux pour la Dordogne, celui de Périgueux et celui de Sarlat. S'ils sont deux, le Conseil général partagera entre eux les 1000 fr de subvention votés ».

C'est probablement après cette décision que l'idée a dû être abandonnée par le prélat et nous ignorons à quel prêtre il pensait pour ce poste.

Ce qui ne tardera pas à être tenacement poursuivi, en revanche, par Dominique Lacombe, c'est la réouverture d'un séminaire en Dordogne, en utilisant précisément celui de Sarlat. Il s'en inquiète dans une lettre au président du Conseil général datée du 15 octobre 1807.

Des documents nombreux et cependant lacunaires que nous avons consultés à l'évêché de Périgueux, il résulte qu'à l'époque où les lois déclaraient les maisons religieuses « biens nationaux », l'un des Pères Lazaristes enseignant au séminaire de Sarlat, Jean-Pierre Simian, aidé par quelques personnes pieuses et fortunées (principalement la comtesse de Mirandol et M<sup>lle</sup> Sarlat) rachetait l'établissement dans lequel il ouvrait une école dès que les temps devinrent meilleurs. Heureuse initiative qui a permis d'éviter la désappropriation des locaux, alors qu'à Périgueux le séminaire s'est transformé en caserne et en magasins! Mais, en 1807, les fonctionnaires et les élus du régime ont un tout autre esprit que ceux de 1792, de sorte que le maire de Sarlat va lui-même au devant des désirs de l'évêque quand il lui écrit que si l'immeuble racheté par M. Simian ne redevient pas un séminaire, la ville tient à ce qu'il soit au moins une école secondaire ecclésiastique.

« Nous sommes tout à fait d'accord, répond en substance Dominique Lacombe, et j'ai demandé au ministre des Cultes les autorisations indispensables pour cela. Sitôt qu'elles seront obtenues, je rouvrirai ce séminaire si nécessaire en Dordogne, dont notre cher frère et coopérateur Jean-Pierre Simian sera le Supérieur ».

Les autorisations reçues, rien, semble-t-il, ne devrait troubler la satisfaction générale. Hélas ! Sarlat devient un nid d'intrigues à propos de la direction et de la gestion de l'établissement rouvert et les lettres du curé Peyrot, dont le rôle de pro-vicaire général exige qu'il vienne voir et juger, sont remplies des querelles de gens d'Eglise. Non seulement la division règne entre le curé de Sarlat, Léonard Larouverade, et le Supérieur du séminaire, mais encore il y a un certain chanoine Laqueysie, ex-vicaire général de l'ancien évêque de Sarlat, qui fait de l'obstruction. Pour celuici. Pierre Peyrot n'est pas tendre. « Il paraît, écrit-il, que ce vieux nourrisson de l'ancien régime ne veut accepter ni le titre d'administrateur du séminaire, ni celui de chanoine honoraire. La manière dont ces deux titres lui sont parvenus ne l'a pas contenté. M. Larouverade n'est pas plus satisfait. I'un et l'autre auraient désiré les recevoir directement de Votre Grandeur ».

Ce Laqueysie, dont on comprend que l'attitude dédaigneuse ait vexé Peyrot — car c'était lui qui apportait ces titres honorifiques de la part de son évêque — n'a aucune charité chrétienne pour ce pauvre Simian contre lequel il ne cesse méchamment de récriminer. Il écrit même indirectement à Mgr Lacombe pour lui conter les choses à sa façon. Selon lui, le sauvetage de l'établissement est le fait des personnes qui se sont réunies pour l'acheter, Simian n'en ayant reçu que le dépôt. C'est un brouillon, un désordonné pour ne pas dire plus. S'il continue de diriger la maison, elle courra vers sa ruine.

Parmi les lettres contradictoires qui ne cessent de s'accumuler, l'évêque peut-il y voir clair ? c'est le sous-préfet de Sarlat qui, d'accord avec le maire, défend Simian ; c'est la comtesse de Mirandol qui, dans une très longue épître, s'indigne des calomnies déversées contre ce religieux et déclare : « Si M. Simian s'en va, ce sera un deuil pour toute la paroisse accoutumée depuis trente ans à lui voir faire le bien ». Cependant, le conseil d'administration du séminaire, travaillé par des influences plus ou moins occultes, en vient à se plaindre de comptes mal tenus ainsi que de l'autoritarisme du Supérieur qui, loin de le consulter en matière de dépenses et de transformations, le met en présence du fait accompli. Tant et si bien que presque tous ses membres finissent par présenter leur démission au chef du diocèse.

Assailli par une correspondance venue de tous bords, et dont les termes sont parfois assez durs, l'évêque commence par chercher à contenter tout le monde en adjoignant aux abbés Larouverade et Laqueysie, qui n'aiment pas Simian, les curés de Domme et de Sainte-Nathalène qui, relativement loin de Sarlat, sont présumés neutres. Mais les désaccords continuent de plus belle jusqu'au moment où le prélat, pour avoir la paix — et la donner à Sarlat! — préfère indemniser Jean-Pierre Simian, dont la participation à l'achat du séminaire était bien réelle, et placer un autre prêtre à la tête de cet établissement. Ce sera l'abbé Lagorse, insermenté, revenu d'Espagne où il a passé un temps assez long. Précisons qu'il y restera jusqu'à ce que la Seconde Restauration le rende aux Lazaristes, le 13 février 1817. 24.

Malgré ces querelles mettant en émoi la société sarladaise, sur sa colline au pied de laquelle s'étale la ville, le séminaire a recommence à remplir

<sup>24.</sup> L'ouvrage de leu notre savant collègue le Père Fèlix Contassot Le Séminaire de Sariat (éditions de la Congrégation, rue de Sèvres, Paris) dans les pages relatives aux périodes involutionnaire et concordu taire, confirme avec beaucoup plus de détails ce que nous unt appris les archives diocesaines et que nous venons d'exposer. Le P. Contassot était lu-même Lazariste.

son office qui est d'abriter les futurs clercs. Ils y viennent assez nombreux, car c'est le seul en Dordogne, ainsi que nous l'avons dit. Sur le déclin de l'empire, alors que la chasse aux recrues s'intensifie, nous verrons l'abbé Lagorse demander au préfet l'exemption du service militaire pour ses séminaristes et l'obtenir. L'on comprend qu'alors ce ne soit pas toujours la vocation qui fasse prendre aux jeunes gens le chemin de la pieuse demeure !... Mais ne noircissons pas le tableau plus qu'il ne convient. Si des érudits, que leurs recherches relatives à la société périgorde conduisirent à se pencher sur l'état du diocèse dans la première moitié du XIXe siècle, ont pu déplorer la médiocrité de ses prêtres, surtout dans les campagnes, il n'en est pas moins vrai que plusieurs, sortis du séminaire de Sarlat, honorèrent leur sacerdoce. Tel l'abbé Picon, fils d'un fonctionnaire à la préfecture et neveu du curé de Saint Cyprien. Il succèdera à celui-ci, plus tard et, digne prêtre, y subira de cruelles avanies lors de la révolution de 1848 25.

Mais n'anticipons pas sur l'histoire...

Pour en revenir au temps de l'abbé Lagorse, le séminaire de Sarlat, pépinière de futurs pasteurs, est aussi le lieu dans lequel l'évêque envoie faire retraite les prêtres qui, après s'être éloignés de l'Eglaise, parfois après quelques désordres dans leur vie, reviennent vers elle. Pour eux, il s'agit de pénitence et de méditation.

#### BERGERAC ET LES ABBÉS LASSERRE

Dans son « Livre d'Or » consacré au clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire, le chanoine Brugière réserve une large notice aux Lasserre, qui sont trois frères prêtres. Nous y retrouvons l'abbé Jean-Baptiste, celui-là même dont le préfet Rivet voulait faire le vicaire général de Périgueux. Insermenté, il n'avait jamais quitté notre province, dit son biographe, et rarement Périgueux. On raconte, précise-t-il, « que plusieurs fois ceux qui le cherchaient pour l'arrêter se trouvaient au-dessus de sa retraîte sans se douter qu'il écoutait leurs propos. Nous avons vu dans notre enfance la cachette où il se blotissait souvent, près du Pont-Vieux de notre ville » <sup>26</sup>.

La version selon laquelle, dans le même paragraphe, H. Brugière raconte que c'est l'abbé Lasserre qui refusa la cure de la cathédrale a beau être infirmée par la correspondance Rivet-Lacombe, ces détails n'en demeurent pas moins intéressants.

Toujours d'après les documents de l'évêché de Périgueux, une lettre de Jean-Baptiste Lasserre écrite à Mgr Lacombe le 12 décembre 1809 dit qu'il y a au collège de Périgueux qu'il dirige 150 élèves, dont 95 pensionnaires.

<sup>25.</sup> Georges Rocal . 1848 en Dordogne: 26. Op cit p. 143-44.

« Ils sont dociles, déclare leur Supérieur, mais peu religieux. J'espère cependant qu'avec une surveillance exacte et une instruction soutenue, j'en ferai avec le temps des hommes utiles à la religion et à l'état et que votre Grandeur y trouvera des sujets pour l'Eglise ».

Cette lettre envoyée alors que s'achève l'année 1809 nous semble mettre un point final à des dissentiments feutrés, mais bien réels, entre le supérieur du collège et son évêque. Nous en avons trouvé l'écho discret dans deux lettres antérieures de quelques mois.

Le 23 avril 1809, Lasserre écrit au prélat à propos de stations de retraite prêchées par lui pendant le jubilé (il ne dit pas lequel) à Périgueux, Sarlat et Ribérac. « En toute bonne foi, précise-t-il (ce qui laisse supposer qu'il y a eu des ragots malveillants) les curés et desservants m'ayant fait connaître la permission que vous leur avez donnée par écrit de faire prêcher les prêtres qu'ils pourraient se procurer. Cela n'a pas manqué de susciter contre moi des calomnies attisées par les dissenssions religieuses et l'exercice de l'autorité de Mgr de Flammarens 27 dont j'étais chargé avant le concordat ».

On l'a accusé de vouloir se soustraire à l'autorité de son évêque, ce dont il se défend avec force avant de terminer sa lettre en disant à Monseigneur qu'attendu en juillet dans le diocèse, son frère (qui est curé de Bergerac) et lui seront heureux de l'accueillir dans leur maison.

Réponse de l'évêque qu'il faut, semble-t-il, lire entre les lignes :

« Nous avons reçu hier votre lettre. Nous faisons souvent le signe de la croix et en recevant votre missive nous l'avons réitéré plusieurs fois. Depuis comme un siècle vous avez été pour nous comme n'existant pas, et voilà que vous donnez signe de vie ; nous nous en félicitons on ne saurait davantage ; quand nous serons en face l'un de l'autre nous parlerons, et pour votre long silence, et pour le plaisir d'être ralliés ensemble ».

Ralliés, ils le sont bien et le resteront, puisque l'abbé Lasserre termine l'une de ses lettres suivantes par la formule assez inhabituelle dans ce genre de correspondance : « Je vous aime ». Ce qui ne l'empêche pas d'y ajouter l'expression de son respect.

Autre preuve de leur réconciliation : dans l'une des lettres qui suivent la rencontre prévue « face à face », le directeur du collège de Périgueux annonce l'envoi « d'un tierson du meilleur vin de Bergerac » aux neveux du prélat, M. et M<sup>me</sup> de Beauregard, un ménage qui, à Angoulême, fait maison commune avec l'évêque. Ce sont eux qui le logent. L'aisance « considérable » dont parlait le préfet à propos de Jean-Baptiste Lasserre comprenait quelques vignobles, probablement !

Des trois frères Lasserre dont le « Livre d'Or » d'Henri Brugière retrace l'existence, l'un est donné comme curé de Sainte-Foy de Longas ; il en est peu question. En revanche, celui que Brugière appelle Martin

<sup>27.</sup> C'était le cernier évegue de Périgueux avant la révolution, mort emigre

Lasserre-Bournazel occupe un long paragraphe en tant que curé de Bergerac. L'auteur le dit très aimé par la population pour sa charité, une vertu dont l'excès cause sa perte lors d'une épidémic de typhus qui sévit en 1812. Elle aurait été apportée par des prisonniers espagnols encasernés à Bergerac dans de mauvaises conditions d'hygiène et le prêtre aurait contracté la maladie en se dévouant au chevet de ses paroissiens.

Pour le remplacer, les catholiques de la ville aussi bien que le souspréfet, qui est alors Maine de Biran, sont unanimes à réclamer son frère Jean-Baptiste. Mais il semble que le Grand-Maître de l'Université dont dépendent les établissements secondaires ne veuille pas le lâcher, puisqu'il refuse sa démission. Un décret impérial — qu'a certaienement sollicité l'évêque — en le nommant curé de Bergerac, arrange tout. On trouvera bien quelqu'un pour lui succèder à la tête du collège de Périgueux, pensent les Bergeracois.

Dans le dossier de l'abbé Jean-Baptiste aux archives de notre évêché, nous voyons que ce n'est pas tellement facile. L'acte de prise de possession de l'église Saint-Jacques de Bergerac n'est datée que du 18 janvier 1813 en raison des difficultés rencontrées pour assurer convenablement sa succession. La cérémonie a lieu en présence de « Nous Pierre Peyrot, curé de Périgueux, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angoulême et Pro Vicaire Général pour le département de la Dordogne ».

Ne nous étonnons pas de l'absence de Mgr Lacombe alors que, nous l'avons vu, il est dans les meilleurs termes avec les Lasserre. Le prélat commence à avoir des soucis dont nous parlerons plus loin ; en outre, il parît avoir opéré dans son diocèse ce qu'aujourd'hui nous appellerions une décentralisation puisque, depuis 1810, le curé de Sarlat est dit aussi vicaire général. Ce que semble lui contester son confrère de Périgueux d'après ce que nous venons de lire.

Si nous n'avons pas retrouvé de lettres écrites par le nouveau curé de Bergerac à son évêque avant 1817, c'est sans aucun doute parce que la correspondance échangée entre eux au cours des années précédentes s'est égarée, car il est impossible qu'aucune liaison n'ait existé entre la cure de Bergerac et l'évêché d'Angoulème pendant quatre ans. Nous ignorons donc — et c'est regrettable — quelle a été l'attitude de Jean-Baptiste Lasserre pendant les événements nationaux qui se déroulèrent alors et comment il vécut leur contre-coup politico-religieux.

En 1817, c'est une affaire d'usurpation de pouvoirs par l'aumônier de l'hôpital qui lui fait prendre la plume. Il supplie son supérieur hiérarchique d'éloigner de Bergerac ce prêtre indélicat (il s'est approprié l'argent qu'il aurait dû partager avec des confrères) « car il y fait le plus grand mal ». Cette pénible histoire qui divise une ville à moitié protestante dure long-temps malgré les efforts de Mgr Lacombe ou, plutôt, de son coadjuteur dont nous allons parler plus loin, car l'aumômier et ses soutiens agissent par pétitions mensongères, n'hésitant pas devant la rédaction d'un libelle

diffamatoire, imprimé « par un catholique renégat ».

Il semble que toute cette agitation soit calmée en 1819, les lettres de cette époque n'en parlant plus. C'est alors un sujet différent, mais difficile à régler, qui préoccupe l'abbé Lasserre. Le curé du faubourg de la Madeleine est mort ; il ne sait par qui le remplacer. L'abbé Sandhillon, desservant de Lunas, près la Force, avait accepté le poste, mais ses paroissiens, qui veulent le garder, l'ont fait revenir sur sa décision. En désespoir de cause, le curé Lasserre propose d'affecter un de ses vicaires au service de la Madeleine et demande les pouvoirs pour cela.

Notons le post-scriptum de cette lettre datée du 11 juillet 1819 pour son intérêt dans les annales de la météorologie.

« Nous venons d'être frappés de la plus cruelle grêle qu'ont ait jamais vu dans ce païs-ci ; le moindre grêlon était de la grosseur d'un bel œuf ; il y en a eu beaucoup de deux livres et plus. La misère sera à son comble ».

Terminons-en avec l'abbé Jean-Baptiste Lasserre en disant qu'il sera nommé directeur des Missions diocésaines et promu vicaire général en 1821 — après en avoir fait officieusement fonction pour le Bergeracois — alors que le diocèse de Périgueux retrouve son autonomie.

#### QUAND VIENNENT LES TEMPS DIFFICILES

En 1809, nous en étions encore loin... Bientôt après la Saint-Napoléon de cette même année, que Peyrot dit avoir « célébrée avec pompe », les choses commencent à se gâter entre le pro-vicaire général et son évêque. Dans la lettre que le curé de Périgueux lui écrit le 13 septembre, le changement de ton est total. C'est qu'entre temps il a reçu un mandement qui ne lui a pas plu du tout.

Rouvrons notre livre d'histoire et souvenons-nous! 1809, c'est un année au cours de laquelle les armées impériales accumulent toujours des victoires; mais c'est aussi celle du divorce de Napoléon qui, pour assurer sa descendance, veut épouser une princesse et demande au pape d'annuler son mariage avec Joséphine. Ce que refuse Pie VII. Thuriféraire de l'empereur, Mgr Lacombe, après avoir argumenté en faveur de celui-ci, termine son mandement en ordonnant trois Te Deum d'actions de grâces « pour les victoires remportées par nos armées en Allemagne ». Il s'agit de Ratisbonne et d'Eckmül, dans la catholique Bavière, puis de Wagram qui vient d'ouvrir les portes de Vienne et de mettre l'Autriche à genoux.

« Les dernières pages de ce mandement, lui écrit aussitôt Pierre Peyrot, ont fait dans le publie une impression bien désagréable. Les uns disent que Wicleff, condamné par le Conseil général de Constance, n'en avait pas tant dit; d'autres prétendent que les réflexions de Votre Grandeur tendent à avilir dans l'opinion publique des princes religieux qui, par leurs libéralités envers l'Eglise, ont rendu leur mémoire chère aux Français Catholiques; quelques-uns y voient une censure amère de l'esprit de l'Eglise et de

la conduite de ses plus respectables ministres pendant plus de mille ans. Pourquoi l'Eglise, disent quelques autres, a-t-elle si hautement préconisé la fermeté avec laquelle Saint Thomas, martyr, archevêque de Cantorbéry, s'opposa aux prétentions d'Henri, roi d'Angleterre, s'il n'était qu'un visionnaire et un séditieux ? ».

« Enfin, Monseigneur, il s'excite partout des murmures, tant parmi les prêtres que parmi les fidèles qui ont lu le mandement de Votre Grandeur, de sorte que m'étant concerté avec M. le Préfet, il a été d'avis que je ferais bien de ne pas lui donner d'autres publicité.

« J'ose espérer, Monseigneur, que Votre Grandeur ne me saura pas mauvais gré de lui avoir parlé le langage de la franchise et qu'elle voudra bien être persuadée qu'en faisant ce rapport j'ai cru remplir un devoir ».

Reconnaissons que la lettre est courageuse, mais il est à croîre que l'opinion du préfet a dû peser son poids pour que le prélat l'accepte sans protester.

Mais les événements se précipitent. Les armées françaises s'emparent de Rome et le pape se trouve dépouillé de ses Etats. Aussitôt le curé de Périgueux écrit à son évêque pour lui exprimer « la peine de nos paroissiens qui, tels des fils bien nés, me paraissent ressentir le contre-coup de l'affliction de leur père ».

Faut-il voir l'expression d'un mécontentement qui cherche l'occasion de s'exprimer dans les reproches que fait l'évêque à son représentant en Dordogne pour avoir nommé des curés dans certaines paroisses de son propre chef? Ce n'est pas impossible.

Mais voici qu'un nouveau Te Deum, ordonné en novembre, est cette fois le bienvenu chez tous. Il s'agit de la paix « entre l'empereur d'Autriche et l'empereur des Français ».

Cette paix, à laquelle le Périgord comme la France entière aspire, voit reprendre les bonnes relations entre le prélat et son pro-vicaire général. Successivement, les 15 et 18 décembre, le second donne au premier des nouvelles des élections au Corps législatif qui viennent d'avoir lieu. « Les électeurs de Ribèrac et de Nontron, écrit-il, viennent de se prononcer de la manière la plus désagréable contre les prêtres ». En revanche, « malgré la cabale dont il été victime », Joseph Prunis est élu. Suivent des réflexions sur des sujets tout différents. Peyrot constate avec tristesse que l'inconduite de certains curés est notoire ; pour l'un d'eux, qui scandalise la paroisse avec de jeunes servantes, il demande une sanction. Autres difficultés avec l'abbé Noël, curé de Montignac, qui fait la mauvaise tête. Jaloux de celui d'Aubas, il veut tout régenter dans le canton.

En revanche, un prêtre qui est bien vu, c'est l'abbé Picon, curé de Saint-Cyprien, dont le frère, fonctionnaire à la préfecture, ainsi que nous l'avons dit, entretient les meilleures relations avec le curé de Périgueux. Dans une lettre datée du 13 février 1810, Mgr Lacombe informe Peyrot qu'il vient de demander au ministre des Cultes une augmentation pour ce prêtre du Sarladais et qu'il a chargé Prunis d'intervenir dans ce sens « car il est de ceux qui savent estimer et aimer le sus-dit curé de Saint-Cyprien et sa respectable famille ». Ne manquez pas de le dire à son frère, ajoute-t-il.

On n'en a pas fini avec les affaires privées des fonctionnaires de la préfecture, cette année-là. Voici, en juillet, que le mariage d'un conseiller, G. Delfau, fiancé à une demoiselle de Menou, pose une question délicate. Au cours des tristes années passées, cette personne a été mariée dans une maison particulière par un prêtre qui n'avait aucun pouvoir de son évêque (et pour cause! serions-nous tentés de dire, il n'y avait plus d'évêque régulièrement institué!) Peyrot, qui veut certainement faire plaisir aux fiancés, parle d'un « faux mariage » — à tout le moins il le lui semble — et demande une prompte réponse à cette question: peut-il donner la bénédiction nuptiale à ce couple qui la lui demande? L'autorisation lui arrive par retour du courrier. « Le premier mariage n'est qu'un simulacre et les deux parties sont entièrement libres » écrit le prélat. Voilà bien qui va dans le sens de ce que pense et écrit Dominique Lacombe à propos du divorce de Napoléon.

Revient la fête du 15 août et c'est à l'abbé Duchazaud, curé de la Tour Blanche, que Peyrot confie le soin de prêcher à la cathédrale. Mauvaise inspiration, reconnaît-il avec ennui ; il a « tonné contre les novateurs, les protestants et les jacobins. Il a versé des larmes sur le sort de Pie VII auquel l'Eglise doit ériger des autels ».

En revanche, après le mandement épiscopal du 17 novembre 1810 ordonnant des prières publiques « pour la grossesse de Madame Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, impératrice des Français et reine d'Italie », c'est le propre neveu du curé Peyrot qui se distingue en composant une ode dont nous ne citerons que le début :

« Du plus illustre sang du monde, De celui de Napoléon, Notre impératrice féconde Promet un digne rejeton ».

On peut penser ce qu'on veut de la valeur poétique de ce morceau, mais l'intention y est !

Après le Te Deum commémorant la victoire d'Austerlitz, les relations se refroidissent entre l'abbé Peyrot et le préfet de la Dordogne. Ce n'est plus le cher Rivet, il est vrai, qui dirige le département. Le baron Maurice l'a remplacé, qui fait faire antichambre au pro-vicaire général! Notons que ce haut fonctionnaire agit aussi cavalièrement avec l'évêque lui-même auquel il envoie « un modèle de mandement rectificatif », s'il vous plaît, à propos de celui qu'il vient d'écrire. Rien qui nous paraisse grave, pourtant.

Il s'agit de la permission accordée à des prêtres âgés officiant dans des succursales non agréés de continuer leur service.

« Nous avons permis et permettons provisoirement qu'on fasse dans ces églises le service religieux qu'on faisait auparavant et pour cela nous avons prié et supplié M. le baron Préfet de la Dordogne de joindre son autorisation à la nôtre », exige le nouveau représentant du gouvernement.

Suprématie du temporel sur le spirituel ! Lacombe s'incline.

Nous ne tarderons pas à apprendre que, si les rapports entre Maurice et le curé Peyrot se sont dégradés, c'est qu'une partie de Périgueux veut s'écarter de la cathédrale. « Des intrigants ont obtenu un desservant à la Cité, se plaint le pro-vicaire général, et c'est poussé par eux que le préfet agit ». Peyrot éprouve « une très grande peine » et n'est pas d'accord « pour l'ouverture de cette succursale dont l'église est en piteux état ». En fait, il tient à garder la ville entière sous sa main. Que l'évêque ne cède pas

aux pressions! Il y insiste à maintes reprises.

Le grand événement de l'année 1811 est la naissance du roi de Rome le 20 mars. Elle suscite un mandement enthousiaste ; toutes les paroisses doivent chanter le Te Deum. Autre événement non moins important, à tout le moins pour l'Eglise en France et en Italie, que le « concile national », dont l'empereur et roi vient de décider la convocation afin de resserrer l'épiscopat autour de son trône alors que le pape, chassé de Rome par les troupes françaises, est quasi prisonnier à Savone (en attendant de l'être vraiment à Fontainebleau un peu plus tard). Une lettre écrite en prologue à ce concile par notre évêque au ministre des Cultes et datée du 19 février 1811 nous en dit long sur les sentiments que l'ex-constitutionnel n'a cessé d'éprouver, quels que soient ses agenouillements devant le Souverain Pontife lors du sacre impérial. Il s'agit d'adresses envoyées à Napoléon par des évêques d'Italie (la lettre ne dit pas lesquels).

« Je vois avec bien du plaisir que même les ultramontains savent aujourd'hui s'attacher à la doctrine de l'Eglise de France sur les droits, maximes et libertés de la très estimable Eglise gallicane. J'avais déjà payé mon juste tribut à cette doctrine. Dès le 25 novembre 1808, j'avais proposé au chapitre de la cathédrale d'Angoulême des statuts où pareille doctrine est consacrée ».

Que cette doctrine n'ait pas été du goût des chanoines de la Charente, nous en verrons la preuve plus tard. Elle ne l'est d'ailleurs pa davantage de nombre de prêtres du Périgord qui s'abstiennent de lire le mandement épiscopal s'efforçant d'expliquer que le pouvoir temporel n'est pas nécessaire au pape. Habilement, Dominique Lacombe feint de ne pas croire à la privation de liberté de celui-ci ; mais ceux qui suivent les événements ne s'y trompent pas.

Pendant le concile où l'on discute beaucoup et qui traîne, le prélat n'oublie pas son diocèse de la Dordogne où l'affaire du presbytère de Brantôme lui cause bien du souci. D'après la lettre qu'il écrit à son pro-vicaire général le 29 août, le titulaire de la cure, l'abbé Bagouet, est en conflit avec le maire qui, appuyé par le préfet, demande son éviction. La plate raison en est d'intérêt pécuniaire. Bien logé, dans une maison qui lui appartient, le curé s'est mis en travers des projets du maire qui, acheteur du ci-devant couvent des Bénédictins quand il est devenu bien national, voudrait le rétrocéder à la commune moyennant un bon prix. Dans sa réponse, l'abbé Peyrot prend la défense de son confrère, non sans y mêler ses propres affaires car, à la Cité, les intriges continuent. Avant d'y nommer un desservant, écrit le curé de Périgueux, « Votre Grandeur ferait mieux de pourvoir les paroisses qui n'en ont pas ». Grave souci pour Pierre Peyrot dont le caractère se révèle dominateur, que ces tentatives de lui retirer une partie de ses prérogatives! Son désir de les conserver lui met souvent la plume à la main, pas toujours avec charité.

« Le grand meneur de la Cité de Périgueux, M. de Barrière-Beaufort, émigré, ruiné, soutenu par quelques-uns de mes paroissiens qui croient plutôt à leurs visions particulières qu'à la révélation divine, a dressé de nouvel-

les batteries pour avoir un desservant à sa succursale ».

Les deux affaires finiront par se régler, mais pas dans le sens souhaité par le pro-vicaire général : un curé de la Charente est nommé à Brantôme et la Cité verra bien l'ouverture de cette succursale redoutée. En désespoir de cause, alors que les efforts des fidèles de ce quartier paraissent sur le point d'aboutir, c'est l'abbé de Chamisac que Peyrot conseille à son évêque d'y envoyer. S'est-il réconcilié avec lui, ou veut-il s'en débarrasser à la cathédrale ?

Mais voici que nous en arrivons au temps où l'empire trop étendu s'effondre. On connaît les faits. A l'extérieur, après les victoires de L'utzen et de Bautzen qui semblent contrebalancer les suites de la désastreuse retraite de Russie, c'est la défaite de Leipzig, suivie de l'envahissement de la France par les armées ennemies coalisées. A l'intérieur, en Périgord comme partout, c'est l'insoumission des jeunes gens appelés pour combattre et qui désertent quand les gendarmes viennent les chercher dans leurs villages; c'est la population toute entière qui murmure contre le régime impérial et ses réquisitions. Néanmoins, au début de 1814, l'évêque et son pro-vicaire général tiennent bon, ainsi que l'atteste une lettre écrite le 22 février par Pierre Peyrot.

Monseigneur,

« J'ai publié le mandement et la lettre pastorale de Votre Grandeur et nous exécutons l'un et l'autre ponctuellement. Il paraît que Dieu daigne écouter nos prières qui, bientôt, se changeront an actions de grâces. Nos victoires se succèdent rapidement, la joie éclate de toutes parts et l'esprit public reprend de l'énergie ».

Hélas! de bien courte durée, cette joie! Nouvelle lettre du 24 mars

qui rend un autre son.

« Je suis désolé, Monseigneur, de voir jusqu'à quel point l'esprit public est égaré à Périgueux ; déjà, dans les environs, des rumeurs empêchent de faire les prières prescrites ; pour moi, je méprise ces clameurs. Les personnes qui s'intéressent à moi ne cessent de crier que je m'expose (...). M. de Chamisac me dit hier que les Anglais arriveront à Périgueux aprèsdemain. Je ne sais d'où il a tiré cette nouvelle, mais les faux bruits font bien du mal ».

Si les anglais n'arrivent pas à Périgueux, l'empire ne s'en effondre pas moins le 11 avril 1814 avec l'abdication de Napoléon à Fontainebleau. Comme on le sait, le comte de Provence rentre en France sans perdre de temps et prend le nom de Louis XVIII. Que vont faire, alors, Mgr Lacombe et l'abbé Peyrot? Tout simplement ce qu'ils ont fait jusque là, respectueux du pouvoir en place. Trois jours après, par le canal du préfet de la Charente, le prélat envoie cette adresse au roi 28.

« Nous nous réjouissons de ce que le Sénat, la première autorité civile du royaume de France, a reconnu pour souverain et roi Monsieur, frère de Louis XVI. Qu'il revienne donc au plus tôt s'asseoir sur le trône de France! »

Le 23, une lettre du même évêque commençant par ces mots : « Heureuse exaltation! Le Roi siège à présent sur le trône de ses pères! » ordonne un Te Deum « pour le joyeux avènement de Louis XVIII au trône de France et de Navarre ».

Un mois plus tard, il est vrai, le ministre royal, abbé de Montesquiou, chargé des Cultes, ne manque pas de dicter leur devoir aux curés. Le 29 juin, par une lettre circulaire, il leur enjoint de prononcer le serment suivant :

« Je jure et promets à Dieu sur les saints Evangiles de garder fidélité et obéissance à Sa Majesté Louis XVIII. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence ni d'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si dans ma paroisse j'apprends qu'il se trouve quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement ».

On le voit, tout est prévu, délation comprise !

Mais, entre le Te Deum de joyeux avènement et l'injonction du ministre, il s'est passé à Angoulême un événement qui n'a pas manqué d'être diversement commenté en Périgord.

Le 22 mai, le duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII, arrivait dans sa bonne ville après avoir fait savoir que sa visite serait courte et qu'il recevrait peu de monde. Bien que le maire ni le préfet n'aient prévenu l'évêque du jour et de l'heure du passage du prince, les chanoines de la cathédrale, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas d'accord avec les

idées gallicanes du prélat, conduits par le vicaire général de Sénailhac, allèrent saluer l'illustre visiteur qui les reçut. Quand Dominique Lacombe, mis au courant par hasard, se précipita en grand arroi vers la préfecture, ce fut pour s'entendre dire sèchement, par un porte-parole du duc, que l'audience était terminée. On comprend sa colère contre « ces chanoines hypocrites qui veulent du mal à leur bienfaiteur ».

Celui auprès de qui l'évêque humilié exhale bientôt ses plaintes est son ami le préfet Rivet, qui a repris ses anciennes fonctions en Dordogne et à qui il exprime sa joie de le voir de retour par une lettre datée du 25 juin. A l'égard de ses « méchants calomniateurs », il use d'une métaphore poétique bien dans le goût de l'époque, mais un peu surprenante sous la plume d'un prélat. « Le dieu égyptien Soleil ne savait que verser des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs ». En même temps, il envoie à Rivet un exemplaire du fascicule de dix pages intitulé : Quelques réflexions sur une circonstance de la visite de S.A.R. Mgr le Duc d'Angoulême à Angoulême qui est signé Beauregard et qui prend le défense du prélat avec autant de vigueur que d'à propos.

Ce Beauregard — à qui tantôt l'on ôte et tantôt on rend sa particule —, est, nous l'avons dit, le neveu par alliance de l'évêque. L'argument qui nous paraît essentiel dans ce plaidoyer d'un ancien ci-devant rallié à l'empire est celui-ci :

« Sans le courage et les secours des bons apôtres qui, dans des temps calamiteux, ne l'ont pas désertée, la religion eût été anéantie en France. Ce sont eux qui l'ont maintenue et on les calomnie! ».

On peut penser de cette opinion ce que l'on veut — et les prêtres réfractaires disant la messe au péril de leur vie durant la Terreur n'ont pas manqué d'en être choqués — M. de Beauregard agissait là avec courage. Très habilement, d'ailleurs, ce n'est pas au prince qu'il impute l'humiliation faite à l'évêque, mais à « des êtres officieux qui, sous le prétexte de plaire à Dieu, de prévenir les volontés ou d'éclairer les yeux du Prince, ne cherchent qu'à assouvir des vengeances personnelles ou à satisfaire leur jalousie ».

« Courte réponse », c'est le titre du double feuillet, des rebelles expliquant le refus du prince de recevoir un évêque constitutionnel qui a commencé par usurper son siège! D'où polémique sans gloire entre les membres d'un même corps ecclésial.

Mais les déboires qu'il a subis ne sauraient empêcher l'évêque d'obéir aux recommandations du ministre des Cultes. Sur les instructions de celuici, Mgr Lacombe adresse à ses curés un mandement relatif au service solennel qu'ils doivent célébrer « à la mémoire des augustes victimes Louis XVI, la Reine et Madame Elisabeth ». Pour cette cérémonie, il propose les dates des 6, 7 ou 8 juin. A Périgueux, prévenant les désirs épiscopaux, l'abbé Peyrot avait déjà écrit au préfet le 25 mai dans le même sens, mais en demandant un délai, « à cause de la préparation du catafalque avec écus-

sons aux armes de France ». Bonapartiste modéré, il n'a sans doute pas eu beaucoup de peine à se convertir politiquement.

On ne s'étonnera pas qu'à l'approche du 15 août le ministre des Cultes de Louis XVIII songe à supprimer la Saint-Napoléon. Dès le 26 juillet 1814, Dominique Lacombe écrit donc à ses prêtres :

« Pour la célébration de la fête de l'Assomption et du premier dimanche de l'Avent (la commémoration de la victoire d'Austerlitz et du couronnement de l'empereur) nous étions obligés à certaines particularités. Elles ont été détruites et annulées. C'est ce que disent la lettre et l'ordonnance ciaprès ».

Sans rien ajouter aux prescriptions du ministre qu'il reproduit, l'évêque ne termine pas son message sans se réjouir « de tous les droits rendus au Pape, notre père et notre modèle ».

Voilà qui n'est plus gallican du tout !

#### TRISTE FIN D'UN EPISCOPAT

Avec janvier 1815 arrive l'anniversairé — combien douloureux pour la famille royale et les royalistes ! — de l'exécution de Louis XVI. Une fois encore, l'abbé Peyrot n'attend pas le mandatement de son évêque pour annoncer au préfet qu'un service solennel sera célébré le 21 janvier « avec toute la pompe qu'il doit avoir ». Comme nous pouvions nous y attendre, nous apprendrons que les mêmes fastes se sont déroulés à Angoulême dans la cathédrale, Monseigneur officiant devant le peuple ému.

Au début du mois de mars, Dominique Lacombe se rend à Ribérac d'où il compte pousser jusqu'à Périgueux sans se presser. Mais il apprend que le duc d'Angoulème s'apprête à traverser cette ville et, fort de l'allégeance dont il a fait preuve, sans doute, il y voit l'occasion propice de rentrer en grâce auprès du prince. Il se hâte donc d'accourir. Nouvel affront ! L'entrevue lui est refusée.

Cela se passe le 3 mars et le 20 du même mois., tandis que l'empereur, évadé de l'île d'Elbe, entre en triomphe à Paris, le duc, comme son oncle le roi, fait ses bagages. La Première Restauration a vécu. Rendu prudent, toutefois, par ces revirements du sort, alors qu'un de ses chanoines demande s'il faut chanter l'oraison « pro rege » ou « pro imperator », l'évêque se borne à répondre : « Chantez Domine salvum fac eum qui imperat Galliae Christianissimae » (29).

Courte, très courte hésitation qui fait vite place à de l'enthousiasme. En recommandant à ses prêtres des prières pour l'empereur, Dominique Lacome écrit : « Les merveilles qui ont marqué son règne, il va les continuer. Puissions-nous jouir longtemps de l'avantage qui nous a été procuré par son retour ! Aimons notre empereur, obéissons-lui, respectons-le,

<sup>29.</sup> Arch. évêché d'Angoulême

prouvons lui que nous faisons notre gloire et nos délices d'être ses bons et fidèles sujets ».

Fidèle, une bonne partie du peuple l'était restée et le manifeste au grand jour; non seulement ceux qu'a éblouis le génie de Napoléon, mais aussi les révolutionnaires d'avant-hier, acheteurs de biens nationaux, tandis que les royalistes, laïcs ou clercs, maudissent le retour de l'Aigle.

Afin de pallier au flottement, pour ne pas dire au désarroi que, parmi le clergé et les notables, on sent grandir alors que le Pape, craignant à nouveau pour sa liberté, s'est enfui de Rome et se réfugie à Gênes, Napoléon organise un grand rassemblement à Paris, dit « du Champ de Mai ». Y sont convoqués les évêques de France aînsi que des délégués laïcs de chaque diocèse. Dominique Lacombe est l'un des peu nombreux prélats à s'y rendre. Sans attendre d'être de retour, il adresse à son clergé une lettre pastorale qui est loin de produire l'effet qu'il en attend.

« L'état de guerre dans lequel se trouve maintenant l'Italie, écrit-il, interrompant les communications avec le Saint Père, la juridiction des ordinaires rentre à l'égard des dispenses dans le droit commun. Nous voilà donc autorisé à faire pour tout le diocèse ce que le malheur des temps rendait fort difficile. Déjà, nous avons commencé de mettre à profit cette concession impériale et nous continuerons de le faire tant que la ville de Rome ne possèdera point dans ses murs notre Saint Père le Pape, chef visible et ministériel de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ».

Suivent de très longues considérations dans lesquelles éclatent ses sentiments de quasi-ferveur impériale : messe solennelle célébrée dans la cathédrale d'Angoulême à la demande des fonctionnaires militaires et civils devant « un concours immense de fidèles », rappel de ce prodigieux retour de l'île d'Elbe dans un discours enflammé, « C'est Dieu qui nous l'avait donné, dit-il parlant de Napoléon, c'est Dieu qui nous l'avait ôté, c'est Dieu qui nous l'a redonné. Soyons sensibles à cette faveur. Aimons notre Empereur, ne manquons jamais aux rapports sacrés que nous avons avec lui ».

Ces « rapports sacrés » et bien plus encore cette « concession impériale » dans le domaine des questions relevant uniquement du pouvoir papal choquent si fort l'abbé Peyrot que, ne pouvant arrêter la diffusion de cette lettre pastorale abondamment répandue par les voies officielles, il la déclare fausse et, tout aussitôt, prend la plume afin d'écrire dans ce sens à tous les prêtres du Périgord.

« 2 juin 1815.

Lettre de M. le curé de Périgueux, Pro Vicaire Général pour tout le département de la Dordogne.

» Depuis longtemps l'impiété fait mouvoir tous les ressorts dont elle est pourvue pour saper les fondements de la religion et se procurer le cruel plaisir de n'avoir à contempler que les débris mutilés de l'autel et du trône.

Sans doute vous l'avez lue, cette prétendue lettre pastorale (...). Peut-

être avez-vous partagé les sentiments de pitié et d'indignation que le public éprouve envers son auteur ? (...). Si je n'eusse appris que Monseigneur l'évêque est à Paris, je me serais borné à lui écrire la lettre dont je vous envoie copie. Mais dans l'urgente nécessité d'imposer silence à la malignité et d'arrêter les progrès de l'erreur, j'ai cru devoir démasquer l'une et l'autre ».

Suit la copie de la lettre écrite à l'évêque d'Angoulême; nous ne pouvons moins faire que d'en donner un large extrait.

#### « Monseigneur,

Une prétendue lettre pastorale, sous le sceau et le seing de Votre Grandeur et sous le type de votre imprimeur, vient de se répandre à profusion dans ce département par la voie de MM. les maires. De toutes parts elle a excité des cris d'horreur; elle a frappé de stupeur toutes les personnes qui tiennent à la religion. (...) La consternation est générale; le schisme est consommé. L'empereur est investi de la plénitude des pouvoirs sacrés. Il s'est érigé en patriarche, en souverain pontife, en chef suprême de l'Eglise gallicane! Déjà, il a exercé la suprématie de sa juridiction Cesarico-chrétienne puisqu'il a concédé à l'évêque d'Angoulême l'autorisation de dispenser dans tous les cas pour lesquels la constante pratique de l'Eglise a consacré le recours au Saint-Siège ».

Abrégeons notre citation. Cette phrase qu'il souligne « nous avons commencé à mettre à profit cette concession impériale », pour l'abbé Peyrot et les fidèles restés fermes dans leur foi catholique, est une hérésie. En terminant, il suggère à l'évêque de rechercher le faussaire et de le punir.

En outre de cela, le curé de Périgueux qui, ayant salué le retour des Bourbons, ne veut pas jouer les marionnettes, a le courage de s'adresser à M. Bigot de Préameneu, directeur général des Cultes (selon son titre officiel) afin de protester contre ses directives auxquelles Dominique Lacombe s'est référé. Dans cette lettre au style flamboyant, les apostrophes volent haut.

« Ne vous y trompez pas, Monsieur le Ministre, on ne mène le clergé de France ni avec des bayonnettes ni avec des sophismes ». Et d'en appeler à Dieu « qui tient entre ses mains les couronnes », pour en aboutir au terrible rappel de la parole du prophète : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite ! ».

Parce que les quarante jours furent alors les Cent Jours et que leur terme était proche, il n'y eut pas de sanction contre l'audacieux Peyrot. Au contraire, Louis XVIII ayant repris le chemin de Paris le 8 juillet, dès le 12 du même mois, le curé de Périgueux, plus indépendant de son évêque que jamais, reprenait la plume et faisait imprimer « chez la Veuve Faure, imprimeur de la Cour d'Assises », une lettre « Sur le retour du Roi dans sa capitale et sur quelques erreurs publiées par M. Lajugie, curé de Sainte-

Alvère, et chanoine honoraire, à l'occasion des malheurs produits par la noire trahison qui avait obligé Sa Majesté à s'éloigner provisoirement ».

La suite de la lettre, qui est plus exactement une notice longue de dixsept pages, montre jusqu'où le corps ecclésial en était venu après les événements contradictoires dont le pays restait ébranlé. La politique y engendrait les passions, presque la haine.

Mais revenons au conflit de Peyrot avec son évêque après la prétendue fausse lettre pastorale du mois de juin. C'est à la fois par la justification de son attitude compte-tenu des circonstances et par la disgrâce du contestataire, déchu de ses prérogatives, que Mgr Lacombe y répond. La justification concerne cette malheureuse « concession impériale » qu'on lui reproche. « Nous convenons que ces deux mots sont de trop, reconnaît-il, qu'ils auraient dû être précédés ou suivis d'une explication. (...) Pour une omission de cette nature, fallait-il sonner le tocsin? » (Lettre du 1<sup>er</sup> août 1815).

Quant au retrait des pouvoirs privilégiés du curé de Périgueux, il est annoncé sobrement en ces termes : « Nous n'avons plus de Pro Vicaire Général dans le département de la Dordogne; c'est donc à l'évêque diocésain qu'on s'adressera désormais et jusqu'à nouvel ordre. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il y aurait illégalité pour toute dispense qui ne viendrait pas de nous ».

Au préfet, qu'il avise de ces nouvelles dispositions en lui envoyant six exemplaires de sa lettre pastorale, en outre du paquet qu'il le prie de faire distribuer dans les paroisses, il précise en s'exprimant plus librement :

« Une méchante mouche qui est domiciliée et en fonctions sacerdotales à Périgueux se permit de me piquer il y a quelque temps. J'ai mis au rang de mes devoirs celui d'infirmer et d'anéantir ses murmures contre moi ».

Un peu plus tard, la lettre est du 4 octobre, Domínique Lacombe revient à la charge pour signaler les agissements du prêtre Peyrot, rebelle à son autorité qui « continue de se donner des titres dont je lui avais permis l'usage et qui ont été abrogés. C'est là une atteinte portée au droit épiscopal. (...) Je vous prie et vous supplie d'agir contre celui qui usurpe ce qui m'appartient ».

Rivet l'a-t-il fait ? Nous ne le savons pas. Ce dont nous sommes certaine, c'est que Lacombe cherche à faire oublier son bonapartiste et son gallicanisme. Le sage dit selon les gens, vive le roi ! vive le Ligue ! notait deux siècles plus tôt le bon La Fontaine. Le 6 octobre, dans son mandement ordonnant des prières pour le roi, notre évêque écrit :

« Nous sommes fondés à dire et à redire que le royaume de France est redevenu enfin ce qu'il était pendant plusieurs siècles. Il a pour roi un prince qui ne se borne point à être le successeur des Bourbons, ses augustes et glorieux ancêtres; il est aussi leur très louable imitateur dans tout ce qui peut contribuer au bonheur soit spirituel, soit temporel de ses sujets ».

Avec magnanimité et diplomatie, le pouvoir royal va laisser son siège à l'évêque d'Angoulême, non sans que d'officieux amis lui conseillent de se retirer. Comme il ne le fait pas, le ministre des Cultes de Louis XVIII lui envoie un coadjuteur en la personne de l'abbé Gabriel Luguet, originaire

du Périgord et qui, non assermenté, vécut longtemps en Espagne. Toujours obéissant, Mgr. Lacombe l'accepte comme vicaire général. Désormais, en accord avec le ménage Beauregard dont les soins sont bien nécessaires au vieil oncle auquel son neveu servait de secrétaire, c'est Luguet qui prendra en mains les affaires du double diocèse avec une autorité que personne ne contestera. C'est lui qui, dorénavant, s'interposera entre l'évêque et Pierre Peyrot dont la fronde n'est pas terminée. Non seulement celui-ci ne publie plus les mandements qu'il reçoit, mais encore il est insolent.

« Je ne crois pas, écrit-il au prélat, que les lois de subordination fassent de l'évêque un souverain ni d'un curé un simple commis asservi aux

volontés de son évêque ».

L'ex pro-vicaire général finirait-il par se prendre pour le chef spirituel sinon du département, à tout le moins de la ville de Périgueux? A le voir s'efforcer d'imposer ses vues au conseil de fabrique au sein duquel il a voulu cumuler les fonctions de président et de trésorier, ainsi qu'à ressasser ses griefs contre la succursale de la Cité, il le semblerait. Veut-il continuer à jeter son fiel contre « les assermentés qui se sont ralliés à tous les pouvoirs » dans ses lettres au nouveau vicaire général que, toutefois, celui-ci l'arrête. « Telle n'est pas mon intention de ranimer tous ces griefs, lui répond-il, mais de chercher à réconcilier les uns et les autres ».

Pour ce qui en est des comptes de la fabrique au sujet desquels Luguet a reçu des plaintes, après enquête et vérification des registres, Peyrot doit 422 francs. Suivent quelques reproches sur la tenue des livres et la mésen-

tente du curé avec les fabriciens.

Malgré cette intervention pacificatrice, la guerre continera entre Saint-Front et la Cité en s'abaissant jusqu'à de sordides considérations d'abonnement des chaises! Petit côté d'un homme au tempérament dominateur qui avait eu le mérite d'être l'un des artisans de la réorganisation du diocèse et ne manquait pas de courage quand sa conscience l'exigeait.

A ces tristes démêlés qui, soit directement, soit par le vicaire général Luguer interposé, atteignent Dominique Lacombe et l'affligent, s'en ajoutent d'autres non moins éprouvants pour le vieil homme dont l'existence a

connu tant d'agitation.

En 1819, un opuscule paraît sous le titre Avis à la Petite Eglise et aux ennemis de Pie VII. Son auteur anonyme est « un ecclésiastique du département de la Dordogne », mais les lettres précédant ce qui a trait à la Petite Eglise le désignent aux gens bien informés. C'est l'abbé Bertaud du Chazaud, curé de La Tour Blanche, celui-là même qui avait tonné contre les jacobins, à Périgueux, un jour de la Saint-Napoléon.

La Petite Eglise, il n'est pas besoin de s'être longuement penché sur l'histoire des dissensions religieuses en France pour savoir qu'on appelle ainsi quelques groupuscules de catholiques qui, n'ayant pas reconnu le concordat, en restent à Pie VI et à ses bulles d'excommunication contre les prêtres assermentés. Ils considérent les actes de Pie VII instituant des évêques

avec l'agrément du Premier Consul comme nuls et non avenus. Disséminés ça et là, notamment dans l'ouest, c'est un schisme qu'ils ont introduit et que leurs meneurs s'efforcent de propager. La réfutation qu'en fait l'auteur de l'Avis est donc justifiée. Mais il ne se borne pas à cela.

En tête du petit ouvrage — aujourd'hui pratiquement introuvable — figurent des lettres échangées entre l'abbé Bertaud du Chazaud et Mgr. Lacombe depuis 1806. Dans l'une, très longue, qui figure dans les archives de l'évêché de Périgueux et dont nous ne citerons que l'essentiel, le curé de

La Tour Blanche écrit à l'évêque le 6 novembre 1806 :

« Vous êtes venu parmi nous, Monseigneur, ayant des opinions particulières diamètralement opposées aux principes et à la conduite de la très
grande majorité du clergé de vos trois diocèses Angoulême, Périgueux et
Sarlat. Vous vous attendiez peut-être à voir beaucoup de ces ecclésiastiques
s'éloigner de vous. Cependant, la réunion s'est opérée avec la plus grande
promptitude et une étonnante facilité. On doit avouer que l'amour de la
religion l'a emporté subitement sur tous les obstacles de l'entêtement et de
l'amour-propre. (...) Vous avez dû dès lors être disposé comme tout bon
ecclésiastique à renoncer à toute dispute, à tout esprit, à sacrifier pour
l'amour de L'Eglise et de Jésus-Christ vos opinions particilières ou, du
moins, les garder pour vous.

(...) Permettez-moi de vous dire, Monseigneur, en respectant vos intentions que je crois droites et pures, vous vous êtes souvent écarté de ce tempérament si nécessaire après un orage tel que nous venons de l'éprouver. Je ne puis m'empêcher de penser que vous avez alors cédé à des impulsions étrangères et cependant, Monseigneur, c'est vous qu'on accuse de toutes parts. (...) Ce ne sont plus seulement les ecclésiastiques; des hommes en place, des laïques instruits et importants par leur fortune et leur considération personnelle vous jettent la pierre et font peut-être des démarches contre vous auprès du gouvernement.

« Je ne sais, Monseigneur, si je n'ai pas été trop loin en vous parlant avec tant de liberté. N'y voyez que le zèle d'un fils respectueux qui voudrait éviter à son bon père un danger imminent et procurer à sa dignité l'honneur et la gloire qui lui sont dûs ».

Il se peut que cette franchise ait été désagréable au prélat. Elle n'a nullement empêché que les relations soient bonnes par la suite entre celui-ci et le curé de la Tour Blanche. D'autres lettres le prouvent, qu'il s'agisse du culte ou des sujets personnels, par exemple le mariage d'un frère du prêtre « qui fait du commerce en Allemagne » et veut y convoler en justes noces. Les autorités allemandes demandent une attestation certifiant qu'il n'est pas marié en France et l'abbé Duchazaud prie l'évêque d'authentifier le certificat nécessaire en y apposant son cachet. Ce qu'il fait en lui retournant aussitôt le document auquel il joint une dispense de publications de bans. Un peu plus tard, c'est la proposition flatteuse faite à ce même prêtre d'être nommé curé de Sarlat, ce qu'il refuse, car il est chez lui à la Tour Blanche.

Néanmoins, ces « opinions particulières », pour reprendre l'euphémisme de la lettre de 1806, ne pouvaient manquer d'avoir creusé un fossé entre les deux hommes. Pendant la Terreur, l'abbé du Chazaud avait été emprisonné à Périgueux avec toute sa famille et n'avait dû son salut qu'à la chute de Robespierre. On comprend qu'il lui soit resté d'amers souvenirs. Quand, après la prise de Rome par les armées impériales, Pie VII est virtuellement captif à Savone, les divergences entre l'évêque bonapartiste et le prêtre toujours fidèle au Saint Père deviennent de plus en plus profondes.

Passons sur des questions plus matérielles de partage de cure entre la Tour Blanche et Bourg des Maisons dont les fidèles avaient à leur service un prêtre « jureur » qui accepta mal sa destitution et pour qui l'abbé Duchazaud, dont la nomination a réuni les deux paroisses, demande charitablement de « trouver quelque chose en Dordogne » afin qu'il ne soit pas sans ressources. L'essentiel du conflit qui resurgit dans l'Avis à la Petite Eglise n'est pas là. Ce qu'en écrivant à son « bon père » en 1806 et plus tard Bertaud du Chazaud voulait obtenir « pour que s'établisse une entière confiance entre l'évêque et son clergé », c'était « une adhésion de cœur à toutes les décisions de la Cour de Rome sur les affaires de la religion ou de l'Eglise en France depuis 1790 jusqu'à nos jours ». Tenace, il l'écrit encore au prélat en 1818 et l'incite à suivre l'exemple de l'évêque de Soissons, Mgr de Beaulieu, en faisant une rétractation solennelle de ses erreurs.

Sans entrer dans quelque discussion rétrospective et superflue, nous remarquerons que le fait d'avoir souscrit aux exigences du Pape lorsqu'après la signature du concordat, avant d'être institué évêque, il déclarait adhèrer de tout son cœur « aux décisions de Sa Sainteté Pie VII pour ce qui intéresse ce qu'il désire pour l'Eglise et pour la France » (30) devait sembler suffisant à Dominique Lacombe.

Est-ce afin de se débarrasser élégamment d'un moraliste qui le gêne — et qui, il faut bien le dire, a attendu, pour publier ses objurgations, la solidité du trône de Louis XVIII! — qu'une « promotion » aux Isles, « en accord avec les ministres de l'Intérieur et de la Marine pour conforter dans la foi un territoire beaucoup plus vaste que celui de votre petite commune » est offerte à l'abbé Duchazaud, selon une lettre du 6 avril 1818 du Vicaire Général Luguet? L'intéressé, en refusant, semble le penser. Quoi qu'il en soir, on peut dire que l'Avis à la Petite Eglise précédé d'une correspondance édifiante pour le lecteur, y compris la fameuse lettre pastorale de l'évêque d'Angoulême pendant les Cent Jours et la grave menace de schisme qu'elle contient, se double donc de la longue histoire du prélat depuis la fin de l'ancien régime, avec ses diverses variations, selon le gouvernement.

Formule assez curieuse par la tournure du style, dictée par le cardinal Coprara, nonce du Pape, seion Jean Gérard : in Vie ardente el mouvementee de Dominique Lacombe, p. 70.

La réponse de celui qui reste toujours en titre le chef du diocèse et qui se sent une fois de plus outragé ne tarde pas. Daté du 20 novembre 1819, c'est un interdit lancé contre l'abbé Duchazaud, qui passe par le préfet afin qu'il le signifie au prêtre. Voici l'essentiel de la lettre justifiant cette décision :

#### « Monsieur le Préfet,

Il m'est parvenu deux lettres circulaires réunies et imprimées, l'une qui vous est adressée particulièrement et l'autre à Messieurs les curés et desservants du département que vous commandez, par le prêtre Duchazaud. Ces lettres déplacées, injurieuses au premier magistrat et à l'évêque, ne peuvent qu'être désapprouvées par tous ceux qui, connaissant les convenances et le respect dû aux autorités, en auront pris lecture. Ce n'est pas seulement dans cette occasion que ce prêtre a donné des preuves de son peu de savoir comme de son peu de jugement. J'ai été plein d'indulgence envers lui, espérant qu'il renoncerait à son délire et à ses entreprises aussi hardies que peu réfléchies, mais il a abusé de ma patience. (...) Je me vois donc forcé de le rappeler à ses devoirs, de le citer à comparaître devant moi à le suspendre provisoirement de ses fonctions ».

Joint à la lettre, l'interdit déclare l'abbé Duchazaud « suspendu de toute fonction, même de dire la messe dans les églises du diocèse ».

Disons qu'il rentrera pleinement en grâce sous l'épiscopat suivant, qui n'est pas très éloigné.

Au cours des quelques années qui lui restent à vivre encore, notre vicil évêque, dont le vicaire général Luguet assume, en fait toutes les charges, écrit quelques lettres pastorales, toujours très courtes. Il est, du reste, assez mal portant. Le 17 mars 1820, c'est pour ordonner un service solennel après l'assassinat du duc de Berry; en octobre de la même année, il s'agit d'un Tem Deum à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux; le 25 octobre 1821, c'est le sacre de Mgr de Lostanges, nommé évêque de Périgueux, qu'il salue en adressant ses adieux aux Périgourdins. A la suite de nombreuses demandes et pétitions, les deux diocèses viennent en effet d'être disjoints par le Pape. Enfin, le 15 janvier 1823, son mandement sur le prochain carême indiquant les jours d'abstinence et de jeûne, ainsi que les dispenses prévues, sera le dernier.

Nous pourrions borner ici notre étude puisque le but que nous nous étions proposé en l'entreprenant s'inscrivait dans le cadre du Périgord. Mais Mgr. Lacombe a trop fortement marqué la période concordataire au sein de notre province devenue le département de la Dordogne pour que nous abandonnions le prélat quand il est si proche de sa fin. Cela nous semblerait de l'inconvenance.

Achevons donc notre parcours historique en disant que, le 6 avril 1823, la duchesse d'Angoulême vient visiter la ville qui, prévenue assez à

l'avance, lui a préparé une superbe réception. La princesse a fait connaître que, son aumônier l'accompagnant, il se chargera du service religieux. Malgré les conseils de Madame de Beauregard qui, plus clairvoyante que son viel oncle, dissuade celui-ci d'aller saluer l'illustre visiteuse, Monseigneur fait atteler et se met en route. Pas plus pitoyable pour le vieillard que ne l'avait été son époux, la fille de Louis XVI lui ferme sa porte.

Cette fois, c'est plus que l'organisme fatigué de Dominique Lacombe n'en peut supporter. A peine a-t-il rejoint sa voiture qu'il s'effondre. Le médecin appelé en toute hâte dira que c'est une congestion cérébrale et ses efforts seront impuissants. Quand l'abbé Luguet lui administre l'extrêmeonction, c'est à peine si les lèvres du mourant peuvent murmurer une

prière.

De qui se moquent les vicaires généraux du diocèse d'Angoulême quand, dans la lettre datée du 10 avril 1823 (31), ils annoncent au peuple le décès de leur évêque « survenu le 7, environ 9 heures du matin », en ces termes : « Sa mort fut calme comme l'avait été sa vie ? ». Il est vrai qu'après des éloges sur son apostolat dans un style plein de conformisme, ils terminent, non sans avoir ordonné des prières pour le repos de son âme :

« Donnons-lui plutôt des prières que des éloges. Hélas ! il était homme et qui ne connaît pas la fragilité humaine ! Conjurons Dieu qui jugera les justiciers même de lui pardonner les fautes qui auraient pu échapper à la faiblesse inséparable de notre malheureuse condition et qui pourraient lui

rester à expier ».

Depuis près de deux ans, avec son autonomie retrouvée, le diocèse de Périgueux, sous la houlette de Mgr. Alexandre de Lostanges, faisait alors l'apprentissage d'un mode de vie nouveau. Bien que renouant avec la tradition, il ne pouvait plus être celui d'une époque révolue.

## Alberte SADOUILLET-PERRIN.

Mes remerciements vont à notre distingué collègue M. le Vicaire général Briquet, ainsi qu'à M. l'archiviste de l'évêché d'Angoulême qui ont bien voulu m'ouvrir les archives de leur diocèse.

<sup>31</sup> Arch. évêché d'Angoulême.

# Saint-Martin de Bergerac (1070 - 1672)

## Histoire d'un prieuré bénédictin

#### INTRODUCTION

L'éditeur des chartes anciennes de Saint-Florent de Saumur, pour le Périgord, écrivait en 1879 1 :

« Aussi espérons-nous que leur impression n'ajoutera pas seulement plusieurs chartes à celles déjà connues, mais qu'elle sera suivie de près par une notice historique sur les beaux prieurés conventuels de Saint-Florent près Saumur, à Bergerac et Mont-Caret ».

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis et « le beau prieuré conventuel de Bergerac », n'a toujours pas trouvé son historien. C'est cette lacune que nous voudrions tenter de combler.

Le problème des dépendances monastiques a été complétement renouvelé depuis une vingtaine d'années. Au colloque récent, consacré à l'étude des « Structures monastiques et Sociétés en France du Moyen-Age à l'époque moderne » <sup>2</sup>, dom Dubois invitait les congressistes à poursuivre leurs travaux sur les conséquences de la diffusion des prieurés, et posait un certain nombre de jalons de recherche :

— Quel a été le retentissement du phénomène des prieurés sur l'observance régulière ?

— Quels liens subsistent-ils entre le prieuré et l'abbaye-mère au plan juridique, spirituel et financier ?

A ces questions qui portent sur l'organisation interne des prieurés peuvent être ajoutées d'autres questions qui touchent à leur rayonnement spirituel, économique et politique :

— Quelle a été l'influence des moines sur la spiritualité des fidèles, dans le cadre paroissial ?

MARCHEGAY (P.), \* Chartes anciennes de Saint-Florent près Saumur pour le Périgord \*, dans 8 S.H.A.P., f. 6 (1879), p. 51 (= Chartes anciennes... pour le Périgord).

<sup>2.</sup> Les communications de ce colloque sont parues en 1982 sous le titre « Structures monastiques et sociétés en France du Moyen age à l'époque moderne »

— Quel a été leur rôle économique ? Comment les moines se sont-ils adaptés au passage d'une économie rurale à une économie marchande ?

- Comment les moines ont-ils réagi au développement du processus

urbain?

En fait, à travers cette monographie de Saint-Martin, c'est six siècles d'histoire de Bergerac (1070-1672) que nous pouvons entrevoir : histoire partielle, voire partiale, puisqu'entreprise à partir de sources essentiellement monastiques. Mais ces sources sont indispensables pour éclairer le passé de notre ville. Et les moines de Saint-Martin ont joué, comme nous pourrons le constater, un rôle non négligeable dans l'histoire de Bergerac.

#### PREMIÈRE PARTIE

## SAINT-MARTIN DE BERGERAC : LES ORIGINES DU PRIEURÉ ET SON DEVELOPPEMENT SIX SIÈCLES D'HISTOIRE (1070-1672)

#### LES MOINES DE SAINT-FLORENT DE SAUMUR

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement l'histoire du monastère et des moines, qui sont à l'origine de la fondation de Saint-Martin de Bergerac <sup>3</sup>:

#### Une histoire mouvementée :

A l'origine, les moines de Saint-Florent étaient installés au Mont Glonne, sur la rive sud de la Loire. Lorsque, contraints à la fuite devant les invasions normandes, ils durent chercher refuge à Saint-Gondon-sur-Loire, en Berry. La tourmente passée, les moines revinrent s'installer dans le château de Saumur, qui appartenait alors au comte de Blois. Quelques-uns d'entre eux cependant avaient repris possession du Mont Glonne, qui devint Saint-Florent-le-Vieil, sous la dépendance de la nouvelle abbaye. En 1025, le comte d'Anjou, Foulque Nerra, s'empara du château de Saumur et poussa les religieux qui l'occupaient à une nouvelle fuite. Ceux-ci fondèrent un nouveau monastère, en aval de Saumur, sur un de leurs domaines : Saint-Florent-le-Jeune était né.

## L'expansion du monastère :

Le nouveau monastère allait connaître un destin prestigieux. En quelques décennies, les moines de Saumur se trouvèrent à la tête d'un nombre très important d'églises et de prieurés, dispersés à travers toute la France et

Bon résumé de cette histoire dans Vies des Saints et Blenheureux, par les RR. PP. Bénédictins de Paris; Septembre, p. 461-464.

même jusqu'en Angleterre <sup>4</sup>. Ce mouvement d'expansion a touché le sud de la Loire à partir de la 2<sup>e</sup> moitié du XI<sup>e</sup> siècle. En 1060, les moines de Saumur s'installent en Angoumois et vers 1067, en Saintonge ; et peu après ils arrivent dans les diocèses de Bazas et Périgueux <sup>5</sup>. Dans ce dernier diocèse, Saint-Florent regroupa, en quelques années, un important patrimoine ecclésiastique (7 églises paroissiales et 5 chapelles), ainsi que des biens et revenus temporels substantiels (terres et vignes, moulins, droits de pêche...) <sup>6</sup>. Saint-Martin de Bergerac supplanta rapidement toutes les autres possessions périgourdines pour atteindre le tout premier rang dans la hiérarchie des prieurés, rattachés au monastère de Saint-Florent.

#### LA RÉFORME GRÉGORIENNE ET LES ORIGINES DU PRIEURÉ

L'installation des moines de Saumur, en Périgord, s'est faite en deux étapes. La réforme grégorienne avait doté les moines de biens importants, tant en terres qu'en églises, qui seront regroupés progressivement en unités autonomes : les prieurés <sup>7</sup>.

#### La charte de donation de Saint-Martin :

Ce document capital, pour l'histoire des origines, non seulement de Saint-Martin, mais aussi de la ville de Bergerac, est bien connu et a été souvent reproduit 8. Malheureusement, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres chartes du Périgord, nous n'en possédons plus l'original. Les compilateurs de la Collection Périgord ont trouvé cette charte dans « L'Histoire de l'abbave de Saint-Florent », dont l'auteur, dom Jean Huynes, donnait lui-même une traduction, tirée d'une copie authentique, découverte dans les archives de Saint-Florent 9. Toutes les recherches, effectuées dans le chartier de l'abbaye angevine, n'ont donné aucun résultat : l'original de la charte de donation de Saint-Martin ou la copie authentique, utilisée par dom Huynes, n'existent plus 10. Cette donation concerne exclusivement l'église Saint-Martin, probablement à cette époque l'unique église de la grande paroisse de Bergerac, située au nord de la Dordogne, avec ses bâtiments et tout ce qui v était attaché (droit de sépulture et revenus ecclésiastiques). L'acte de cession émane d'un certain Hélie, prévôt du comte de Périgord et gouverneur du castrum de Bergerac, Prudents, les moines de

Le pouillé de 1270 lui attribue 101 prieurés (voir le répertoire de la série Fl, établi par M. Saché, Angers 1926, p. IX-XII).

Les chartes de Saint-Florent, concernant l'Angoumois et la Saintonge, ont été publiées par MARCHEGAY (P.I, dans Bull. de la Soc. archéol. et hist. de la charente, 1877, p. 341-363, et dans Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1. IV (1877), p. 17-73.

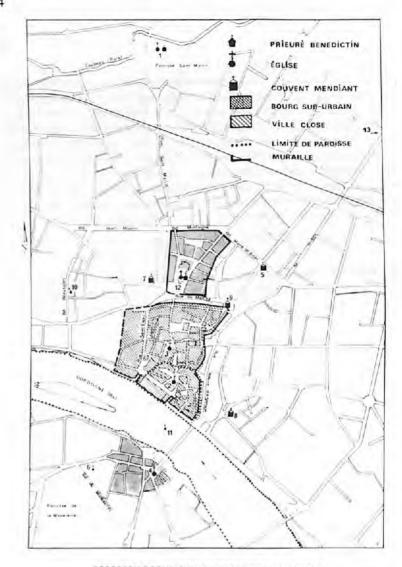
<sup>6.</sup> voir notre article dans B.S.H.A.P., 1. CIX (1982), p. 15-30.

Plusieurs thèses de l'Ecole des Chartes ont été consacrées à ce problème. Notons pour notre région, AVISSEAU (J.P.), Les prieurés de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges (1963).

Coll, Périg., t. 33 f° 66 et 1, 77 f° 61. Mais aussi BIRAN (E. de). Notes et documents inédits relatifs aux institutions de la ville de Bergerac, dans B.S.H.A.P., t. VII (1880). p. 475 476)

Il éxiste 2 manuscrits de cette « Histoire » réstée inédite : BN., manus, fran ; n° 19 862, et Arch. départ, du Maine-et-Loire, H 3716.

Les Archives du M.-eti-L. ont conservé 4 cartulaires, une copie du Livre Noir, (original volé), le Livre Blanc, le Livre d'Argent et le Livre Rouge, sous les cotes H 3712 à 3715.



#### GEOGRAPHIE RELIGIEUSE DE BERGERAC AU XVº SIECLE

- Eglise paroissiale de Saint-Martin (ruinée dès 1365), emplacement ancien du prieuré bénédictin. Cimetière paroissial en activité.
- 2 Eglise Notre-Dame du Château ou de Cartière quartier du Terrier chef-lieu de paroisse à partir du XIV\* siècle. Vocable Notre-Dame.
- 3 Chapelle Saint-Jacques » Lo gran gleysa » fondée par les Bénédictins (1185).
- 4 Eglise de la Madeleine, chef-lieu de paroisse.
- 5 Hopital du Saint-Esprit.
- 6 Chapelle Saint-Michel et cimetière parcissial. Il y avait aussi au bourg de la Madeleine un hôpital dédié à Saint-Antoine.
- 7 Couvent des Frères Prècheurs ou Jacobins.
- 8 Couvent des Frères Mineurs ou Cordeliers.
- 9 Couvent des Carmes.
- 10 Chapelle Saint-Jean, ruinée à la suite de la guerre de Cent Ans.
- 11 Chapelle Notre-Dame située sur la grande pile Sainte-Catherine du pont de Dordogne.
- 12 Eglise Sainte-Catherine et maison prieurale bénédictine.
- 13 Maladrerie Chapelle Saint-Lazare.

Saumur se font confirmer cette donation par les autorités supérieures : le comte du Périgord lui-même et l'évêque de Périgueux. La date, la plus communément retenue pour cette charte, 1080 11, repose en réalité sur une chronologie mal connue des comtes du Périgord. Parmi les donateurs et témoins, on trouve l'évêque de Périgueux, Guillaume (de Montbron), qui occupa le siège épiscopal de 1060 à 1081, et le comte de Périgord, Hélie (= Hélie III). Ce dernier a succédé à son père, Adalbert II, dès 1070, et non pas en 1080, comme on le pensait 12. Cette nouvelle datation permet d'ouvrir légèrement la fourchette chronologique (1070-1081 au lieu de 1080-1081), pendant laquelle l'évêque et le comte se sont partagés les pouvoirs civil et religieux en Périgord, et de vieillir un pen la charte de donation de Saint-Martin de Bergerac.

L'implantation des moines de Saint-Florent, en Périgord, suivrait ainsi d'assez près leur installation en Angoumois. Or, on sait que l'évêque de Périgueux, Guillaume, était originaire de Montbron, région dans laquelle les moines de Saumur avaient implanté un important prieuré (Saint-Florent de la Rochefoucault). La présence de Guillaume de Montbron est attestée lors de la cérémonie de consécration de l'autel de ce prieuré, en 1065 <sup>13</sup>. Il est logique de penser qu'à cette occasion, des contacts furent établis entre l'évêque de Périgueux et les moines de Saumur. L'arrivée de ces derniers, à Montcaret et Bergerac, a pu suivre assez rapidement, probablement peu après 1070.

## Naissance d'un prieuré :

La gestion du patrimoine ecclésiastique et foncier dont la réforme grégorienne avait doté les moines de Saumur, en Périgord, exigeait la présence, sur place, de quelques moines. A Montcaret, les premières donations sont faites aux moines de Saint-Pierre (de Montcaret) et de Saint-Florent : « Monachi sancti Petri et sancti Florentii »¹¹². La charte de donation de Saint-Martin mentionne la présence, à Bergerac, de trois moines de Saumur : Olivier, Constantin et Gumbert. Mais cette présence, d'autant plus que les moines se déchargeaient de la cura animarum sur le clergé séculier qu'ils patronnaient, n'avaient pas besoin d'être ni très importante ni peutêtre permanente. C'est pourquoi la transformation des dépendances monastiques en unités autonomes, les prieurés, n'apparut que progressivement, dans le courant du XIIe siècle.

A Montcaret, où les moines de Saint-Florent disposaient de la plus grande partie de leurs biens périgourdins (6 des 7 églises et 4 des 5 chapelles), l'existence d'un prieur est attestée dès le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle <sup>15</sup>.

15. Ibid. nº XI p. 126-127

<sup>11.</sup> MARCHEGAY (P.). Chartes anciennes... pour le Périgord, nº 1, p. 118

Pour cette nouvelle chronologie, voir LAHARIE (M.), Le pouvoir comtal en Perigord de la fin du IX\* à la fin du XIII\* s. dans 6.S.H.A.P. 1. V, GVI (1979), p. 248.

MARCHEGAY (P.), Charles de St-Florent. concernant l'Angoumois, n° 2, p. 349-350.
 MARCHEGAY (P.), Charles anciennes... pour le Périgoid, n° 11 et IV p. 119 et 121.

A Bergerac, par contre, il faut attendre le dernier tiers du siècle pour trouver la première mention d'un prieur : Jean, qui est cité comme témoin d'un accord intervenu, en 1177, entre le prieur de Castillon et le curé de Saint-Symphorien 16. Dix ans plus tard (le 16 décembre 1185 ou 1186), le pape Urbain III, prenait sous sa protection « sub beati Petri et nostra protectione », l'église Saint-Martin (et la chapelle Saint-Jacques) avec toutes ses terres et ses revenus, « terris, decimis aliisque possessionibus ». Le pape accordait en outre aux moines la liberté de sépulture dans leur cimetière ainsi que la possibilité d'accueillir toute personne venant du siècle ou le fuyant. La bulle est adressée : « priori (le nom manque)... et fratribus » 17 Si cette bulle ne peut être considérée comme l'acte de naissance du prieuré. puisque le pape prend sous sa protection un établissement déjà existant. elle apporte cependant une indication intéressante. On peut penser en effet que l'apparition de Saint-Martin, en tant que prieuré autonome, ne remontait pas à une époque très ancienne. C'était dans la logique des choses que Saint-Florent de Saumur, grand monastère exempt, cherchât pour ses prieurés naissants, la plus haute protection : celle du pontife romain.

L'implantation des moines de Saumur, à Bergerac, a suivi l'évolution normale. Dans un premier temps, la donation d'une église paroissiale, vers 1070, entraîne la constitution progressive d'un patrimoine foncier. Par la suite, mais pas avant la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la gestion de ce patrimoine, exigeant la présence permanente de quelques moines, rend nécessaire la création d'un prieuré.

#### LE PROBLÈME DU SITE

Il peut paraître paradoxal d'entreprendre l'histoire d'un prieuré, dont nous n'avons conservé, non seulement aucun vestige architectural, mais dont nous ne connaissons même pas l'emplacement exact.

## Les cartes du XVIIIe siècle :

Les cartes de Belleyme et Cassini nous transmettent deux traditions contradictoires. La première donne l'église Saint-Martin en ruine, près du Caudeau, à l'emplacement des anciens abattoirs (aujourd'hui maison de retraite). La seconde propose une autre localisation, le Bout des Vergnes : localisation reprise par Beauroy, qui se demande si ce ne serait pas là l'emplacement originel du prieuré 18.

Ces contradictions s'expliquent, d'une part en raison de la disparition totale de l'église paroissiale au moment du levé des cartes en question et d'autre part par le fait que les bâtiments prieuraux ont migré au cours des siècles.

Livre Rouge, Arch. départ. du Maine-et-Loire, H 3715, f° 43. Les premières chartes mentionnaient seulement Γ'« eoclesia Sancti Martini ».

<sup>17.</sup> MARCHEGAY (P.), chartes anciennes... pour le Périgord, nº LIV, p. 233.

<sup>18.</sup> BEAUROY (J.), Vins et Société à Bergerac, p. 60.

#### Le prieuré à Saint-Martin :

Les fouilles, entreprises en 1979, lors de la construction d'une maison de retraite, à l'emplacement des anciens abattoirs, ont révélé l'existence d'un important cimetière, qui devait être contigu à l'église paroissiale <sup>19</sup>. Etait-ce aussi l'emplacement primitif des premiers bâtiments prieuraux ? L'examen des textes permet de répondre par l'affirmative. La charte de division des eaux du Caudeau (1336) situe clairement le prieuré sur la portion du ruisseau qui coule « du pont, appelé Pombonne vers le prieuré de Saint-Martin de Bergerac... » <sup>20</sup>. A la fin du XVe siècle, lorsque le prieur, G. Aytz, fait reconstruire le cloître du prieuré, près de Sainte-Catherine, au Mercadil, il fait préciser dans le contrat, « à la manière de celui de Saint-Martin » <sup>21</sup>. Au XVIIe siècle encore, après la destruction de tous les bâtiments et la disparition des moines, le prieur commendataire venait prendre symboliquement possession de son bénéfice en cet emplacement primitif. Ainsi, le 22 décembre 1663, Jean Dufau, le dernier prieur de Saint-Martin, est conduit par le curé de la Madeleine,

« au lieu et place ou soulait être l'église dudit prieuré ; et là, j'ai pris par la main droite ledit sieur Dufau... et mené tout autour du lieu et place ou soulait être ladite église et prieuré, ayant été ci-devant ruinés par l'injure des guerres et n'y restant à présent que la place d'icelle ; et ayant fait passer et repasser ledit sieur Dufau autour de ladite place et fait mettre à genoux, et prier Dieu au lieu et endroit où était anciennement construit le grand autel de ladite église... » <sup>22</sup>.

La tradition écrite confirme donc l'implantation primitive des moines sur les rives du Caudeau, avec un minimum de bâtiments conventuels, puisqu'il y avait « cloître ».

## Le prieuré au Mercadil :

A la fin du XV<sup>c</sup> siècle, un vaste programme de constructions ou reconstructions (chapelle du Sépulcre, cloître, maison priorale, grange dîmeresse) se développe au Mercadil, autour de l'église Sainte-Catherine, à peu près à l'emplacement de l'actuelle église Notre-Dame (un chapitre sera consacré à l'étude de ces constructions).

Quelles ont été les causes de la migration des moines des rives du Caudeau vers le quartier du Mercadil ? En premier lieu, très certainement, la volonté politique des moines de se rapprocher de la ville en plein essor, qui se développait autour du castrum. Le processus urbain leur échappait malgré de vaines tentatives de contrôle : mainmise sur la chapelle castrale, Notre-Dame du Château ; création d'une chapelle urbaine sous leur dépendance, Saint-Jacques <sup>23</sup>. L'installation au Mercadil présentait en outre plusieurs avantages. Les moines pouvaient bénéficier ainsi à la fois de la proximité de la ville, avec laquelle ils partageaient de nombreux intérêts (voir le

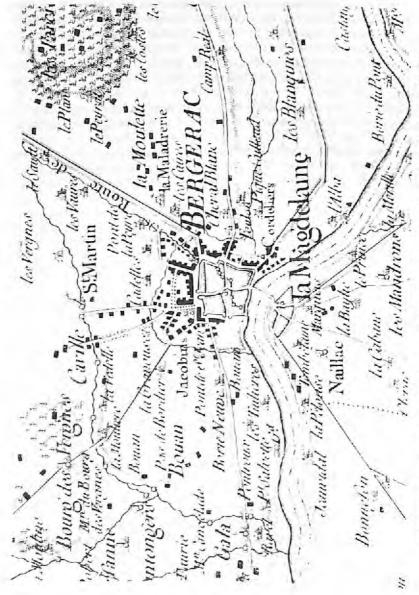
<sup>19.</sup> fouille de sauvetage, autorisation 1/79 (Y. Laborie).

<sup>20.</sup> CHARRIER (G.), Les Jurades de Bergerac, 1. 1 p. 1-11.

<sup>21.</sup> Call Périg. 1 48 fº 148.

<sup>22.</sup> Jurades, I. IX p. 335.

<sup>23.</sup> MARCHEGAY (P.), Chartes anciennes... pour le Périgord, n° LII, p. 231 et LIV



La paroisse de Saint-Martin de Bergerac, d'après la carte de la Guyenne, dressèg par Belleyme. Feuille 29, Bergerac 1785-1789.

chapitre du temporel) et de l'indépendance d'un quartier, qui se dévelop-

pait en dehors des murailles.

Nul doute cependant que les troubles de la guerre de Cent ans n'aient accéléré, sinon provoqué, ce mouvement de migration. Excentré sur le Caudeau, au nord de la ville, loin des murailles protectrices, le prieuré était particulièrement vulnérable. En 1364, l'église Saint-Martin et les bâtiments prieuraux sont en ruines <sup>24</sup>:

« ecclesia et edificia prioratus Sti Martini... sint propter eorum vetustatem, in parte destructa, collapsa et quam plurimum ruínosa ».

Dès 1382, il semble bien que l'implantation des moines, au Mercadil, soit déjà plus qu'amorcée, comme le montre une Jurade de cette année 25. Le prieur de Saint-Martin et les habitants du Mercadil se proposent de réparer à leurs dépens les murs de leur quartier, qui menaçaient de s'écrouler. Le Mercadil apparaît comme un bourg bien individualisé et les intérêts du prieur y sont suffisamment importants pour qu'il propose de contribuer à la retauration des murailles. Dans le fond, à Bergerac, c'est le Mercadil qui apparaît comme le véritable bourg monastique, beaucoup plus que Saint-Martin, qui n'a jamais réussi à fixer un habitat suffisamment dense.

#### SIX SIÈCLES D'HISTOIRE : 1070-1672

L'histoire de Saint-Martin de Bergerac est étroitement liée aux événements qui ont marqué la région dans laquelle les moines se sont implantés. Des origines à la guerre de Cent Ans:

C'est la période la moins bien connue en raison du caractère lacunaire de notre documentation. Saint-Martin se développa rapidement au point d'arriver au tout premier rang dans la hiérarchie des établissements soumis à Saint-Florent de Saumur <sup>26</sup>. Les moines de Saint-Martin ont bénéficie d'un environnement économique favorable : développement du vignoble bergeracois, auquel ils ont peut-être contribué, étendue et richesse de la grande paroisse, dont ils étaient les principaux décimateurs, éclosion et prospérité de la ville de Bergerac, avec laquelle ils entretenaient des rapports étroits et concurrentiels. Parmi les atouts dont profita également le prieuré naissant, il faut placer la protection papale. A l'origine même de Saint-Martin, nous trouvons une intervention du pape Urbain III, qui prend l'établissement sous sa protection. Installés dans une aire géographique déjà constituée, la paroisse et la châtellenie, les moines cherchaient logiquement à s'émanciper du double pouvoir des laïes (seigneurs) et du clergé séculier (ordinaire diocésain).

<sup>24.</sup> Call Périg. 1. 33 f\* 84.

<sup>25.</sup> Jurades 1 1 p 74-75.

<sup>26.</sup> Au pouillé de 1270. Saint-Martin est inscrit au cens le plus élevé (50 livres).

En ce qui concerne l'ordinaire diocésain, on sait qu'une des conséquences de la réforme grégorienne a été « la mise à l'écart théorique » de l'évêque dans les paroisses et prieurés, relevant des grands monastères exempts. Si l'évêque de Périgueux, Guillaume de Montbron, se trouve à l'origine de l'installation des moines de Saumur, à Bergerac, si l'évêque de Périgueux intervient encore, au début du XIIe siècle, dans un long conflit qui opposait son chapitre cathédral aux moines de Saint-Florent, nous perdons par la suite toute trace d'intervention de l'évêque 27. Au milieu du XIIe siècle, c'est le pape Adrien IV, qui nomme directement des arbitres (les évêques du Mans et d'Angoulême) pour juger un différend entre l'abbé de Saint-Florent et le doyen du chapitre de Périgueux 28. Les rapports des moines de Saumur puis de ceux du prieuré avec les chanoines du chapitre cathédral de Périgueux furent dés l'origine tendus. De solutions provisoires en compromis, le conflit durera jusqu'à la disparition du prieuré, en 1672 Il portait sur deux points essentiels, le contrôle des lieux de culte et donc le partage des revenus ecclésiastiques attachés à l'église et à la paroisse Saint-Martin (voir le chapitre du temporel du prieuré).

Les relations des moines de Saint-Martin avec les grandes institutions féodales (comte du Périgord, seigneurs de Bergerac) nous échappent presque totalement. Le comte du Périgord intervient doublement dans l'acte de donation de la paroisse aux moines de Saumur : confirmation de l'acte et don de ses droits personnels sur cette paroisse. Ensuite plus aucune trace. probablement parce que les pouvoirs du comte, sur le castrum de Bergerac disparaissent avec la féodalisation de la fonction de prévôt. Nous n'avons guère plus de témoignages sur les relations éventuelles, entretenues entre les nouveaux maîtres de Bergerac, descendants et héritiers d'Hélie, le gouverneur du château, mentionné dans la charte de donation, et les moines du prieuré bénédictin. Signalons cependant la présence du prieur, Guillaume Robert, comme premier témoin, dans le testament de Renaud Pons 29. Les moines du prieuré ont-ils été mêlés aux conflits et procès retentissants, suscités par la difficile succession des scigneurs de Bergerac ? L'âpreté de la lutte était à la mesure de l'importance de l'héritage. On notera la présence, à ce moment, à la tête du prieuré, de Bertrand de Flaujagues. L'origine du prieur, Flaujagues, dans la châtellenie de Gensac, que Mathe s'était fait offrir par son époux, en 1324, pourrait laisser entrevoir des liens entre ce prieur et la famille des Albret. Dans cette hypothèse, le choix de Bertrand, comme prieur de Saint-Martin, apparaîtrait comme un rouage dans l'entreprise machiavélique de cette famille, pour s'emparer de l'héritage d'Elie Rudel, dernier seigneur de Bergerac 30.

28. Bulle du pape Adrien IV (ibid., n° LII). 29. Manuscril Doal, vol. 42, 1° 28 (Coll. Pério., † 33, 1° 74).

<sup>27.</sup> Charte de donation el charte de 1124 sur le partage des dimes (MARCHEGAY, nº XVIII).

MARQUETTE (J.B.), "Les Albret», chap. consacré à la succession de Bergerac dans Cahiers du Bazadais, n° 36 (1977) et sq.), Livre 3, p. 281-327.

La rédaction tardive des *Jurades*, après 1350, nous prive également de renseignements sur les rapports des moines avec la communauté urbaine naissante (charte de franchise de 1254 et statuts de 1322). Lorsqu'en 1381, le prieur Bertrand de Molcéon, cherche à percevoir des redevances nouvelles sur les habitants de Bergerac, les consuls de la ville, après avoir dit leur plaisir d'accueillir le nouveau prieur, invoquent les « libertés, franchises et pariages» que ses prédécesseurs avaient toujours accordés à la ville et demandent un délai pour retrouver « la composition ancienne » et autres documents, perdus lors de la prise de Bergerac par les Anglais (en 1345) 31. Les consuls de Bergerac ont-ils eu la chance de retrouver ce précieux document ? Rien ne permet de l'affirmer. Par contre l'allusion à cette « composition ancienne » montre clairement que les rapports entre les moines de Saint-Martin et la communauté urbaine étaient nettement codifiés, avant la guerre de Cent ans. A la veille du conflit franco-anglais, Saint-Martin se présente comme un prieuré prospère, bien inséré dans son double environnement rural et urbain, et son influence, dans la ville de Bergerac, est toujours forte, malgré la concurrence des Ordres Mendiants, nouvellement implantés 32. En 1304, le prieuré a l'honneur coûteux de recevoir la visite de l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, qui voyageait en grand équipage aux frais des abbayes qu'il visitait 33.

« Le dict seigneur se serait tansporté au prieuré de Saint-Martin de Bergerac, et en icelluy annonce la parolle de Dieu et faict tous les actes requis en semblable cas et séjourné au dict lieu jusqu'au lendemain, et dict jour de lendemain y avait séjourné à ses despens ».

Les destructions de la guerre de Cent Ans et la reconstruction dans la 2<sup>e</sup> moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

C'est aux combats des guerres franco-anglaises, auxquels la ville et la région de Bergerac furent étroitement mêlées, que Saint-Martin doit ses premiers malheurs. L'église et les bâtiments prieuraux, à l'écart des murailles protectrices, ont eu à souffrir, moins peut-être des conséquences directes des combats que de l'insécurité ambiante et des brigandages, dus aux gens de guerre et aux seigneurs locaux <sup>34</sup>. En 1364, comme nous l'avons vu plus haut, le prieuré est ruiné. D'où l'appel du pape, Urbain V, à la générosité des fidèles et la promesse d'indulgences pour tous ceux qui contribueront de leurs pieuses aumônes aux réparations nécessaires. Cet appel n'a-t-il pas été entendu ? Ou bien de nouvelles destructions sont-elles intervenues entre temps ? Toujours est-il que le prieuré est encore en ruine en 1441 <sup>35</sup> :

« propter guerrarum turbines aliosque sinistros eventus ».

<sup>31.</sup> Jurades, 1 I, p. 64-65.

<sup>32.</sup> Une étude sur l'implantation des Ordres Mendiants à Bergerad reste à faire.

<sup>33.</sup> CHARBONNEL (A.), dans B.S.H.A.P., 1. 12 (1865), p. 47.

Voir le Livre de Vie, rédigé entre 1379 et 1381 ; il se trouve au t. IV des Jurades manuscrites à la fin de l'année 1382.

Buile du pape Eugène IV, citée par DENIFLE. La désolation des églises, monastères. en France au milleu du XVI s., t. i nº 400.

L'amorce d'un relèvement se dessine avant même le fin des combats. Dès la deuxième moitié du XVe siècle, les signes de renouveau ne manquent pas. Reconstitution du temporel, qui avait eu à souffrir de l'insécurité, provoquée par les troubles. Une fois le temporel reconstitué, le prieur G. Aytz peut se lancer dans un programme ambitieux de reconstruction architecturale. Entre 1491 et 1499, sont réparés, construits ou reconstruits, au Mercadil, l'église Sainte-Catherine avec son cloître attenant, la chapelle du Sépulcre, la maison priorale et la grange d'imeresse (voir le chapitre des constructions). Le prieuré atteint alors très certainement son apogée. Cette fièvre de reconstruction coïncide parfaitement avec celle qui touche au même moment la ville de Bergerac tout entière : restauration des maisons, des rues, des fortifications, mais surtout reconstruction du grand pont de la Dordogne, ouvrage vital pour la ville, qui engagera dans cette entreprise des dépenses énormes 36.

Les périodes de reconstruction favorisent le développement des légendes. Au moment où les ruines accumulées rendaient nécessaire un appel à la générosité des fidèles, il pouvait sembler opportun de donner à l'établissement, pour lequel on sollicitait des dons, une origine prestigieuse. C'est dans cette direction qu'il faut chercher les origines de la légende, qui faisait de Saint -Martin une fondation carolingienne, richement dotée par Roland

lui-même 37 :

« Monasterium s. Martini de Brageraco... a Rolando Karoli Magni Romanorum imperatoris et Francie regis opulenter constructum et dotatum ». Il ne semble pas pour autant que cette légende ait connu un franc succès. Dans son « Histoire du Périgord », Dessales s'en faisait le porteparole prudent <sup>38</sup>;

« Nous n'avons aucune donnée positive sur la fondation de Saint-Martin de Bergerac, mais tout porte à croire qu'il fut fondé au temps de

Charlemagne ».

En 1503, le visiteur, délégué par l'abbé de Saint-Florent, trouve à Bergerac un prieuré « en bon ordre et bien garni », où vivent, en plus du prieur, 4 moines qui y mènent une vie régulière rétablie <sup>39</sup>. Signe de cette prospérité retrouvée, c'est au prieur de Saint-Martin qu'échoit l'honneur de recevoir le sénéchal du Périgord, de passage à Bergerac, en 1529 <sup>40</sup>. Il est probable cependant que la vieille église paroissiale de Saint-Martin a échappé au programme de reconstruction. Celle-ci est laissée plus ou moins à l'abandon, même si elle sert encore de centre paroissial. On y célèbre la Semaine sainte et les paroissiens viennent y faire leurs Pâques, jusqu'en 1515 au moins. Mais avant 1527, l'église se serait écroulée, comme le con-

<sup>36</sup> La lecture des Jurades pour cette période est édifiante.

<sup>37.</sup> Bulle du pape Eugène IV (9 sept. 1441).

<sup>38.</sup> DESSALES (L.), Histoire du Perigord, 11, p. 168.

<sup>39</sup> Arch depart du Maine-et-Loire, H. 1952

<sup>40</sup> Jurades I II p 384

firme un contrat d'afferme des « droits de verrouil », qui mentionne, dans une longue liste de reliques, la présence « d'une bourse de drap d'or, qui a été trouvée dedans l'église Saint-Martin lorsqu'elle tomba » 41. Cet abandon, par les moines, du lieu primitif de leur implantation, au terme d'une irrésistible poussée, qui les a conduits des rives du Caudeau jusqu'aux portes de la ville (Mercadil), démontre également la capacité des moines à s'adapter à l'évolution de l'habitat dans le cadre paroissial.

Méfaits de la commende et malheurs des guerres de religion.

Avant même l'apparition des troubles, provoqués par les progrès de la Réforme, dans le Bergeracois, Saint-Martin eut à subir les conséquences néfastes des abus, liés à la politique bénéficiale de la Papauté et au système de la commende. A partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la collation des bénéfices mineurs par les pontifes romains devient pratique courante. Saint-Martin tombe dans la « réserve apostolique ». On connaît les abus, engendrés par cette politique, notamment au temps des papes d'Avignon : permutations abusives, cumuls de bénéfices, non-résidence <sup>42</sup>. En 1396, le pape Benoît XIII pourvoit à la charge de prieur de Bergerac, l'archevêque de Bordeaux, Guillaume, qui n'avait pu obtenir la jouissance intégrale de sa mense épiscopale <sup>43</sup> :

« ut onera sibi incumbentia honestius supportare valeat ».

Après la restauration de la 2º moitié du XVº siècle, vont se succéder à la tête du prieuré, des abbés commendataires, plus soucieux de la perception des revenus, que leur procurait leur bénéfice, que de la bonne marche spirituelle de l'établissement religieux. Prototype de ces prieurs commendataires, Jean de Monluc, le frère de Blaise, qui occupa le bénéfice de 1553 à 1560 environ. Evêque de Valence et de Die, Jean, qui mena une vie de prêtre diplomate, se faisait représenter à Saint-Martin par un procureur 44. Les troubles, consécutifs à l'introduction de la Réforme, à Bergerac, aggravèrent cette situation. Saint-Martin tomba aux mains d'un seigneur laïque, le sieur de Cuzols, qui le conserva une cinquantaine d'années et le donna en confidence à des prieurs d'une « moralité douteuse » 45. Les biens du prieuré furent alors en partie dispersés, usurpès ou aliénés.

Qu'advint-il des belles constructions du prieur G. Aytz? Les preuves des destructions, dues à la fureur iconoclaste des Réformés, ne manquent pas. Le problème est de les accorder entre elles. La disparition des *Jurades*, pour la période de 1558 à 1570, nous prive de notre meilleure source et nous réduit à l'utilisation de témoignages indirects.

<sup>41.</sup> Coll. Perig. t. 33, 1° 107-109.

<sup>42</sup> Ibid 1" 75 et 80 r" of v"

<sup>43.</sup> Ibid 1" 90 r" et v".

<sup>44.</sup> SOURNIA (J. Ch.), Biarse de Montuc. 6d. Fayard 1981, et visite du prieuré de 1558 (Arch. départ. du Maine-et-Loire, H. 1954)

<sup>45.</sup> Il existe un projet de vente du prieuré pour l'année 1588 (Jurades) 1 IV p. 182 183 et 185)

On avance souvent la date de 1561 ou 1562 pour les premières destructions d'édifices religieux, à Bergerac <sup>46</sup>. Il faut probablement reculer un peu cette date, comme le montre un rapport de visite du prieuré <sup>47</sup>. En 1558, le visiteur trouve l'église du prieuré (Sainte-Catherine) et la chapelle du Sépulcre en ruine :

« l'église du prieuré du tout par terre et ruinée sauf les murs et sans y avoir charpente ni couverture ».

Le logis du prieur et la grange dîmeresse sont en meilleur état, mais nécessitent des réparations urgentes. Ces dégradations ne peuvent être mises au compte de la vétusté, puisque la quasi-totalité des bâtiments conventuels avaient été construits ou reconstruits un demi-siècle plus tôt. Les Protestants ont visé particulièrement les symboles du « papisme », l'église Sainte-Catherine et surtout la chapelle du Sépulcre, qui renfermait de nombreuses et très belles statues (voir le chapitre des constructions). Ces premières destructions ont pu se produire entre 1553, date de l'installation d'Antoine Poynet, favorable aux Calvinistes, comme lieutenant général au Présidial de Bergerac et 1558, date de la rédaction de ce procès-verbal de visite 48. A la fin du siècle il ne reste plus rien des bâtiments conventuels. En 1597, le prieur Jean Roulhas arrente une partie de la maison priorale ainsi que l'église Sainte-Catherine, à un certain Eymon, qui en tire quantité de pierres, au point d'en encombrer le chemin, qui allait de la porte Lougadoire au pont des Carmes 49. Le travail de démolition se poursuivit. Les édifices religieux devenaient des carrières commodes pour servir aux restaurations des murailles de la ville ou des maisons des particuliers.

La reconquête catholique fut à Bergerac lente et difficile. En 1601, l'évêque de Périgueux présente une requête au maréchal d'Ornano, pour demander le rétablissement du culte catholique, dans cette ville. Dans leur réponse, les consuls justifient l'état des choses <sup>50</sup>:

« Il n'a point tenu à nous que l'exercice de la religion (catholique) soit exercé en lieu public dans cette ville... mais ceux de ladite religion (catholique) sont en petit nombre et n'auraient moyen d'achepter les lieux qui estaient par nous occupés et que nous avons fait bastir... se contentant de faire l'exercice de leur religion en une maison particulière ».

Donc des catholiques peu nombreux et pauvres, qui se contentent d'une maison particulière, comme lieu de culte. Lorsque la reconquête catholique aura triomphé à Bergerac, la reconstruction des édifices religieux commencera. Mais ni l'église Sainte-Catherine ni les bâtiments prieuraux ne furent reconstruits. Priorité fut donnée aux églises urbaines ;

<sup>46.</sup> Les papiers Leydet (Colf. Périg. L. 14 f° 76), donnent la date de 1562.

<sup>47</sup> Arch depart du Maine-et-Loire, H 1952.

Voir l'étude bien documentée de BOYSSON (R. de), L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy, 2º éd., Paris 1924.

<sup>49</sup> Jurades, t. IV, p. 368-369.

<sup>50</sup> Ibid. t. V. p. 85-93.

l'église Saint-Jacques, dont la reconstruction dura jusqu'en 1688, et l'église Notre-Dame du Château, confiée aux Récollets. Les couvents des Ordres Mendiants furent eux aussi relevés de leurs ruines. Le temps du prieuré bénédictin était passé : la vie conventuelle n'y fut jamais rétablie. Lorsque le dernier prieur de Saint-Martin, Jean Dufau, vint prendre possession de son bénéfice, le 22 décembre 1663, c'est sur une « place vide », tant à Saint-Martin qu'à Sainte-Catherine, qu'il dut se recueillir (voir plus haut).

L'union de Saint-Martin à la Mission de Périgueux

Conséquence logique de son déclin, le prieuré Saint-Martin ainsi que la cure Saint-Jacques seront unis à la communauté des Missionnaires de Périgueux. La minute authentique de ce contrat, destinée aux moines de Saumur, a été conservée aux Archives départementales du Maine-et-Loire 51. Cet acte, passé le 7 décembre 1672, dans le palais épiscopal de Périgueux, provient de l'étude de Me Roubert, notaire royal dans cette ville. Le texte stipule l'union immédiate » dès à présent et à perpétuité et à iamais » du prieuré bergeracois à « un séminaire ecclésiastique gouverné par 4 prêtres de la Mission de Périgueux ». Le prieur, Jean Dufau, se réserve cependant, sa vie durant, la jouissance de tous les revenus et droits, attachés au prieuré, afin de pouvoir honorer la pension très lourde, qu'il doit verser à son résignant, son oncle, Martial Dufau. L'union ne deviendra donc complète et effective qu'à la mort du dernier prieur. Un des intérêts de ce document réside dans les motifs profonds qui sont à l'origine de cette union. Malgré les efforts entrepris, dès le début du XVIIe siècle, pour la reconquête spirituelle de la ville (installation des Récollets à Notre-Dame, du Château, envoi de missions), Bergerac demeure largement, en ce dernier tiers du siècle, « terre d'hérèsie » 52.

« Faute de secours spirituels plus puissants que ceux qui se trouvent sur les lieux... plusieurs ames se pervertissaient toutes les années par les artifices des herenques qui se prévalent en ce lieu aux Catholiques plus qu'en autre ville du Royaume » (Acte d'union f° 1).

L'évêque, venu lui-même à deux reprises à Bergerac, a pu dresser un constat de carence du clergé local : nombre réduit (le prieur et son vicaire perpétuel) et formation inadéquate. « Pour arrêter le cours des désordres », une reprise en main s'impose donc, D'où l'envoi de 4 prêtres de la Mission de Périgueux avec un double rôle : épauler le clergé local dans l'exercice pastoral et assurer la formation des jeunes prêtres du diocèse (création d'un séminaire) <sup>53</sup>. L'effort d'apostolat devait porter essentiellement sur la liturgie (messe dominicale) et la catéchèse, et visait principalement les milieux populaires (valets, domestiques, servantes) qui, tirant

<sup>51</sup> Arch, dep du Maine et corre. H 3462. (La minute Périgourdine de ce contrat inscrite au répertoire des Archives de l'évêche de Périgueux a maineureusement disparu).

<sup>52</sup> MANDON (G.) Le clergé paroissial (au XVIII ° s.), Périgueux, 1982, p. 290-295.

L'installation d'un petil Séminaire, à Bergerao, ne devint effective qu'en 1682 (CONTASSOT (F.), La Congrégation de la Mission de Périgueux, 1981, texte dactylographie).

leurs moyens d'existence de la bourgeoisie locale, restée protestante, conservaient la religion de leurs maîtres.

Dans toute cette affaire, le rôle de l'évêque de Périgueux, Mgr Le boux, a été primordial <sup>54</sup>. En ce sens, on pourra comparer les conséquences des deux grandes réformes que l'on trouve à l'origine et au moment de la disparition du prieuré. La réforme grégorienne, dont le but était d'affranchir les clercs de la tutelle des laïcs, avait abouti dans les faits, « à la mise à l'écart » de l'évêque dans les paroisses, soumises aux grands monastères ou aux prieurés qui en dépendaient. La réforme catholique, qui a suivi le Concile de Trente, en affranchissant les paroisses de toute tutelle laïque et monastique, aboutira au contraire à la valorisation du rôle de l'évêque dans son diocèse. La disparition de Saint-Martin s'inscrit donc dans une longue évolution, que les seuls malheurs des guerres ne suffisent pas à expliquer.

<sup>54.</sup> RIBOULET (abbé), Etude historique sur Mgr Guillaume Le Boux, dans B.S.H.A.P., t. I (1874), p. 42 et sq. (Les origines angevines de ce prélat ont pu faciliter les tractations avec Saint-Florent de Saumur).

#### DEUXIÈME PARTIE

#### UN PETIT PRIEURÉ BÉNÉDICTIN AUX XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLES

#### ORGANISATION INTERNE ET RAYONNEMENT SPIRITUEL

Il est courant de dire que les XIVe et XVe siècles correspondent à une période de crise dans l'histoire des prieurés : crise qui se manifeste à la fois sur le plan des effectifs et sur le plan de l'observance. Parallèlement, avec le développement des villes, l'influence des moines bénédictins décline face au développement des ordres nouveaux (Mendiants), qui ont su mieux assurer leur insertion dans la société urbaine (encadrement des laïcs, modelage de la vie artistique et culturelle). Alors, les petits prieurés bénédictins, « une institution dépassée», aux XIVe et XVe? De l'étude de Saint-Martin, pendant cette période — cette limite nous étant imposée par l'état de nos sources — il ressort une vision plus nuancée.

Les moines et l'organisation interne du prieuré.

La rareté ou l'absence de sources spécifiques (rapports de visites, chroniques du prieuré), ainsi que la disparition de tous les bâtiments conventuels, ne rendent pas aisée cette étude. C'est donc à partir d'une documentation fort lacunaire qu'il faut tenter de décrire la vie dans ce petit établissement bénédictin, au double point de vue du respect de la règle et de la pratique de l'Opus Dei. Et quelle était la personnalité des moines qui ont dirigé le prieuré ? Quels liens économiques, juridiques, spirituels, subsistent-ils à cette époque, avec l'abbaye-mère ? Deux questions qui méritent également une réponse.

Le respect de la règle.

Dans les petits prieurés bénédictins, l'observance de la règle était probablement moins stricte que dans les grands monastères. Saint-Martin entre dans la catégorie de ces petits établissements. Le nombre des moines (un prieur et quatre moines) est resté constant du XIIIe au XVIe siècle <sup>1</sup>. On relève chez les moines de Saint-Martin un désir réel de mener un minimum de vie communautaire « en bons religieux de cloître » : cloître qui existait déjà à Saint-Martin, et qui est reconstruit sur le même modèle contre le flanc sud de Sainte-Catherine en 1491 <sup>2</sup>. Plusieurs textes mentionnent l'existence de chambres, dans la maison priorale, où les moines avaient

Le pouillé général de 1270 comme le rapport de visite de 1503 (Arch. dapart. du Maine-et-Loire, H 1952) donnent le même nombre.

<sup>2</sup> Coll. Périg. t. 48 1º 148.

obligation de résider. Parmi les charges du prieur, responsable de la vic religieuse, venaient en bonne place les devoirs de « loger et nourrir » les moines du prieuré 3. Un rapport de visite du prieuré, en 1503, contient d'intéressantes admonitions, faites aux moines et au prieur, pour qu'ils vivent selon la règle de saint Benoît 4:

- Le prieur fournira la literie où les moines devront coucher.

- Les moines porteront « habits honnêtes comme la religion le requiert ».

- Le prieur devra « bailher aux moines la Règle de Mr st Benoît » et les moines devront « l'étudier et vivre selon elle ».

Cloître, obligation de résidence, port de l'habit monastique, connaissance et lecture de la règle, sont bien le propre de « religieux de cloître ». qui doivent vivre « selon les principes de la Règle de Mr st Benoît ». Et si des rappels fréquents à la stricte observance dénotent que des manquements pouvaient exister, ils soulignent aussi la volonté de redresser les principaux abus.

La pratique de l'Opus Dei.

On connaît l'importance que saint Benoît accordait à la récitation de l'office divin. Pas moins de 13 chapitres de la règle y sont consacrés. Quelle pouvait être la place que tenait cette pratique, dans une petite communauté, telle que Saint-Martin, peu favorable à l'épanouissement de la vie religieuse? Une bulle de 1362, relative il est vrai à Saint-Jacques, indique que la prière y était faite « noctu et die », formule qui s'applique d'ordinaire à la récitation de l'office par les moines 5. Le visiteur de 1503 est sur ce point beaucoup plus explicite :

« ledit prieur et les moines disent tous les jours matines et les heures en l'église en basse voix. Et aux fêtes annuelles et solennités, ils les disent en note... Et aussi les dimanches, grand messe et doubles vêpres ».

En plus de la récitation quotidienne ou du chant de l'office divin, selon la solennité du temps, les moines participent à la vie liturgique de la paroisse, comme nous le verrons plus loin. En outre, avec le développement des messes privées, les religieux (en 1503, sur les 5 moines, un seul n'est pas prêtre), doivent assurer un certain nombre d'obits, pour les anciens prieurs, pour les seigneurs de La Force, pour certains notables de la ville 6. Ainsi, malgré la présence active des ordres Mendiants, à Bergerac, seigneurs et notables de la ville continuent à faire confiance à la prière des moines du prieuré, pour leur donner des assurances sur l'au-delà.

<sup>3.</sup> Ibid., 1ª 145-147 et 154-156.

<sup>4</sup> Arch départ du Maine-et-Loire : H 1952, f° 6.

<sup>5.</sup> Coll. Perig. 1 33.1° 56.

<sup>6. 3</sup> messes hebdomadaires pour l'ancien prieur M. Brunet, 3 obits annuels pour les seigneurs de la Force: une messe hendomadaire pour le notaire. Pierre Frontut, etc-

Les prieurs de Saint-Martin.

La bonne marche spirituelle d'un prieuré, mais aussi sa prospérité matérielle, dépendaient largement de la personnalité du religieux qui le dirigeait. Malheureusement, la personnalité des prieurs de Saint-Martin nous échappe presque totalement. Ce ne sont, pour la plupart, que de simples noms, arrachés à une documentation fragmentaire. Le premier prieur connu de Saint-Martin est Jean : il est mentionné comme témoin d'un accord passé, en 1177, entre le prieur de Castillon et le curé de Saint-Symphorien 7. Le second nom, celui d'Adhémar, n'apparaît qu'en 1235 8. Il faut attendre la deuxième moitié du XIVe siècle, pour que la liste des prieurs de Saint-Martin devienne progressivement à peu près exhaustive, grâce aux délibérations des Jurades (voir la liste jointe). Sur les 5 ou 6 prieurs connus du XIVe siècle, trois au moins étaient originaires de Bergerac. Parmi eux, Mathieu Brunet et Guillaume Aytz, qui appartenaient à des familles de notables de la ville. Cette insertion des prieurs, dans le milieu géographique et social local, va de pair avec la stabilité dans la direction du prieuré. M. Brunet est resté à la tête de Saint-Martin plus de 20 ans, H. de la Motte, 17 ans et Guillaume Aytz, 34 ans (1481-1515) 9. Cette stabilité a incontestablement favorisé la reconstruction du prieuré, après les troubles et destructions de la guerre de Cent Ans.

Comme les autres prieurés bénédictins, Saint-Martin eut à subir les conséquences néfastes des abus, liés à la politique bénéficiale. Dès la fin du XIVe siècle apparaissent quelques figures d'« abbés importés ». Méconnaissance des coutumes locales ? On les voit entrer souvent en conflit avec la Jurade. Ainsi Bertrand de Molcèon (1374-1381), qui vient de Cluse, se heurte aux consuls et jurats, en cherchant à percevoir des redevances nouvelles, non conformes à la coutume <sup>10</sup>. Mais aussi Guillaume, l'archevêque de Bordeaux, prieur commendataire de Saint-Martin, qui refuse de payer les pougèzes (taxes sur la vente des vins au détail) <sup>11</sup>. Prototype des prieurs commendataires, Jean de Montluc, le frère de Blaise, qui occupa le bénéfice de 1553 à 1560 environ et qui mena une vie de prêtre diplomate, en se faisant représenter à Bergerac par un procureur (voir la première partie). Avec les guerres de religion, la vie monastique disparaît à Saint-Martin, qui est réduit à l'état d'un simple bénéfice.

La figure des prieurs de Saint-Martin nous échappe donc presque totalement. Quelle était leur piété (religio), leur bonne conduite (honestas), leur goût des lettres (litterae)? Ce ne sont pas les formules stéréotypés du genre

Livre Rouge, (\* 13, Arch, départ, du Maine et Loire, H 3715. La Coll, Périg, donné un résumé de la composition sans le nom du prieur.

<sup>8.</sup> Call. Périg. t. 77 f° 60-62.

On trouve un Elie Brunet parmi les premiers brenfadeurs des Jacobins et un « domino Helia Aytz milité » cité comme lémoin dans un acte de la fin du XIII<sup>a</sup> siècle (LAHARIE (M.). Le pouvoir comini en Périgord. Recueil d'actes n° 348. p. 503-604.

<sup>10.</sup> Jurades, t. I. p. 64-66.

<sup>11.</sup> Ibid. t. I, p. 164.

« nobilis et religiosus vir frater... », placées en tête de tous les actes, qui peuvent être prises au pied de la lettre. Guillaume Aytz était « in decretis baccalaureus », mais il faut attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour trouver la memion d'un docteur en théologie, en la personne de Martial Dufau. Faut-il voir une allusion discrète à la mauvaise conduite d'un prieur dans une controverse qui oppose H. de La Mothe et les consuls de Bergerac ? Celui-ci fait citer en justice R. de La Rivière, un des consuls, parce qu'il faisait travailler ses ouvriers le dimanche. Les consuls menacent, si l'on cherche chicane à un des leurs, d'aller révéler à l'évêque de Périgueux, quelle était « la vita del dich prior » 12. Version ancienne du chantage ?

A travers la lecture des Jurades transparaît par contre la figure du prieur, en tant qu'homme public. Il faut là aussi nuancer la vision que cette lecture nous donne au premier degré, à travers les litiges qui opposent le prieur de Saint-Martin aux habitants de la ville. Alors volontiers procédurier et chicaneur, le prieur de Bergerac ? Probablement pas plus que les autres religieux de la ville. Les rapports communauté urbaine-prieur ne sont heureusement pas toujours conflictuels. Le prieur de Saint-Martin est un notable de la ville ; il participe en tant que tel aux Jurades importantes et son opinion est prise en compte 13. Dans les périodes critiques, la communauté urbaine n'hésite pas à recourir à ses services. Ainsi, en 1395, le seigneur de La Force, qui se trouve alors du côté des Anglais, fait arrêter des marchands bergeracois. Aussitôt consuls et jurats vont appel au prieur de Saint-Martin, pour qu'il rédige les « actes nécessaires » : en guise de paiement, ils lui offrirent du pain, du poisson et du vin 14. Autorité morale et connaissances juridiques placent le prieur de Saint-Martin dans une position de recours pour la communauté urbaine, dans ses difficiles rapports avec les puissants seigneurs locaux.

## Liste des prieurs de Saint-Martin :

(Les dates ne sont que de simples points de repère. Les prieurs, marqués d'une + sont ceux qui sont mentionnés dans les délibérations des Jurades).

- · Jean : 1177.
- · Adhémar : 1235.
- · Pierre de Saint Michel : 1276.
- · Guillaume Robert : 1292, 1305.
- · Guillaume de Cardalhiae (?) ': 1316.
- · Rathier de Calvinhiac (?): 1319.
- · Bertrand de Flaujagues : 1332, 1339.
- Audein de Montberulphe : 1363, 1364.
- · Gerald: 1372.
- Bertrand: 1372.

<sup>12.</sup> Ibid. I. I.p. 284.

<sup>13.</sup> Ibid. t. l. p. 248, p. 305-306 et f. 2 p. 133.

<sup>14.</sup> Ibid t. ), p. 135-137

- Bertrand de Molcéon : 1374, 1381.
- Pons de Sères ou de Sèves : 1383, 1385.
  - Helie de Payssac ou Plessac : 1392.
- + Guillaume, archevêque de Bordeaux : 1396, 1409.
  - · Gérard Thuset ou Thoset.
- + Pierre Dupont ; 1418.
  - · Gantonnet de Losse : 1430.
  - . Mathieu Brunet : 1442, 1463.
- Hélic de la Mothe : 1464, 1481.
- + Guillaume Aytz : 1481, 1515.
- Bernard Aytz : 1515, 1526.
  - · Jean de Montberon: 1527, 1529.
  - Jean de Monestiers ou Moustiers, évêque de Bayonne : 1551, 1552
  - Jean de Monluc, évêque de Valence et Die : 1553, 1560.
  - · Gabriel de Clermont de Piles : 1571.
  - · Arnaud du Bose : confidencier du sieur de Cuzols : 1587, 1595.
- + Jean de Roulhas ; confidencier du sieur de Cuzols : 1596-1597.
  - · Charles de Lavaur : confidencier du sieur de Cuzols : 1598.
  - · Jean de Grancy: 1599.
- + Jean Thibault : 1600-1601.
  - · Jean Charazac : 1605.
  - Jacques de Montagne : 1612, 1613.
- + Martial Dufau : 1619-1663.
- + Jean Dufau : 1663-1681.

Cette liste appelle quelques remarques. Elle reproduit en gros, avec quelques modifications de dates, la liste donnée par la Collection Périgord (t. 33 f° 115 et sq.) et éditée dans notre Bulletin par Ph. de Bosredon (B.S.H.A.P. t. I, 1874, p. 260-263). Trois noms ont été ajoutés : celui de Jean, le premier prieur connu de Saint-Martin (Livre Rouge, Arch. du M. et L., H 3715, f° 43) et ceux de Guillaume de Cardailhiac et Rathier de Calvinhiac, avec quelques restrictions (?), (mention dans deux bulles, Coll. Périg, t. 33, f° 75 et 76). Un nom, supprimé : celui d'Aimeric, placé en tête de liste dans la Collection Périgord. Il doit y avoir une confusion avec Aimeric, prieur de Saint-Martin de Limeuil, témoin dans une donation, faite à l'abbaye de Cadouin.

## Les liens avec l'abbaye-mère :

Les liens hiérarchiques étroits, qui unissaient à l'origine l'abbaye-mère avec ses dépendances, se sont-ils distendus avec le temps ? Aux XIVe et XVe siècles, 3 types de liens subsistent encore entre Saint-Florent et Saint-Martin.

Manifestation financière et tangible de cette dépendance, le paiement d'un cens annuel de 50 livres, porté au chapitre général de l'abbaye, qui se réunit le 2 mai, jour de la translation du corps de Saint Florent. En 1492, le prieur, G. Aytz, accomplit le voyage et pendant le chapitre on lui montre un parchemin, qui rappelait ses obligations 15. On remarquera la fixité de la

<sup>15.</sup> Coll. Périg. t. 48 f° 146 v° et 147.

somme, qui est restée la même du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et son importance, puisqu'elle représente la plus forte redevance, exigée par l'abbaye de Saint-Florent <sup>16</sup>.

En outre l'abbé de ce monastère continue d'exercer un triple contrôle sur son prieuré: choix du prieur, droit de visite, ratification des actes importants. En ce qui concerne le choix du prieur, une évolution se dessine rapidement. Dès les XIVe et XVe siècles, ce choix est devenu théorique, lorsque Saint-Martin est tombé dans la « réserve apostolique ». En 1339, éclate un conflit significatif entre l'abbé de Saint-Florent et le pape, à propos d'une permutation abusive, qui concernait pourtant deux prieurés, dépendants de cette abbaye: Saint-Martin de Bergerac et Saint-Gondon en Berry. Le pape rappelle ses droits sur Saint-Martin et rejette l'accord, întervenu entre les deux prieurs respectifs et leur abbé 17.

L'abbé de Saint-Florent fait également usage de son droit de visite par délégué interposé. Les Archives départementales du Maine-et-Loire ont heureusement conservé deux procès-verbaux de visite de Saint-Martin, le premier daté du mois de mai 1503 et le second du mois de septembre 1558 18. Lors de la première visite, le délégué, Jacques Dupont, prieur de La Rochefoucauld, s'est arrêté dans notre région, à Saint-Florent de Castillon. Saint-Vivien de Bazas, Saint-Martin de Bergerac, Saint-André de Pellegrue et Notre-Dame de Montcaret. Arrivé à Bergerac le 25 mai, le visiteur ne trouve pas sur place le prieur, G. Aytz, parti pour Saint-Cybard d'Angoulême. Après avoir donné d'utiles renseignements sur le nombre des moines, l'état des lieux, le rapport énumère les instruments liturgiques, trouvés dans l'église priorale et se termine par des remarques, faites au prieur et aux moines, pour qu'ils vivent selon les principes de la règle bénédictine. Au moment de la deuxième visite, le prieur Jean de Monluc est représenté, à Bergerac, par un procureur, Jean de Chambon. Après avoir réclamé 3 années d'arrérages de cens (150 livres), le visiteur, Jean de la Roche, donne une description sommaire des bâtiments conventuels : l'église (Sainte-Catherine) et la chapelle du Sépulcre sont totalement en ruines, la grange dîmeresse et la maison priorale ne valent guere mieux.

Enfin il appartient à l'abbé de Saint-Florent de ratifier les actes importants, signés par le prieur de Saint-Martin. En 1336, le prieur, B. de Flaujagues, s'engage à faire ratifier par l'abbé de Saumur et le chapitre de l'abbaye, l'accord qu'il vient de signer avec les consuls de Bergerac sur la division des eaux du Caudeau <sup>19</sup>. Un siècle plus tard (en 1454), M. Brunet promet de faire approuver, dans un délai de 2 ans, la sentence qui réglait le conflit, qui l'opposait au seigneur de La Force. La ratification n'arrivera

<sup>16</sup> Poullé de 1270; mais encore au XVIII<sup>®</sup> siècle, la même somme était exigée de la Mission de Périgueux (Arch. départ, du Maine-et-Loire, H 3462).

<sup>17.</sup> Coll. Perig. t. 33 f° 80.

<sup>18.</sup> Aich départ du Maine-et-Loire, H 1952 et 1954.

<sup>19.</sup> Arch. mun. de Bergerac.

que 9 ans après, en 1463 : lenteur administrative ou réticence de l'abbé de Saint-Florent <sup>20</sup> ?

Liens financiers (paiement d'un cens), religieux (droit de visite) et juridiques (ratification des actes) subsisteront jusqu'à la disparition du prieuré.

#### LES MOINES ET LES PAROISSIENS DE SAINT-MARTIN

Les moines des prieurés, établis dans un cadre paroissial préexistant, se tenaient en principe à l'écart du ministère pastoral. Dans ces conditions, on peut se demander quel a pu être leur rôle réel dans l'évolution des mentalités religieuses.

Le cadre paroissial et les lieux de culte.

Lorsque les moines de Saint-Florent s'installent à Bergerac, dans la grande paroisse, située au nord de la Dordogne, l'unique lieu de culte est alors Saint-Martin, avec peut-être une petite chapelle castrale, qui deviendra Notre-Dame-du-Château. Le développement urbain entraîna, avec la multiplication des lieux de culte, la dislocation de l'ancien cadre paroissial (apparition de nouvelles paroisses urbaines), sans pour autant que le contrôle des moines du prieuré, sur ces nouveaux lieux de culte, disparaisse complètement. Le dénombrement de 1365 donne l'énumération suivante pour la ville de Bergerac <sup>21</sup> :

- Villa Brageriaci cum parochiis sanctorum Martini, Jacobi, sancte Fidys de Vineis et de Pontebono.
  - parochia beate Marie Castri Brageriaci.
  - Burgi sancte Marie Magdalene.

On notera l'existence de trois groupes paroissiaux distincts. La paroisse Sainte-Marie-Madeleine, située au faubourg (sud de la Dordogne) ne faisait pas partie de l'antique paroisse Saint-Martin. Quant à Sainte-Marie du Château, elle est issue de la chapelle castrale. Le premier groupe de la liste, introduit par le pluriel « parochiis », pose problème. La chapelle de Pombonne n'a jamais obtenu le titre paroissial et l'église Sainte-Foy-des-Vignes échappait au cadre urbain. Il faut voir dans ce groupe une unité de perception fiscale. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le prieur de Saint-Martin, qui prélevait les dîmes sur cette dernière paroisse, est accusé de transfèrer des ornements liturgiques de l'église Saint-Jacques dans celle de Sainte-Foy <sup>22</sup>. La situation exacte de Saint-Jacques est plus difficile à cerner, car les textes, qui mentionnent cette église, ne sont pas toujours clairs. A l'origine, une chapelle monastique, fondée par les moines de Saint-Martin, dans la 2<sup>e</sup>

<sup>20.</sup> Ibid., Fonds Faugères C.3 nº 27.

HIGOUNET-NADAL (A), « Un dénombrement des paroisses et des feux de la Sénéchaussée de Périgord en 1365 », dans Bull, philo. et hist du Comité des Traviux. 1962, p. 337-338.

<sup>22.</sup> Arch. mun. de Bergerac, Fonds Faugêres, C 3 nº 37.

moitié du XII° siècle, sur un lieu de passage des pèlerins compostellans, à l'intérieur du bourg, qui se développe autour du castrum <sup>23</sup>. Au XIV° siècle, Saint-Jacques est devenue « la grande église » urbaine <sup>24</sup>. Une bulle de 1362 lui donne même le titre d'église paroissiale : « parochialis ecclesia » <sup>25</sup>. Pourtant il ne semble pas que toutes les fonctions curiales soient assurées dans cette église. En 1365, les consuls obtiennent de l'official de Périgueux, le droit d'y faire baptiser, en raison des troubles : droit accordé temporairement, puisqu'il doit être réitéré en 1406 <sup>26</sup>. A Bergerac, le développement urbain n'a pas entraîné, contrairement à ce qui se passe dans d'autres grandes villes, la multiplication des paroisses. Situation que confirme la Pancarte de 1556 : deux paroisses urbaines seulement, au nord de la Dordogne <sup>27</sup> :

 La cure de Saint-Jacques et Saint-Martin à la collation de l'abbé de Saint-Florent.

— La cure de Notre-Dame du Château à la collation de l'évêque de Périgueux. Les troubles, consécutifs aux guerres de religion, en provoquant la destruction des principaux lieux de culte, devaient aboutir au retour à la paroisse unique 28.

Parallèlement, les moines de Saint-Martin ont su garder un certain contrôle sur les nouveaux lieux de culte, créés dans l'ancien cadre paroissial. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ce contrôle était symbolisé par un curieux droit de verrouil « de vectis », qui s'exerçait « de toute ancienneté » sur les églises de l'antique paroisse (Saint-Martin, Saint-Jacques et Sainte-Catherine), mais aussi Saint-Esprit, Notre-Dame du Château et La Madeleine » <sup>29</sup>. Ce droit découlait probablement de l'exercice des fonctions curiales, que les moines de Saint-Martin contrôlaient par desservants interposés <sup>30</sup>.

Les moines et la cura animarum.

Si l'on s'en tient à la stricte régularité et au discours officiel, souvent hostile, les moines bénédictins étaient écartés du ministère paroissial. Leur rôle, dans la paroisse, n'en était pas pour autant totalement absent. Les abbés des monastères bénédictins attachaient la plus grande importance au choix des desservants (cappelani) qu'ils plaçaient à la tête des églises et chapelles qui leur appartenaient. Les cartulaires de Saint-Florent contiennent

<sup>23</sup> Première mention dans la bulle du pape Urbain III (1185-1186), dans MARCHEGAY, Charles anciennes... pour le Perigord, n° LIV p. 233.

<sup>24</sup> FROISSART, Chromques. 25 Call Périg., t. 33 I" 56

<sup>25</sup> Jurades 1 I. p. 105 et 154

<sup>27</sup> Ed. appe BERNARET, dans B.S.H.A.P., t. (11874), p. 370.

<sup>28</sup> En 1791, le conseil municipal de Bergerac en est encore à demander la création d'une seconde paroiese Jurades 1 XIV p. 145-146

<sup>29</sup> Coll. Périg. t. 33, f\* 96 à 108.

<sup>30.</sup> DU RIEU DE MEYNARDIER; L'église Saint Jacques de Bergerac, Bergerac (1909), cité cette coutume : « Un délèqué de l'église venait chaque année baiser le verrou de la grande porte du prieuré et reconnaître ainsi la suzeraineté du prieuré », p. 17, n° 3

de nombreuses bulles, qui rappellent aux clercs leurs devoirs envers leurs patrons : devoirs financiers bien sûr, mais aussi « respect et soumission » <sup>31</sup>. Pour les chapelains des églises et chapelles monastiques, le patronage des moines ne fut pas, dans le fond, sensiblement différent de celui des laïcs d'avant la Réforme grégorienne.

Au XIVe siècle, les fonctions curiales étaient exercées, à Saint-Jacques, par un « rector », secondé par les vicaires. Le recteur de Saint-Jacques était-il aussi celui de Saint-Martin ? A la fin du XVe siècle, la fonction était tenue par une unique personne, rector de Saint-Martin et Saint-Jacques <sup>32</sup>. Les rapports entre le prieur de Saint-Martin et son « rector » nous échappent presque totalement. Un texte de 1322 nous apprend pourtant que l'abbé de Saint-Florent est appelé à trancher un différend, qui opposait les deux clercs <sup>33</sup>. Questions de préséance, problèmes du partage du casuel ou des dîmes, les objets de litiges ne manquaient pas. Les conflits s'étalent parfois sur la place publique. En 1382, une dispute éclate entre le prieur de Saint-Martin et le prieur de Saint-Jacques, pour savoir à qui reviendra l'honneur de porter « le Corps du Christ », lors de la procession solennelle de la Fête-Dieu <sup>34</sup>.

Ces rapports conflictuels ont aussi le mérite de nous montrer que, si les moines du prieuré n'exerçaient pas directement les fonctions curiales, ils ne restaient pas complètement étrangers aux grandes manifestations religieuses, qui animaient la paroisse et la ville de Bergerac. Les moines attachaient le plus grand prix à l'entretien et à la bonne tenue des lieux de culte. Les baux d'affermage des « droits de verrouil » insistent particulièrement sur les devoirs des fermiers à cet égard <sup>35</sup>:

- · fourniture du luminaire (torches, chandelles, cierge pascal).
- · blanchissage des ornements liturgiques.
- nettoyage des églises « de 15 jours en 15 jours ».

(Ces mêmes baux énumérent avec précision la liste des ornements d'église, qui se trouvaient dans l'église priorale) :

- un reliquaire d'argent.
- une croix d'argent.
- un missel à l'usage de Rome,
- un parchemin à l'usage de Saint-Florent.
- trois autres à l'usage du Périgord.
- d'autres livres en parchemin et un grelier.
- une chappe d'autel noire.
- une chappe de satin rouge.
- une chappe d'autel rouge et deux corfibaultz.
- 17 toailles.
- 3 aubes et 2 amietons.
- 2 chandeliers de métal.
- un colice d'argent et un d'étain,

<sup>31.</sup> Par exemple, deux bulles du pape Luce III, Arch, départ, du Maine-et-Loire, Livre Rouge, 1º 14 v° et 15 1º

<sup>32.</sup> Jurades I 1, p. 71 et p. 340-341.

<sup>33.</sup> Coll. Périg. 1. 77 1º 62.

<sup>34.</sup> Jurades t. 1, p. 74-75 et t. 2 p. 137

<sup>35.</sup> Coll. Perig 1 33. 1º 96 à 98 et 107 à 109

Le rôle des moines, dans la paroisse, ne se limitait pas à ces seuls aspects matériels. Ils tenaient à ce que l'encadrement religieux des paroissiens fût bien assuré et les devoirs des prêtres, qui affermaient les droits de verrouil, étaient très précis : assurer à tour de rôle le service hebdomadaire à Saint-Martin et à Sainte-Catherine, c'est-à-dire, messe quotidienne et pour les fêtes, vêpres et messe chantée. Aux grandes fêtes (Pâques, Ascension. Toussaint, Noël), les moines devaient participer directement au service liturgique dans « la grande église de la paroisse » (donc à Saint-Jacques) 36.

L'influence des moines du prieuré ne s'arrêtait pas aux portes de la ville. Comme nous l'avons vu plus haut, le prieur de Saint-Martin avait une place de choix dans la hiérarchie processionnelle, qui faisait de la Fête-Dieu, une grande cérémonie religieuse et civique. Seules, les circonstances exceptionnelles, comme les temps de peste, pouvaient empêcher la participation du prieur 37. Autorité morale, le prieur de Saint-Martin n'hésitait pas à intervenir dans la vie sociale de la cité, pour faire respecter par exemple le repos dominical 38.

Les habitants de Bergerac sont confrontés, aux deux grandes étapes de leur vie, naissance (baptême) et mort (sépulture), à la présence des moines du prieuré. Jusqu'en 1385, tous les habitants de la paroisse reçoivent le baptême dans l'antique église paroissiale, Saint-Martin. Dès leur installation, les moines s'efforcent d'obtenir la liberté de sépulture dans leur cimetière 39. On peut considérer cet intérêt sous son double aspect spirituel et économique. Les moines de Déols ne prêchaient-ils pas vers la même époque que 40 :

« quiconque était enterré... dans un des cimetières de l'abbaye était immédiatement sauvé ».

Avec la prise de possession de l'église Saint-Martin par les moines de Saumur, une évolution se dessine dans les rites funéraires : évolution qui va dans le sens d'une plus grande christianisation 41. En outre le contrôle des sépultures et des cimetières représentait une source de revenus à ne pas négliger (droit de terratge).

On comprend dans ces conditions que l'installation des ordres mendiants dans la ville de Bergerac ait porté un coup au quasi-monopole des moines de Saint-Martin sur les cimetières de la paroisse, et suscité par conséquent des conflits. Les églises des nouveaux couvents devinrent rapidement les nécropoles de choix non seulement pour les familles illustres, mais aussi pour les bourgeois de la cité. En 1495 éclate un conflit sérieux entre le

<sup>38.</sup> Visite de 1503.

<sup>37.</sup> Par exemple en 1485 : Jurades 1, 1, p. 351.

<sup>38.</sup> Ibid p. 284 (dans l'épisode qui oppose le prieur à un des consuls de la ville).

<sup>39 -</sup> Sepulturam quoque illius loci liberam concedimus ut corum devotioni et extremae voluntati qui se illic sepairi deliberayerint ». Bulle d'Urbain III (1185-1186).

<sup>40.</sup> Cité DEVAILLY (G.), Le Berry du Xº s. au milieu du XIIIº s., p. 514.

<sup>41</sup> Voir notre article p. 28 (B.S.H.A.P. t. CIX (1982).

prieur de Saint-Martin et les Carmes, pour la possession du corps d'une personne, décèdée dans la paroisse 42. Cet incident burlesque est significatif des méthodes utilisées de part et d'autre dans ce que l'on pourrait appeler « la guerre des cimetières ». Gravement blessé, Jean Pons, bâtard de la maison de Clermont, avait été transporté à Bergerac, pour y être soigné ; mais il mourut à l'entrée de la ville, devant la porte du couvent des Carmes. Le prieur de Saint-Martin exigea aussitôt le corps du défunt, parce que le décès était survenu dans le ressort de la paroisse. Les Carmes refusèrent de livrer le corps, prétextant que le décès avait eu lieu dans leur couvent et que, de plus, la mère du défunt avait exprimé le désir de voir son fils, enterré chez eux. Cette guerre des cimetières aboutit finalement à une composition. En effet 4 ans plus tôt, les moines de Saint-Martin et leurs serviteurs avaient soustrait par la force le cadavre de Marguerite Roquelina, pour l'enterrer dans l'église Sainte-Catherine, et ce, malgré la volonté de la défunte, qui avait exprimé, de son vivant, le désir de reposer dans le couvent des Carmes. En définitive, chaque couvent gardera son mort,

Contrôle des lieux de culte et des cimetières, participation directe ou indirecte à la vie liturgique de la paroisse, les moines de Saint-Martin sont encore bien présents en cette fin de Moyen-Age, malgré la forte concurrence des nouveaux ordres religieux (Mendiants), bien représentés à Bergerac.

#### CULTE DES RELIQUES ET CULTE DES SAINTS

Avec le culte des reliques et des saints, nous touchons à la fois aux problèmes des mentalités (faut-il y voir le reflet de la piété des moines ou celui de la piété des paroissiens?), à l'histoire de l'art et aussi aux relations d'une région avec le monde extérieur.

La liste des reliques.

Pour Saint-Martin, nous possédons deux listes de reliques, malheureusement un peu tardives (1er tiers du XVIe siècle).

Première liste (25 mai 1503) 43

Le délégué de l'abbé de Saint-Florent a pu voir dans l'église du prieuré un reliquaire, qui contenait les reliques suivantes :

"Le reliquaire contenait les reliques des saints et saintes : saint Eutrope, saint Cloud, saint Martin, sainte Catherine et aussi saint Caprais, saint Antoine, sainte Luce et saint Etienne. Chaque relique était assez petite. Il y avait d'autres reliques non identifiées ».

2º liste (24 juin 1527) 44

Dans un contrat d'affermage des droits de verrouil, on trouve cette autre liste :

- · un os de l'épaule de saint Cloud.
- · un morceau du doigt de saint Martin.

<sup>42.</sup> Coll Perig 1 48.1" 152-153.

<sup>43</sup> Arch. départ, du Maine et-Loire, H 1952, I1 6 vf

<sup>44.</sup> Coll Perig. 1.33, F\* 107-109.

- · une relique de saint Eloi.
- · un os du crane de saint Caprais.
- oun ongle de saint Eutrope.
- · une relique du tombeau de sainte Catherine.
- · une relique de saint Antoine (2 petites portions).
- · une relique de saint Laurent.
- · des reliques non identifiées.
- · deux dents, probablement de sainte Apollonie.
- · une relique de saint Clair.
- · un morceau de la ceinture de Notre-Dame et une relique de son tombeau.
- · une relique de sainte Marie-Madeleine.
- · une pierre de la lapidation de saint Etienne.
- · une relique de sainte Quiterie.
- · une relique de saint Blaise.

Sur un total de 16 reliques identifiées, 7 sont communes aux deux listes (Eutrope, Cloud, Martin, Catherine, Caprais, Antoine, Etienne), une est propre à la première (Luce) et 8 à la seconde (Clair, Eloi, Laurent, Apollonie, ceinture de Notre-Dame, Marie-Madeleine, Quiterie, Blaise). En ce qui concerne la nature des reliques, il s'agit, pour le plus grand nombre, de reliques corporelles (os de l'épaule, du crâne, doigt, ongle, dents), mais aussi de reliques réelles non corporelles (morceau de la ceinture de la Vierge, pierre du tombeau de sainte Catherine, pierre de la lapidation de sainte Etienne): dans les deux cas, la nature des reliques atteste une relation avec le tombeau du saint.

#### Géographie des reliques.

Dans cette liste, les saints orientaux tiennent une place de choix (7 reliques sur 16). Cet engouement pour les reliques lointaines et exotiques est caractéristique d'une mentalité post-croisades, sans que l'on puisse, le plus souvent, affiner la chronologie.

Le groupe de Jérusalem est bien représenté avec 3 reliques : morceau de la ceinture de la Vierge, pierre de la lapidation de saint Etienne et relique de Marie-Madeleine. Peu de reliques ont connu au Moyen-Age un succès aussi considérable que la ceinture de la Vierge. Les moines de Saint-Martin devaient se contenter d'un morceau (grandeur non précisée), alors que d'autres églises de France, plus chanceuses (Soissons, Notre-Dame de Paris, Chartres...) pouvaient s'enorgueillir de posséder la relique entière. Le culte de Marie-Madeleine s'est répandu, en Occident, surtout à partir du XIe siècle, grâce aux moines de Vézelay. Dès cette époque, plusieurs églises lui sont dédiées dans le sud-ouest (Barbezieux, Angoulême...) 45. A Bergerac, l'église du faubourg, au sud de la Dordogne, lui était consacrée. Le titulus paraît ancien et peut être antérieur à l'arrivée des moines de Saint-Florent.

Pour l'Egypte, nous trouvons également trois reliques : saint Antoine, l'ermite de la Thébaïde et les deux vierges et martyres d'Alexandrie (Catherine et Apollonie). De la seconde vierge, l'hagiographie a retenu un aspect de son martyre (« ses persécuteurs lui firent tomber toutes les dents en lui frappant les mâchoires ») : ce qui explique que tant de localités de France et d'Europe prétendent posséder des dents de la sainte <sup>46</sup>. C'est à partir des Croisades que le culte de sainte Catherine prend une réelle ampleur en Occident, sous l'impulsion des ordres religieux. La sainte fut très populaire dans le sud-ouest et en Périgord <sup>47</sup>. Sainte Catherine tenait une place de choix dans la piété des Bergeracois, à la fin du Moyen-Age : une église lui était dédiée au Mercadil, ainsi qu'une petite chapelle sur le pont, enfin une confrérie importante était placée sous son patronage. Quant à saint Antoine, son culte s'est développé vers la même époque sous l'impulsion de l'ordre hospitalier des Antonins : à Bergerac, l'hôpital du faubourg était placé sous son vocable <sup>48</sup>.

La sous représentation des saints italiens et particulièrement romains (une seule relique, celle de saint Laurent) peut surprendre dans un prieuré, qui était placé sous la protection de saint Pierre et du pape. Il est vrai que Rome a longtemps montré de la réticence à toucher au corps de ses martyrs et donc à favoriser la diffusion de leurs reliques. Le culte de sainte Luce ou Lucie, la patronne de Syracuse, a connu un certain succès en Bergeracois. Outre la relique du prieuré, on notera l'existence d'une petite église paroissiale, placée sous son vocable, dans la commune de Saint-Cernin de la Barde 49.

Les saints du nord de la France ne sont pas mieux représentés que les saints italiens. Un seul nom, celui de saint Cloud. Ce petit-fils de Clovis, devenu ermite dans la région parisienne, avait son tombeau, objet d'une grande vénération, dans la ville, qui porte son nom <sup>50</sup>. A Bergerac, le culte de saint Cloud apparaît comme essentiellement monastique. Dans l'église priorale (Sainte-Catherine), un autel lui était consacré et le prieur G. Aytz avait fait exécuter sa statue (voir plus loin). Quant au culte de saint Martin, bien représenté à Bergerac (titre de l'église paroissiale, mais aussi reliques, statues et autels), son implantation dans la paroisse est bien antérieure à l'arrivée des moines de Saumur.

Les saints du midi de la France ont une meilleure place (5 reliques sur 16). Le culte de sainte Quiterie s'est diffusé à partir de son tombeau d'Airesur-Adour, tant vers le sud (Espagne) que vers le nord (sud-ouest de la France principalement). La commémoration de cette sainte, d'origine gas-

<sup>46.</sup> Vies des Saints et Bienneureux (Févr p. 197-198).

<sup>45</sup> YESBET (J.), iconographie des saints populaires en Périgord, dans «Le Perigourdin de Bordeaux », avril 1961, p. 6.

CUMOND (miss de), Le commanderie générale d'Aubetaire de l'ordre de St-Anjoine en Périgord, dans B.S.H.A.P., 1, 49 (1922), p. 85-94 et 164-173.

<sup>49.</sup> Première mention dans le dénombrement de 1365

<sup>50.</sup> Vies des Saints et des Bienheureux (sept. p. 153).

conne, était inscrite au calendrier de la ville de Bergerac <sup>51</sup>. C'est le monastère de Solignac, en Limousin, qui a été le principal relai de la diffusion du culte de saint Eloi, dans le Midi de la France. Les reliques de ce saint d'origine limousine, mort évêque de Noyon, connurent une aire de diffusion très large <sup>52</sup>. La présence, dans cette liste, des 3 évêques martyrs des diocèses voisins (saint Caprais d'Agen, saint Eutrope de Saintes et saint Clair de Lectoure) fait d'autant plus ressortir l'absence de saint Front, l'apôtre du Périgord. Certes nul n'est, dit-on, prophète en son pays. Mais il est vrai aussi que les démêlés des moines de Saint-Martin avec le chapitre de Périgueux n'ont peut-être pas contribué à créer un climat favorable au développement du culte de saint Front, à Bergerac. De même l'absence de saints locaux marquants (mais le Périgord n'est pas très riche dans ce domaine), s'explique par l'implantation tardive des moines, qui n'ont pu participer à l'évangélisation de la région.

Au total donc, la géographie des reliques révèle une piété assez atypique, dans laquelle le rôle des moines du prieuré n'a pas été primordial. Iconographie des Saints.

Le culte des saints est à l'origine du développement d'un courant artistique aux perspectives inépuisables. Les artistes représentaient les saints les plus vénérés et ces « images » alimentaient la piété populaire. Dans ce domaine, les moines de Saint-Martin pouvaient s'enorgueillir de posséder deux trésors artistiques.

Il faut mentionner en premier lieu le *reliquaire* d'argent, qui contenait les précieuses reliques du prieuré (voir supra). Le délégué de l'abbé de Saint-Florent, de passage à Bergerac, le 25 mai 1503, le décrit ainsi :

« Item un reliquere en fason de chasse, lequel est couvert d'argent. Lequel reliquere est long de ung grand pie ou plus et de hauteur un demy pie et quatre doictz, auquel reliquere de chascun couste et de chascun bout ugne ymage d'argent, c'est assavoir de st Estropi (Eutrope), de st Cloud, de st Martin et de ste Catherine... »

Ce reliquaire, de taille plutôt modeste (un pied de long pour un demipied de haut) était probablement fait de bois, recouvert d'argent. Les quatre images de saints (Eutrope, Cloud, Martin et Catherine) qui ornaient les quatre côtés du reliquaire, relèvent d'un procédé habituel de décoration. Etait-ce une œuvre importée ou le travail d'un artiste local? Ce genre de pièce de petite taille se transporte facilement. On notera cependant, dans la deuxième hypothèse, qu'il existait une solide tradition de l'orfèvrerie, dans la vallée de la Dordogne. A Bergerac même œuvraient des maîtres-orfèvres de grande réputation: l'un d'entre eux, Malleroche, ira exercer son art à Bazas 53.

La sculpture tenait également une bonne place dans l'église du prieuré

<sup>51</sup> Plusieurs mentions dans les Jurades.

<sup>52</sup> Vies des Saints et des Blenheureux (déc. p. 31 et sq.)

<sup>53.</sup> ROUDIÉ (P.), L'activité artistique à Bordeaux et en Bordelais, p. 486 et 503.

(voir le chapitre sur l'art): le prieur Guillaume Aytz fit sculpter cinq grandes statues polychromes pour orner l'autel Notre-Dame de Pitié, dans la chapelle du Sépulcre. Pour faire exécuter ce travail important, le prieur de Saint-Martin dut faire appel à un artiste de renom, étranger au Périgord: le maître-imagier, Domenge, originaire de Brive. Ces statues représentaient cinq des saints, les plus vénérés à Bergerac (Cloud, Eutrope, Antoine, Catherine et Martin; c'est-à-dire les quatre du reliquaire plus saint Antoine). En outre maître Domenge était tenu de sculpter, pour le groupe de la Mise au Tombeau, un saint « au choix du prieur », dans l'attitude courante de la présentation du donateur. Il est fort dommage que le contrat ne précise pas le nom de ce saint, nous privant ainsi d'un aspect de la piété personnelle du prieur Guillaume Aytz.

La piété des moines de Saint-Martin, comme celle des fidèles, suit l'évolution générale des mentalités en cette fin du Moyen-Age. La piété se fait plus inquiète, l'angoisse devant la mort s'exprime dans l'art par la multiplication d'« images » au vérisme expressionniste : Calvaires, Mises au Tombeau, Pietàs. En 1495, le prieur de Saint-Martin donne à construire une chapelle du Sépulcre, attenante à Sainte-Catherine, pour y accueillir une Mise au Tombeau et une Pietà, symboles de cette spiritualité de la souffrance, qui triomphe en cette fin du Moyen-Age.

Culte des saints et fonctions des reliques.

Aux XIVe et XVe siècles, guerres et épidémies ont orienté la piété des Bergeracois vers le culte des saints « utiles ». Et particulièrement l'apparition de la peste, qui, à partir du XIVe siècle, vient périodiquement décimer les populations urbaines, pousse les habitants des villes à chercher la protection de saints tutélaires, capables de repousser le terrible fléau. A Bergerac, les saints, plus spécialement invoqués en ces temps de calamités sont Antoine, Eutrope, Roc, mais aussi Sébastien ou le saint Fer de la Lance 54. La piété des Bergeraçois se révèle donc comme assez éclectique, saint Roc n'étant pas encore devenu le saint anti-pesteux par excellence. En périodes d'épidémies, une fois les portes de la ville closes, commencent les ostensions de reliques, utilisées comme moyens prophylactiques et les processions, destinées à obtenir l'intercession des saints en faveur de la ville 55. En 1502 par exemple, une effigie de la ville de Bergerac «contrefaite en cire avec ses principaux monuments » fut portée en procession par les Consuls et les notables au faubourg de la Madeleine et déposée en guise d'ex-voto dans la chapelle de l'hôpital Saint-Antoine 56. Ostensions de reliques, invocations multiples, messes, processions..., la communauté urbaine, solidaire dans ces circonstances, se mobilise dans la lutte contre la peste et cherche

<sup>54.</sup> Notamment en 1502, 1516 et 1530, Jurades, 1, 2, p. 95, 220, 362.

En 1485, les reliques de saint Eutrope sont transportées de l'église Sainte-Catherine dans l'église Saint-Jacques, Jurades 1, p. 350

<sup>56.</sup> Ibid. 1. 2, p 95.

les protections les plus efficaces. Avec le développement des villes et des métiers, le culte des saints a pris également une dimension sociale, comme le montre le patronage des confréries par exemple. Sainte Catherine passait pour la patronne des potiers (à cause de la roue de son supplice ?). A Bergerac, le centre du culte de la sainte (l'église du Mercadil) coïncide avec le lieu d'implantation d'une des principales officines de potiers, très florissante à cette époque <sup>57</sup>. Quant à saint Blaise, on ne l'invoquait pas seulement pour guérir les maux de gorge, il était considéré aussi comme le patron dés cordiers et des tisserands : deux activités, également bien représentées, dans la zone comprise entre le Mercadil et le Caudeau, placée sous l'influence du prieuré. Ainsi par le culte de ces deux saints (Catherine et Blaise), le prieuré se trouvait inséré dans le milieu économique et social, qui était le sien, celui des artisans (potiers, tisserands, forgerons = rue des Faures), particulièrement nombreux dans le quartier du Mercadil.

Les résultats de cette enquête conduisent à une vision assez nuancée du rôle des moines, dans le domaine particulier des mentalités religieuses. Les moines de Saint-Martin ont, semble-t-il, plutôt subi, en prenant en compte la piété populaire, que provoqué l'implantation de pratiques nouvelles. On peut en donner pour preuve l'absence de saints monastiques et la méconnaissance du sanctoral de Saint-Florent 58. Tenus en principe à l'écart de la cura animarum, tout en étant rattachés juridiquement au territoire d'une paroisse, les moines des pricurés cumulaient de ce fait deux handicaps : d'une part ils ne pouvaient exercer qu'une influence indirecte sur les fidèles des paroisses, et d'autre part ils se trouvaient concurrencés, dans les villes, par les Ordres Mendiants, qui, n'étant liés à aucun territoire, œuvraient pour la ville entière. Saint-Martin n'échappe pas à la règle générale, quoique, dans le cadre couramment admis d'une dégradation de la vie monastique, à la fin du Moyen-Age, Saint-Martin semble à bien des égards assez sauvegardé.

(A suivre)

Jean-Claude IGNACE, Yan LABORIE,

57 LABORIE (Y.), Bergerac, Archéologie et histoire urbaine (1980).

<sup>58</sup> Les maines de Saumur n'ont même pas réussi à implanter le culte de leur saint patron (Florent). Noter cependant l'existence d'une église disparue : Saint-Florent près de Clermont-de-Beauregard, sur la Ruchelle, petit affluent du Caudeau.

# Une triste affaire au Cercle de la Philologie

Sous le second Empire éclosent manifestations sociales bouleversant les mœurs. Parmi elles, le café et le club.

Pour le premier, à Périgueux s'ouvrent des établissements célèbres où l'on trouve autre chose que dans les salons, tels des itinéraires conduisant à la culture et assurant la plénitude du rayonnement intellectuel. Au café, on vient pour consommer certes, mais aussi pour rencontrer des connaissances et surtout, paraître. Les journaux y sont commentés, les dernières nouvelles parvenues par le télégraphe y sont interprêtées, tandis que les artistes de passage divertissent la clientèle avant de faire la quête. Parmi les établissements de l'époque il faut citer : Le Grand Orient, à l'angle du cours Fénelon et de la rue du Lycée, très fréquenté, Rue du Jardin Public (bld. Lakanal) le Café-Concert brille un temps. Derrière le théâtre, le Jardin d'Eté est le premier casino-concert de Périgueux. Sur le haut des boulevards, près du Palais de Justice, s'ouvre Le Jardin de Paris qui devient Le Café-Casino de Paris. Cet établissement existe encore de nos jours. Le plus célèbre est, bien entendu Le Café de la Comédie, près du théâtre municipal. En 1863, M. Fougeyrollas ouvre rue Arago, le très illustre cabaret à l'enseigne de l'Alcazar. On s'y amuse follement. Il est rapidement trop petit pour contenir les nombreux Périgourdins qui s'y pressent et le propriétaire le transfère à proximité, dans un nouvel immeuble à l'angle de la rue de Bordeaux et de la rue Saint-Martin (rue Antoine-Gadaud). L'Alcazar y demeurera jusqu'en 1905 pour céder alors la place à un garage encore tenu en 1984. Chose curieuse, des Périgourdins fiers de leur succès local montèrent à Paris ouvrir un autre Alcazar, non moins célèbre, et dont le ravonnement a quelque chose de périgourdin. De nos jours, une partie du personnel est recrutée chez nous. Par tradition.

Il est très chic d'appartenir à un club ou à un cercle, où dans une atmosphère plus spécifique on peut côtoyer ses amis. Le Cercle des Boulevards trouve place, le 1er janvier 1853, dans les salons de la maison Jonhston, restaurés par M. Requier le propriétaire du Grand Café de la Comédie, sur les boulevards. Quelques jours après, les membres du Cercle se réunissent pour un banquet. Car on se trouve entre hommes. Pas pour long-

temps, puisque cédant à une mode naissante, lente à s'affranchir en province, les dames sont admises, pour la première fois le dimanche 5 juin 1853, dans un salon du Cercle. On leur sert des glaces, sorbets ou rafraîchissements. La Société Philharmonique, le Cercle Frachet rue Chancelier de l'Hôpital sont également bien fréquentés, tout comme le Cercle de l'Union. Mais, le plus prestigieux demeure la Société Philologique, dont les origines semblent remonter au XVIIIe siècle. Il fut un temps logé 2, rue de la Miséricorde, dans l'hôtel du marquis de Saint-Astier. C'est en 1860 qu'il s'installe au 1, rue Eguillerie (actuellement Société générale), demeure habitée par les Lostanges. Un Lostanges sut évêque de Périgueux de 1821 à 1825. Ancien page de Louis XVI, il trouva lors de la résurrection du diocèse après la révolution, un cadre digne de lui et de sa charge. Cet hôtel aux lignes fort classiques, fût bâti au XVIIIe siècle par un fermier général, M de Bouillac, riche montignacois dont la ferme avait considérablement gonflé l'escarcelle. L'architecte fut Duvaucelle et Lambert l'entrepreneur. La petite histoire raconte qu'en 1809, Son Altesse Ferdinand VII d'Espagne, se rendant à Paris sur invitation de Napoléon, y trouva asile pour la nuit.

Tout ce qui marque en Périgord à la carte du Cercle de Philologie. Le plus grand - par la taille et les titres - est le comte Louis de Lestrade : « ...facile au populaire, à table devant son Café de Paris, comme saint Louis à Vincennes sous son arbre ». Ainsi le décrit A. de Calvimont. On v trouve Alfred de Froidefond qui prépare son « Armorial de la noblesse du Périgord », la mine d'or des généalogistes à venir. Son frère Odon frèquente le Cercle avant d'être nommé préfet de la Haute-Marne. Leurs ancêtres ont donné plusieurs maires à Périgueux. On y rencontre aussi : Théobald de Veaux, dont le fils Arthur est tué au combat de Mentana le 3 novembre 1867 comme capitaine des zouaves pontificaux; Adrien de Crémoux, Auger, le capitaine Barreau, Léon Lagrange, Bouillac, Lidronne, Jules de Larigaudie, Beaumont de Touchebœuf, Albert de Malet, Philippe Daussel, Aduin de Taillefer; Hélie de Fayolle qui rénove les courses hippiques en Dordogne. On reconnaît, sur le fameux croquis des « Douze », dessiné dit-on par l'un d'entre eux, Léon du Pavillon, Valleton de Boissière, le marquis de la Faye, Adrien de Crémoux, le marquis de Fayolle, le capitaine Martin de la Salle, le commandant Coliot, Odon de Froidefond. Albert de Froidefond, de Montaignac, Louis de Lestrade, Charpentier de Bellecourt.

La plus grande manifestation de la saison est le bal annuel, qui est donné aux solennités de septembre — la foire a été instaurée en 1827. Toute la jeunesse de qualité du Périgord s'y donne rendez-vous. La musique du régiment en garnison à Périgueux conduit le cotillon, tandis que la foule des badauds massée place Montaigne, contemple ou devine la réunion éclatante de lumières et éblouissante de toilettes. Lorsque la soirée promet d'être réussie, on affiche des communiqués comme celui-ci : « Compte tenu de l'encombrement prévisible, il est recommandé aux voitures d'arri-

ver par la rue des Chaînes et de sortir par la rue Eguillerie et les boulevards ».

Outre le bal, les toilettes, l'amour des arts et le culte du passé, les gens du Cercle ont bien d'autres activités. D'abord assurer à leur dignité le statut social particulier qui doit leur demeurer. Ils ont des statuts qui fixent leurs règles, ainsi que les conditions d'admission. Tous les membres sont des élus locaux, des responsables de la vie publique, des hommes dont l'influence est prépondérante dans tous les milieux. Le pouvoir a demandé au préfet son avis sur ce club. Dans la réponse au ministre de l'Intérieur, en date du 10 juin 1853, le premier fonctionnaire du département écrit : « Les membres du Cercle de la Philologie de Périgueux appartiennent en grande majorité au parti légitimiste, mais la société n'a aucun caractère politique. D'ailleurs, elle est surveillée avec soin et je n'hésiterais pas à en prononcer la suspension si, contre toute probabilité, il arrivait qu'elle s'écarta des règles tracées par ses statuts ».

Ils sont 106 présents à leur rencontre d'échange de vœux du premier ianvier 1853. Signent le livre de présence : « Bayle de Lagrange, du Cheyron du Pavillon, Delphin de Gamanson, Félix de Crémoux, chef d'escadron Estignard, marquis de Malet, de Beaurepaire, conseiller de préfectue Aumassip, Reynaud ex-notaire, Lagrange notaire, chevalier de Crémoux, Ludovic de Crémoux, vice-président du Tribunal civil Courtois, comte de Malet, Alfred de Froidefond, d'Auger, conseiller général Daussel, le marquis de Fayolle, le comte de Fayolle, le comte de Touchebœuf-Beaumont, le marquis de Taillefer, le comte de Lestrade, le capitaine Bareau, Théobald de Veaux, de la Bastide, de Boissière, Sobiyski, Charles de Boissière, Courtey aîné adjoint, Durand jeune, capitaine Fajot, conseiller de préfecture Lacombe, Albert de Marqueyssac, Léon du Pavillon, comte de Chaunac, Charles Audebert, Henri d'Escatha, Alfred de Lidonne, Paul de Vétat, Jules de Lafaye, d'Auteville, de Brou de Laurière, comte de la Barde, capitaine Martin, de Lassalle, baron de Baillet, Guillet notaire, de Soye notaire, Armand de Ladouze, Edmond de Labatut, comte de Damas, du Rieu de Marsaguet, comte Adhémar de Sanzillon, Léonardon, de Larigaudie, marquis de Sainte-Aulaire, colonel de Froidefond de Laborde, Jules de Beauroyre, Benoît de Laubresset, inspecteur des contributions directes de Sainte-Estève, chef d'escadron de gendarmerie Gonifaure, Delisie médecin, Goux contrôleur principal, comte d'Abzac de Ladouze, Raudon du Thil directeur des contributions indirectes, comte général de Rochechouart, Burgalat inspecteur des écoles, Lanxade, Barrier secrétaire de l'Académie, Texier bibliothécaire, Dussol percepteur, capitaine Humbert, Droz, Bernier, le professeur Pelit, Fourteau ex-professeur de philosophie, Lagrange receveur des contributions indirectes, Monfumat, conseiller de préfecture de la Chapelle, Roux directeur du gaz, Montauzet, chef de bataillon Delpech, Bouissac ex-sous-préfet, Lalande conservateur des hypothèques, Lalande, Fresneau inspecteur des Postes, de Vigne contrôleur des contributions directes, Lacombe médecin, Raynaud avocat, Peyssar, Souffron avocat, Villemonte avoué, de Siorac secrétaire de préfecture, professeur Menestrel, capitaine d'infanterie Fernand Lagrange, Dufaulx, Douzillard, Desveaux, Gaillard ex-notaire, Gardeau avoué, Courtey fils, baron Ducluzeau, Meraud avoué, Gaillard fils, notaire.

Le 28 mai 1855, c'est le jour de la foire de la Saint-Mémoire. Il y a foule à Périgueux. Le commissaire de police Dousse, arrivé depuis peu dans la ville, et peut-être pas encore très familiarisé avec les us et coutumes est inquiet. Que fait-on dans ce cercle ? Y cultive-t-on seulement une sorte de savoir, les belles lettres et les arts ? Des activités moins louables sontelles dissimulées ? L'article 23 des statuts du Cercle de la Philologie stipule que l'entrée du club est formellement interdite aux non titulaires de la carte de membre du cercle. L'autorité de surveillance ne peut s'exercer. Pourtant il pénètre dans les salons et il constate que des personnes sont occupées autour de tables « où sont portés de forts enjeux ». Il croit remarquer que des personnes sont rapidement admises comme sociétaires dans ce cercle qui se dit privé. Il y a infraction à la loi, il dresse procès-verbal et transmet au Parquet. La société périgourdine est fort embarrassée. Dousse doit quitter peu après son poste à Périgueux, mais l'affaire suit son cours. Du Civil elle est portée devant la juridiction consulaire début janvier 1857. Un journal d'annonces publicitaires relate, avec un humour jugé malveillant, blessant, par les membres du club. Dans une lettre datée du 7 janvier le bureau s'indigne des propos rédigés dans cette presse. De plus, le journaliste n'étant présent à l'audience, il se plait à qualifier « d'honorables parmi les plus honorables les prévenus », « Le sentiment ordinaire des convenances aurait dû nous épargner vos insinuations. Il est de justice comme de tradition judiciaire que la presse sérieuse et digne s'abstienne toujours jusqu'après le jugement définitif de tout ce qui pourrait aggraver la position des prévenus ». Certes, le cercle est cher aux habitants du vieux Périgueux. C'est pourquoi le maire Bardy-Delisle vient le défendre par son témoignage. On ne peut prétendre comme le fait la gazette, que c'est une de ces maisons de jeu qui tirent leur existence des bénéfices du craps et autres jeux qui y sont complètement inconnus. « Qu'a de commun le cercle honorable dont nous faisons partie avec les lieux détestés où se perdent la forune et l'honneur des familles ? » s'exclament les responsables à la barre du tribunal.

En réalité, les dirigeants présents devant les juges, et qui sont MM. Edmond de Labatut, Lagrange, Roux, de Touchebœuf, de Froidefond, de Monfumat et de Crémoux, s'appuient sur une subtilité de leur règlement intérieur pour se défendre. Le rapport de police note la présence dans le cercle en ce jour funeste, de 26 personnes n'ayant pas la qualité de membre à part entière. Parmi elles, il y avait 23 agrégés, invités par des membres pour la circonstance, dont des magistrats de la Cour et même du Tribunal de Bordeaux. Les trois autres personnes en infraction ne semblent pas avoir

fourni de justifications à leur présence. Aux yeux des dirigeants du club, il n'y a pas là matière à procès. Cependant, on parle d'influences mises en jeu et de protections invoquées pour entraver le cours de la justice en arrêtant les poursuites, « Cette allégation est une injure toute gratuite pour les magistrats objets de pareilles sollicitations et pour les hommes et fonctionnaires élevés qui se seraient charges de cette mission ». Et les responsables accusés poursuivent ainsi : « Vous désignez même d'une manière précise M. le préfet de la Dordogne; il est possible, mais nous l'ignorons, que le premier magistrat de notre département, spécialement chargé des approbations et de la surveillance des cercles, se soit vivement ému d'une poursuite qui avait surpris autant qu'attristé le département tout entier, mais nous n'avons jamais sollicité son intervention à l'occasion du procès. Il a peutêtre cru de son devoir de détruire d'injustes préventions et d'éclairer l'administration supérieure, de hautes convenances nous y ont rendu complètement étrangers et nous avons laissé à la justice de cet honorable magistrat le soin de dire la vérité; elle suffisait pour nous défendre ».

Le Cercle de la Philologie condamné, va en appel. L'appel est interjeté, l'arrêt rendu est favorable au Tribunal de Commerce qui reçoit du cercle la somme de 25 F d'amende pour avoir enfreint la législation sur les

jeux.

Même s'il y eut quelques bavures, on retiendra le rôle de ces cercles, et de celui-ci en particulier, aux activités débordantes. La Dordogne en comptait sous le second Empire, près d'une centaine. Leur sens de la réflexion commandait toute l'activité intellectuelle, sociale, politique et économique du département.

Jacques LAGRANGE.

Nota.

Lors de la communication à la S.H.A.P. de ce varia, notre excellent confrère, M. Patrick Esclafer de la Rode, évoqua pour l'auteur des souvenirs conservés dans sa famille au sujet du Cercle de la Philologie, sur un certain M. Cellier. Celui-ci avait possédé un temps le château de la Hierce à Brantôme, puis avait élu domicile à l'hôtel de l'Univers à Périgueux. Ce fut un membre assidu du Cercle où il faisait preuve d'un humour caractéristique de l'époque.

Alors qu'assis à une table de jeu, il venait distraitement d'égarer ses louis, son partenaire voisin le lui fit remarquer :

- Vous avez laissé tomber votre argent.

Et de se précipiter pour lui être agréable en ramassant les pièces.

- Non, Monsieur, laissez! Les plus honnêtes n'y ajoutent rien.

Certains étaient curieux de sa façon de vivre et s'inquiétaient pour le cher homme :

— De quoi vivez-vous ?

- Mais... de privations !

Il rendit l'âme en 1890, dans sa chambre de l'hôtel de l'Univers. Souillé dans sa fange sur son lit d'agonie, face à ses derniers compagnons attristés, M. Cellier eut un dernier mot d'esprit :

- Ah! Mes bons amis, je ne me suis jamais autant em...!

J.L.

# La sépulture gallo-romaine des Brajots

commune de St-Crépin-de-Richemont

## I. — CONDITIONS DE DÉCOUVERTE (pl. 1) :

En 1960, près du hameau des Brajots, M. Faye, agriculteur, labourait une pièce de terrain lui appartenant <sup>4</sup> lorsqu'il fut intrigué par une résistance inhabituelle au passage du soc de la charrue. Voulant extraire ce qu'il croyait être un rocher, lui et sa famille découvrirent une sépulture à incinération gallo-romaine. Elle était protégée par un coffre parallélépipédique en pierre scellé par un couvercle. A l'intérieur, sur le fond de la cuve, repossait une matière noirâtre, cendres ou résidus de la crémation, qui ne fut pas conservée. Un mobilier céramique ainsi qu'une pièce de monnaie accompagnaient cette matière : leur disposition dans la tombe ne fur pas relevée <sup>2</sup>. Ce coffre cinéraire ainsi que son mobilier furent plus tard déposés au musée municipal de Brantôme <sup>3</sup>.

#### II. — DESCRIPTION DE LA SÉPULTURE

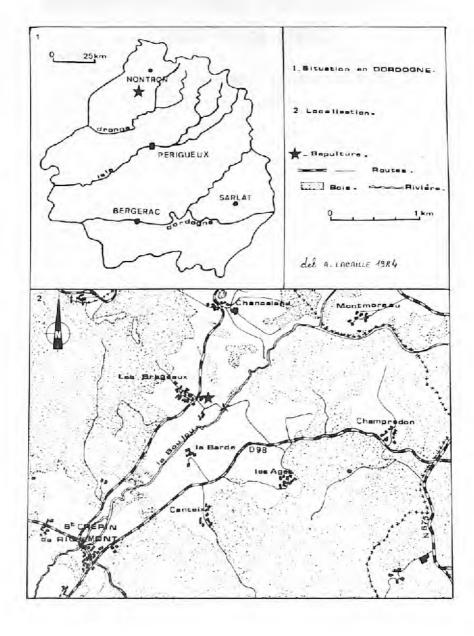
## A. - Le réceptacle ou coffre cinéraire (pl. 2) :

Il est formé d'un coffre parallélépipédique (dimensions : log. 1,10 m, larg. 0,70 m, haut. 0,56 m) taillé dans la pierre calcaire du pays. La cuve est de la même forme (long. 0,86 m, larg. 0,47 m, prof. 0,37 m). Un couvercle épais de 0,17 m environ s'encastre directement, sans feuillure, sur le coffre. Les parois intérieures de la cuve sont taillées régulièrement. Par contre, les parois externes de moins bonne finition, et une dissymétrie des faces du coffre (voir Coupe C) prouvent que le coffre cinéraire devait, dès l'origine, être complètement enterré. L'ensemble coffre et couvercle pèse un poids respectable.

Saint-Grépin-de-Richemont, cadastre 1970, section AK, parcelle n° 290

<sup>2.</sup> PETIT (Robert), B.S.H.A.P., 1960, et COUPRY (P.), Gallia, 1961, p. 179, 180.

<sup>3.</sup> AUBLANT (P.), B.S.H.A.P.; 1966, p. 76; et journal Sud-Ouest, 19 mars 1966, f. 5.



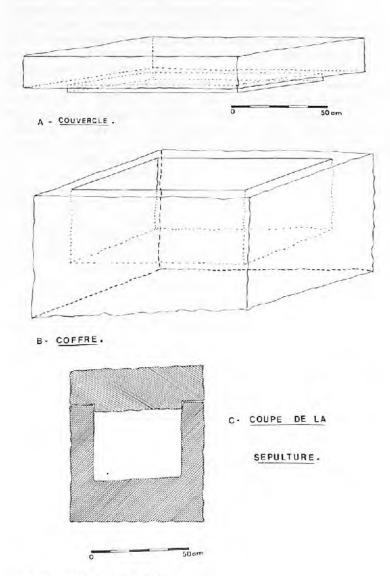
Par sa forme, mais avec des dimensions réduites, le coffre cinéraire des Brajots est comparable au sarcophage de la sépulture de Niort-Bessines. datée entre 70 et 95 de notre ère (Mitard, 1977, p. 201 à 237). Seul diffère le mode de fermeture du couverele. En Dordogne, un sarcophage de forme semblable a été découvert protégeant une inhumation à Corneguère, à Lisle (Roux, 1936). Mais, par ses dimensions réduites, malgré ses ressemblances de conception, le coffre des Brajots n'a pu être fabriqué que pour servir à une incinération. Nous connaissons, hors du département, des coffres cinéraires de même forme et de même conception parmi lesquels nous pouvons classer le coffre des Brajots : à La Quenouillère (Charente) pour une tombe de la première moitié du IIe siècle (Chauvet, p. 151 à 166), à Lagraulière (Corrèze) où le couvercle était formé de plaques de schiste (Boudrie, 1964). à Védignat, commune d'Ars (Creuse), sépulture au riche mobilier (Cessac, 1874 et Janicaud, 1943, p. 439) et à Montlevade, commune de Saint-Sulpice le Guérétois (Creuse), (Cessac, 1873). Jusqu'à présent, ce modèle de réceptacle est connu en Charente mais il est surtout plus commun dans le centre de la Gaule. Dans la catégorie des coffres cinéraires parallélépipédiques, celui des Brajots est l'un des plus grands et l'un des plus volumineux. Par son poids et par ses dimensions, nous pouvons le comparer, dans la catégorie des coffres cinéraires cylindriques ou cubiques, à la place occupée par l'ossarium en granit de Prat de Chambonchard (Laville, 1967).

Il est difficile de dater par sa forme un coffre cinéraire. Signalons néanmoins qu'en Corrèze des sépultures à incinération avec ossarium cylindrique ou cubique apparaissent vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle et se rencontrent encore dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle (Lintz, 1981, p. 55).

## B. - Le mobilier céramique (pl. 3) :

Il se compose :

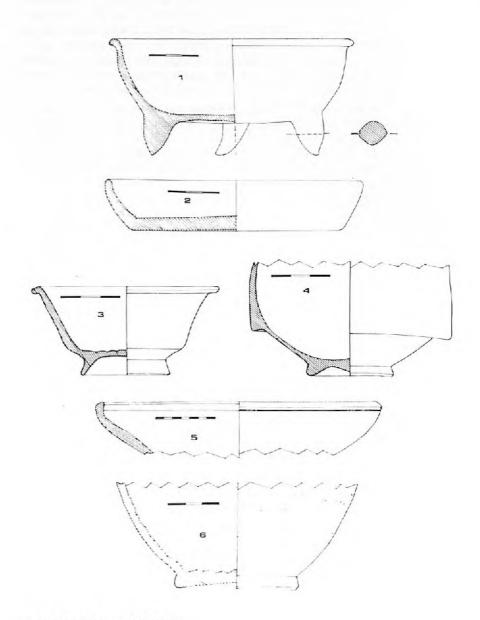
- d'une coupe tripode N° 1 de type Santroi 75 à pâte extérieurement gris-noir, intérieurement gris-rose dégraissée de gros fragments de quartz, à fond plat et aux pieds de section losangique. Le col est terminé par une lèvre arrondie externe. Cette forme de tripode est connue en Aquitaine et est datée de + 40 à + 120 mais surtout dans la seconde moitié du 1er siècle (Santrot, p. 72, pl. 14). Un forme semblable a été découverte dans la salle 1 de la villa du Boin (Corrèze) : elle y est datée du IIe siècle (Joudoux, 1975, p. 250). Typologiquement entier, ce tripode, lors de la découverte, était brisé en plusieurs fragments. Il a reçu sur le fond, entre les trois pieds, un coup donné extérieurement. Ses parois n'ont pas subi l'action des flammes du bûcher funéraire.
- d'une assiette n° 2 à fond plat, de cuisson réductrice (pâte grise à l'extérieur, blanche à l'intérieur). La présence d'un ressaut interne entre panse et fond la fait attribuer à la forme Santrot 42, datée le plus souvent en Aquitaine de + 40 à + 80 (Santrot, p. 59, pl. 7). Cette forme d'assiette se rencontre également au cimetière de Concèze (Corrèze) qui a été utilisé



pl.2: COFFRE CINERAIRE.

durant la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Elle y est présente dans les sépultures 5 et 6 (Lintz et Roumier, p. 70 à 77). Cette forme d'assiette a été aussi découverte dans un niveau du II<sup>e</sup> siècle du site de La Caure, commune de La-Chapelle-Taillefert (Creuse) (Dussot, 1981). De forme complète, en un seul morceau, il manque à cette assiette un important fragment occupant un quart de la surface de la panse. Ses parois externes sont recouvertes d'une couche gris-marron provenant des restes de la crémation.

- d'une petite coupe n° 3 à pâte rougeâtre attribuable probablement à une coupe sigillée lisse, son engobe ayant totalement disparu, attaqué sûrement par les flammes du bûcher. Elle est attribuable à la forme Drag. 46, typique au II<sup>e</sup> siècle des officines du centre et de l'est. Elle a été produite : à La Gaufresenque, pour la série C (coupe CI) entre + 90 et +150 (Vernhet, p. 17 à 20) ; dans le centre de la Gaule au II<sup>e</sup> siècle (Terrisse, p. 69, pl. 29) ; à Bellerive-sur-Allier dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle (Corrocher, p. 6 à 8, pl. 1). Cette coupe, outre l'état de ses parois qui ont subi l'action du feu, typologiquement entière, a été découverte brisée en plusieurs fragments au milieu des cendres résultant de l'incinération. Pour cette raison, ses parois sont recouvertes, tout comme pour l'assiette n° 2, d'une couche cendreuse gris-marron. Quelques fragments sont manquants.
- d'un bol hémisphérique n° 4 à bandeau vertical et à pied annulaire divergent. La pâte de coulcur orangée, due à une cuisson oxydante, est dégraissée finement (mica). L'engobe, corrodé comme celle de la coupe n° 3, a totalement disparu ce qui empêche de déterminer si ce bol, auquel manquent col et lèvre, correspond à une sigillée lisse ou à une céramique commune. Par sa forme, ce bol est proche des coupes Drag. 44 en sigillée lisse découvertes à Pépiron et datées de l'époque des Antonins (Gabet, p. 45 à 70). En céramique commune, une jatte Santrot 160 de forme semblable a été découverte à Camblanes (Gironde) dans des niveaux fin Ier-début Ile siècle. La pâte brun-rouge est dégraissée grossièrement de quartz blanc ; un pseudo-engobe de même couleur que la pâte la recouvre (Santrot, p. 100, pl. 31). Un bol de même forme, noté 59-06-04 à pâte grise (trace de mica), recouvert d'un engobe orangé, appartient au mobilier du cimetière de La Croix-d'Allieu (Haute-Loire), occupé du milieu du IIe siècle au début du IIIe siècle (Santal, p. 80 à 83). Cette forme de bol est également présente à de nombreux exemplaires dans le mobilier des sépultures 3, 4, 5 et 6 du cimetière de Concèze, daté de la seconde moitié du IIe siècle (Lintz et Roumier). L'état du bol n° 4 est le même que celui de la coupe n° 3 avec les mêmes caractéristiques : parois et pâte totalement corrodées, trace d'une couche cendreuse gris-marron sur les parois, coupe typologiquement presque complète brisée en plusieurs fragments, fragments de vase manquants.
- d'un important fragment de col et de panse d'une écuelle n° 5 à bord rejeté. La lèvre en forme de gui est creusée d'une gorge externe. La pâte grise, de cuisson réductrice, est dégraissée grossièrement. Sa forme est



pl.3 MOBILIER CERAMIQUE.

proche de celle de la coupe Santrot 116 datée à Saintes de + 15 à + 40 (Santrot, p. 88, pl. 22).

— d'un fond de cruche n° 6 à pied creux annulaire. La pâte grise est de cuisson réductrice. La surface extérieure grise a reçu un lustrage irrégulier. Ce fond forme un seul fragment.

#### C. - Le mobilier métallique :

Lors de la découverte, on recueillit une monnaie de bronze difficilement identifiable et illisible. Ce moyen bronze n'a pas été conservé avec le reste du mobilier au musée municipal de Brantôme. Il n'a donc pu être étudié.

#### III. — DATATION DE LA SÉPULTURE

Par l'ensemble du matériel recueilli ainsi que par son coffre cinéraire, la sépulture des Brajots se situe chronologiquement au II<sup>e</sup> siècle et plus précisément dans la seconde moitié de ce siècle, datation corroborée par celle des vases 2, 3 et 4.

#### IV. - LES RITES FUNÉRAIRES

#### A. - Le type de sépulture :

L'incinération découverte aux Brajots se présentait sous forme de coffre cinéraire en pierre qui protégeait une matière noirâtre au fond de la cuve accompagnée de céramiques et d'une monnaie. Cette matière noirâtre, d'une épaisseur de I à 2 cm. environ, d'après les traces noirâtres relevées au bas des parois intérieures de la cuve, tapissait entièrement cette dernière. Elle n'a été ni analysée, ni conservée. Ce devait être soit les restes provenant du bûcher funéraire (charbons de bois), soit ces mêmes restes auxquels étaient mêlées les cendres du défunt.

Lors de la découverte de la tombe, aucune mention d'urne funéraire, vase entier contenant les restes du défunt, n'a été faite. L'étude du mobilier céramique écarte de ces usages tout vase découvert brisé. Seuls, l'assiette 2 ou le fond de cruche 6 sont susceptibles d'avoir servi d'urne funéraire. La première, incomplète, porte toujours sur ses parois une couche grise cendreuse. Pour le second, des découvertes en Gaule septentrionale ont montré que des vases incomplets (fonds de dolium, d'amphores, de cruches... ainsi que... d'assez grands tessons) ont été utilisés comme urnes (Doorselaer, p. 102). Pour la sépulture de St-Crépin-de-Richemont, vu l'imprécision des mentions de la découverte, l'absence de relevés pour connaître la disposition des objets dans la tombe, la présence d'une urne funéraire ne peut être confirmée. Pour toutes ces raisons, en nous basant sur la terminologie adoptée par Van Doorselaer, nous pouvous classer l'incinération des Brajots:

— soit dans la catégorie des *brandgrubengräber*, sépultures renfermant à la fois les restes de la crémation et les objets sauvés du bûcher, le tout répandu au fond de la fosse parfois accompagné d'un mobilier funéraire (Doorselaer, p. 90 et 93). Dans ce cas, l'incinération que nous étudions est semblable à celles de type B découvertes dans la nécropole de Gratte-Dos (Côte-d'Or) (Ratel, p. 80).

 soit dans celle des brandschüttungsgräber, tombes où une urne contient ossements et restes du bûcher. Par-dessus et autour de cette urne, on a

répandu les restes du bûcher (Doorselaer, p. 104, 105).

#### B. - Offrande et mobilier funéraire :

Le rituel lié à l'incinération nous amène à distinguer entre le mobilier funéraire et l'offrande.

L'offrande est constituée par les objets particulièrement chers au défunt qui sont déposés sur le bûcher funéraire pour être ensuite consumés. Les restes de ces objets avec les cendres étaient ensuite disposés dans la tombe. Généralement, la céramique était brisée rituellement comme dans les sépultures de Gratte-Dos (Ratel, p. 80). Plusieurs fragments, après reconstitution, sont manquants (Lintz, p. 52, 53). Tel est le cas, dans les céramiques de la sépulture, de la coupe 3 et du bol 4 aux parois corrodées recouvertes par une couche gris-marron d'aspect cendreux. Cette dernière est tout ce qui reste de la matière noirâtre déposée au fond de la cuve et à laquelle étaient mêlés les fragments de l'offrande.

Dans une sépulture, le mobilier funéraire se compose d'objets n'ayant jamais subi l'action des flammes du bûcher. Intacts ou brisés, ils étaient déposés, après crémation, auprès des cendres du défunt pour accompagner son voyage dans l'au-delà (Van Doordelaer, p. 111 à 114). Tel est le cas du tripode 1, du fragment d'écuelle 5 de l'assiette 2 et peut-être, selon le type de l'incinération, du fond de cruche 6.

#### C. - Le bris rituel des vases :

La coutume d'un bris intentionnel des vases se retrouve dans de nombreuses incinérations gallo-romaines. Le sens qu'il faut donner à ce rite nous échappe (Doorselaer, p. 115, 116). Il était effectué généralement soit avant, soit après crémation, c'est-à-dire soit sur la céramique de l'offrande, soit sur celle du mobilier funéraire (Lintz, 1981, p. 52, 53; Dupuy, p. 114, 115). tel est ce rite dans l'incinération de St-Crépin-de-Richemont où l'ensemble des vases déposés ont subi ou sont le résultat d'un bris rituel. Excluons néanmoins, malgré son état, le fond de cruche 6 susceptible de servir d'urne funéraire. Trois variantes du bris rituel se distinguent dans le mobilier céramique de la sépulture des Brajots.

a) La plus importante consiste à briser entièrement le vase et ensuite à déposer l'ensemble de ses fragments dans la tombe. Lors de la reconstitution, elle s'observe sur les vases suivants :

- coupe 3 : cassure médiane du pied annulaire provenant d'un heurt contre un objet large. Ensuite, cassures probables des gros tessons restants.
  - bol 4 : parois de panse systématiquement brisés sur un angle.
- tripode 1 : bris dû à un coup porté extérieurement par un objet pointu entre les pieds.

Ce bris rituel se rencontre dans de nombreuses sépultures galloromaines. Citons celles du cimetière des dunes à Poitiers (Eygun, 1933, p. 15 à 23), de la nécropole d'Ussubium (Cadenat, 1982, p. 205), celles de la région d'Auzances (Creuse) (Autexier, 1976), de Lavaud (Creuse) (Dupuy, ibidem), de la Doulange (Corrèze) (Lintz, 1969, p. 133), et plus près, l'incinération des Grandes Terres à Neuvic (Dordogne) (Chevillot, 1980, p. 232 et 233).

- b) La seconde variante de ce rîte est représentée par le bris partiel de l'assiette 2. Un coup porté intérieurement a enlevé un gros fragment de sa panse. Il semble que, comme dans le rîte de l'enclouage, on ait voulu marquer pour un usage strictement funéraire ce vase commun. Il est également possible qu'on ait désiré prélever, avant la fermeture de la tombe, un tesson du mobilier funéraire. Un cas semblable a été rencontré dans la sépulture des Grandes Terres où la cruche 1 inutilisable a perdu son col (Chevillot, p. 207 et 230).
- c) La dernière variante concerne le fragment d'écuelle 5, seul gros tesson à ne pas se recoller avec aucun autre fragment de céramique, Conséquence d'un bris rituel, il représente dans la sépulture un dépôt intentionnel. Van Doorselaer signale en Gaule septentrionale cette variante du bris rituel où les tessons concernés, de forme ovale, avaient des bords polis (1967, p. 116). De même lors de la fouille de la nécropole des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Planson, 1982, p. 167). Remarquons que dans la sépulture des Brajots, le fragment d'écuelle 5 n'a reçu aucun polissage mais que ses cassures restent fraîches. Cela nous rapproche donc du dépôt de tessons qui a été constaté dans les incinérations de la nécropole de Gratte-Dos (Côte-d'Or) (Ratel, p. 96). Un rite semblable est susceptible de se rencontrer dans celle de Concèze en Corrèze où des tessons de mêmes récipients se retrouvent dans le mobilier de deux incinérations n° 4 et 5 (Lintz et Roumier, 1981, p. 84). La même constatation a été faite pour la nécropole de Lavaud (Dupuy, p. 114).

#### D. - Obole à Charon ou naulum :

Ce rite typique de l'époque gallo-romaine est présent dans la sépulture des Brajots. La monnaie de bronze illisible, inidentifiable, n'a pas été conservée. En Corrèze, les mOnnaies découvertes dans les sépultures ont les mêmes caractéristiques que celle des Brajots : très usées, ayant souvent longtemps circulé (Lintz, 1981, p. 52). On suppose qu'elles étaient placées puis retirées avant la crémation de la bouche du défunt. Elles étaient

ensuite déposées dans la sépulture pour le voyage outre-tombe (Van Doorselaer, p. 123).

#### V. - L'ENVIRONNEMENT DE LA SÉPULTURE

L'incinération des Brajots a été découverte sur une pente douce orientée vers l'est située sur le bord d'un modeste ruisseau, le Boulou. C'est la seule certitude que nous ayons car nous connaissons mal l'environnement immédiat de cette sépulture à l'époque gallo-romaine :

1° - Aucun habitat proche gallo-romain en liaison avec cette tombe,

jusqu'à présent, n'est connu.

2° — Il est probable que l'incinération en coffre cinéraire fait partie d'une nécropole telle que celle de Concèze (Corrèze) où sont mêlées incinérations protégées par des coffres cinéraires et fosses simples en pleine terre. Les premières sont facilement découvertes grâce au soc de la charrue alors que les secondes sont fréquemment détruites (Lintz, 1981, p. 50).

#### VI. - CONCLUSIONS ET DISCUSSIONS

En Dordogne, peu de sépultures gallo-romaines sont connues et ont pu être étudiées suffisamment. Il nous est donc difficile de situer localement l'incinération de Saint-Crépin-de-Richemont. Il est de plus impossible de relier cette sépulture à l'habitat gallo-romain tel que pour le vicus des Bolards à Nuits-Saint-Georges, parce que ce dernier est également très mal connu. Nous ne pouvons donc que formuler remarques et hypothèses en nous basant sur les travaux publiés pour l'extérieur du département.

1°) L'incinération des Brajots se présente sous forme d'un dépôt de cendres accompagnées d'un mobilier funéraire et d'offrandes qui, dans leur totalité, sont protégés par un coffre cinéraire en pierre. La conception de cette tombe diffère de celle des incinérations avec ossarium qu'on découvre fréquemment dans le centre de la France (Limousin, Berry). Dans ces sépultures, seuls les restes du défunt et l'urne funéraire sont protégés par un ossarium de pierre de forme soit cylindrique, soit cubique, soit quelquefois parallélépipédique. Les cendres du bûcher et le mobilier funéraire, par contre, sont déposés en dehors de l'ossarium, autour de celui-ci, dans la fosse creusée dans le sol pour le loger.

Ce type d'incinération auquel appartient celle des Brajots, jusqu'à présent, a été découvert aussi bien en Charente qu'en Creuse, région où il coexiste avec des sépultures à ossarium. Ce type de tombe ne semble donc pas caractéristique d'une région donnée. Il apparaît donc que, pour cette catégorie de sépultures, on ait voulu protéger plus efficacement par un coffre en pierre et non par une caisse en bois périssable, et donc plus durablement, la totalité de la tombe pour que le défunt puisse accomplir sans problème son voyage dans l'au-delà.

2°) Par contre, au niveau des rites funéraires, il existe des similitudes entre la sépulture des Brajots et les autres incinérations de même époque découvertes dans le centre et le centre-est de la France. Tel est le cas du bris rituel des vases céramiques qui est commun. Signalons que ce rite préromain est connu dans notre région (Chevillot, 1980) depuis au moins l'âge de bronze. Tel est le cas de la présence de l'obole à Charon dans la sépulture de Saint-Crépin-de-Richemont, qui conforte cette similitude de rites.

Cette incinération s'intègre donc assez bien sur ce point là dans le con-

texte funéraire gallo-romain de cette époque.

Par ses différences et par ses similitudes, l'incincration découverte aux Brajots est donc typique de cette seconde moitié du IIe siècle, époque où ce mode d'ensevelissement encore prédominant montre toute sa diversité.

> Alain LACAILLE, Ecole Primaire, St-Marrial-d'Albarède 24160 Excidenil.

#### BIBLIOGRAPHIE

AUTEXIER (J.Y.), Cinq sépultures en colfres cinéraires provenant de la région d'Auzances (Creuse), Rev. Arch. du Centre, 1976 t. XV, n° 57 et 58, p. 75 à 96. BOUDRIE (H.), Quelques découvertes en haute et moyenne Corrèze, Lemouzi, 1964,

n° 9, p. 88 à 93.

CADENAT (P.), Nouvelles recherches dans la nécropole gallo-romaine d'Ussubium, commune du Mas-d'Agenais, Recueil des travaux de la Société académique d'Agen, 3° série, t. IV, 1982, 280 p., 45 fig.

CESSAC (P. de), Les divers modes de sépultures employés à l'époque gallo-romaine sur le territoire actuel de la Creuse, Bulletin Monumental, 1873, p. 127 à 161,

CESSAC (P. de), Sépulture d'un jeune enfant gallo-romain à Védignac, commune d'Ars (Creuse). Revue Archéologique, 1874, p. 345 à 354.

CHAUVET (G.), Une tombe gallo-romaine à incinération à La Quenouillère (Charente). Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest, 1925, p. 151 à 166.

CHEVILLOT (C.) et MOISSAT (J.C.). Une sépulture gallo-romaine à incinération (IIº siècle), au lieu dit « Les Grandes Terres », commune de Neuvic : réflexions sur les rites funéraires, B.S.H.A.P., t. CVII, 1980, p. 198 à 240, 16 fig.

CORROCHER (J.), Catalogue des formes lisses de l'atelier de céramique sigillée de Bellerive sur-Allier (Allier), Sites, 1981, nº 8 et 9, p. 6 à 11, 2 pl.

DUPUY (P.), La nécropole de Lavaud (Creuse), Rev. Arch. du Centre t. VII, n° 26, 1968, p. 99 à 117.

DUSSOT (D.), Fouilles de sauvetage sur le site de La Caure, commune de La Chapelle-Taillefer (Creuse), Travaux d'archéologie limousine, 1981, n° 2, p. 152 à 154.

GABET (C.), La céramique gallo-romaine recueillie à Pépiron (Charente-Maritime). Gallia, t. 27, 1969, p. 45 à 70.

- JANICAUD (Dr G.), La Creuse gallo-romaine: les sépultures, Mémoires de la société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. 28, 1943, p. 426 à 463.
- JOUDOUX (R.), La villa gallo-romaine du Boin (fouilles), Lemouzi, n° 55, 1975, p. 249 257.
- LAVILLE (L.), Le grand coffre gallo-romain du Prat de Chambonchard, près d'Evauxles-Bains, Rev. Arch. du Centre, t. 6, 1967, p. 212 à 217.
- LINTZ (G.), Sépulture gallo-romaine de la Doulange, commune de Saint-Pardoux-le-Neuf (Corrèze ; matériel, céramique, Rev. Arch. du Centre, t. VIII, 1969, n° 30, p. 133 à 142.
- LINTZ (G.), Carte archéologique de la Gaule Romaine : la Corrèze, fasc. 16, 1981, Académie des Inscriptions et Belles lettres, 149 p., 16 pl., 1 carte.
- LINTZ (G.) et ROUMIER (G.), La nécropole gallo-romaine de Concèze, Travaux d'archéologie limousine, n° 2, 1981, p. 59 à 86.
- MITARD (P.H.), Une riche sépulture gallo-romaine découverte près de Niort (Deux-Sèvres, Gallia, t. 35, 1977, p. 201 à 237.
- PLANSON (E.), La nécropole gallo-romaine des Bolards, Nuits-Saint-Georges, C.N.R.S., 1982, 190 p., 39 fig., 24 pl.
- RATEL (R.), La nécropole gallo-romaine de « Gratte-Dos », commune de Meuilley (Côte-d'Or), Rev. Arch. de l'est et du centre-est, n° 107-108, 1977, p. 63 à 99.
- Chanoine ROUX, B.S.H.A.P., 1936, p. 231 et p. 237, 238.
- SANIAL (B.), Une fouille de Vincent Durand : le cimetière à incinération de La Croixd'Allieu, Céramiques antiques du Forez et du Velay, 1975, n° 4. Centre d'études foréziennes, p. 79 à 101.
- SANTROT (M.H. et J.), Cèramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine, C.N.R.S., 1980, 267 p., 133 pl.
- TERRISSE (J.R.), Céramiques sigilées gallo-romaines des Martres de Veyre (Puy de Dôme), 19, supplément à Gallia, 1972, 162 p., 58 pl.
- VAN DOORSELAER (A.), Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale, Dissertationes archaeologicae gandenses. 1967, De Temple Brugge, 328 p., 5 plans.
- VERNHET A., Création flavienne de 6 services de vaisselle à La Graufesenque, Figlina, 1976, n° 1, p. 13 à 27.

## BIBLIOGRAPHIE

# Le Périgord vu par un géographe

Depuis le début du siècle ont paru plusieurs études de géographie régionale sur le Périgord. Chacune d'elle a marqué sur la précédente quelques progrès : une documentation rajeunie, de nouveaux aperçus sur le passé et le présent de la vieille province ; des jugements plus ou moins motivés sur sa population. Voici maintenant que dans son ouvrage sur le Midi atlantique de la collection Atlas et Géographie de la France moderne qu'il dirige 1, le Doyen Louis Papy vient de réserver quarante pages à notre pays. Selon la tradition, elles en brossent un nouveau tableau, bien informé et d'agréable lecture.

Après avoir brièvement évoqué l'antique unité de notre région historique, l'auteur nous présente ses habitants, de réputation jadis farouche, et il y avait de quoi : affrontés à un milieu ingrat, accablés d'impôts, détroussés par les routiers, ils avaient, quand ils le pouvaient, la réplique brutale. Ils se sont adoucis ; moins nombreux, ils ont accueilli des immigrés de caractère plus facile. Ils ne retirent pas cependant tous les profits souhaitables de leur esprit ouvert aux progrès des temps actuels. Leur agriculture, quoique rénovée, reste fragile ; de multiples petites industries ne parviennent pas à créer une grande prospérité, villes et bourgades entretiennent des échanges parfois languissants, à l'écart des grandes routes.

Pour nuancer des opinions trop tranchées, pour atténuer l'àpreté de certains paysages, l'auteur s'engage dans la description commentée des diverses régions périgourdines. Cependant, au lieu de suivre les décisions traditionnelles : Périgord Vert, Périgord Blanc, Périgord Noir, etc., il préfère donner le pas aux grandes vallées et à leur environnement de collines et de plateaux : Pays de l'Isle et de la Dronne, Périgord de la Dordogne et de la Vézère ; bordure du Massif Central et Périgord limousin, ce qui nous ramène parfois aux petites régions naturelles ; Double et Landais, causse de Thenon et de Daglan, etc.

Nous n'entrerons pas dans le détail des belles pages consacrées à Périgueux, ou à la vallée de la Vézère, au vignoble de Bergerac, ou aux campagnes du Ribéracols. Nous laisserons au lecteur le soin et le plaisir de découvrir quelques phrases bien cisélées :

« la fraîcheur des près dans les fonds d'où s'exhale le parfum de l'herbe mouillée ;
 « la nappe de brume flottant sur les étangs et le murmure des cascades au fond des gorges » ;

Ou bien, l'histoire étant inséparable de la géographie, voici quelques évocations du passé :

« ces croyances (superstition et sorcellerie) étaient liées à la pauvreté, à la tristesse de la condition humaine, à l'angoisse des lendemains » ;

<sup>1.</sup> Atlas et géographie de la France moderne Editions Flammarion, 16 vol., 1975-1983.

« la Vésone gallo-romaine au sol pétri de débris antiques » ;

« chaque siècle a apporté à Sarlat les trésors de son art ; les plus beaux fleurons en sont les hôtels en pierre blonde du XVIº et du XVIº siècles ».

Nous devons plutôt nous limiter aux lignes de force d'un texte dense et précis :

 Ce sont d'abord les vallées, qui avaient enchanté Vidal, de la Blache, sillons de lumière et d'eaux vives, aux riches et plantureuses campagnes, et de circulation facile d'une ville à l'autre;

2) Par contraste, l'auteur dépeint les sombres collines couronnées d'épaisses

forêts, mais où s'ouvrent quelques larges clairières bien cultivées.

3) C'est ensuite la description des champs et des fermes, parfois groupés en petites exploitations de naguère, parfois étendus en grands domaines habilement exploités, mais où partout se creusent des vides et s'élargissent des déserts humains;

 Ce sont de multiples petites industries, souvent issues de l'artisanat de jadis, utilisant toujours une main-d'œuvre habile, et maintenant en vie de modestes villages;

5) Ce sont surtout les villes qui offrent leurs services aux campagnes voisines

et relient le Périgord aux grands centres urbains de la nation ;

6) Ce sont enfin tant de petites régions naturelles, si différentes les unes des autres, mais uniés par le réseau des rivières descendues des hauteurs du Massif Central.

De sorte qu'après avoir lu ces quarantes pages consacrées à notre pays par le directeur de la grande collection de géographie régionale de la France, on reste méditatif. Comment une province si variée, écartelée entre les cités voisines de Bordeaux et de Limoges, de Brive et d'Angoulèma, comment s'est-elle malgré tout organisée en des temps très anciens ? Comment s'est-elle maintenue pendant plus de trois millénaires ? Et pourquoi les Périgourdins ont-ils toujours le sentiment d'une appartenance à une région historique plongeant ses racines dans un lointain passé ? C'est par cette paraphrase des propos de Louis Papy que nous laisserons au lecteur le soin de résoudre ce problème, si toutefois il comporte une solution.

P. FÉNELON

#### BIBLIOGRAPHIE

# Lascaux Brigitte et Gilles Delluc

Les œuvres mondialement connues sont souvent, paradoxe, pour le moins étranges, celles pour lesquelles nous manquons presque toujours de moyens d'information tout à la fois simples, précis, et facilement accessibles. Chacun de nous, par exemple, possède quelques notions élémentaires sur les pyramides d'Egypte ou sur la grande muraille de Chine, mais celui qui voudra parfaire ses connaissances sur l'un de ces sujets, cherchera désespérément dans toutes les librai-

rirs de sa ville l'ouvrage capable de satisfaire sa curiosité.

Ainsi en est-il pour la grotte de Lascaux. Chacun connaît les circonstances de la découverte et les exploits de Ravidat, chacun a dans les yeux les taureaux de la grande salle, la Licorne, la Frise des cerfs, le rhinocèros blessé affrontant l'homme à tête d'oiseau et quelques autres peintures qui décorent les gares de la S.N,C.F. ou les locaux des syndicats d'initiative périgourdins. Mais le néophyte ou l'amateur qui veut en savoir davantage va immédiatement se heurter aux pires difficultés. Il lui faudra compulser des ouvrages édités à peu d'exemplaires et par conséquent épuisés depuis fort longtemps, tels par exemple ceux de L. Laval, de F. de Windels et de A. Laming. S'il s'intéresse au « Pourquoi » et surtout au « Comment » de la grotte, il va rapidement s'égarer dans la recherche d'une bibliographie touffue et d'autant plus inaccessible qu'elle s'hypertrophie rapidement au cours des années. Aucun véritable travail d'ensemble n'avait été réalisé jusqu'à ce jour, mise à part l'excellente publication du C.N.R.S. : « Lascaux inconnu », ouvrage exhaustif, bien illustré, facilement accessible mais trop complet pour le profane en archéologie préhistorique.

"Lascaux", de Brigitte et Gilles Delluc, publié par les Editions du Périgord Noir, comble une lacune et arrive à son heure. Puisqu'il faut présenter ce livre en peu de lignes, disons tout d'abord, rapidement, qu'il s'agit d'un volume sobre mais élégant, imprimé sur très beau papier et qu'il bénéficie d'une iconographie abondante agréablement rehaussée par d'excellentes photographies en couleur. Si l'on ajoute à ces qualités un prix accessible à toutes les bourses, il faut féliciter l'éditeur pour cette réussite.

L'ouvrage obéit à un plan logique où sont abordés successivement : les circonstances de la découverte, la description de la cavité, la décoration des parois, l'âge des peintures, le matériel découvert dans le sol, les maladies dont la grotte a été atteinte depuis sa mise au jour et les moyens mis en œuvre pour la sauver. Avec une rigueur scientifique d'où l'anecdote n'est pas exclue, les auteurs nous apporlent une quantité de renseignements dont la plupart n'étaient connus à ce jour que par de rares spécialistes. La description de la caverne et de toutes les œuvres d'art qu'elle renferme est présentée d'une manière simple qui sera appréciée par le lécteur saoulé par les qualificatifs ampoulés et par les termes creux employés généralement en pareil cas. Tour à tour sont passées en revue les peintures et les gravures qui ornent : la Salle des Taureaux, le Diverticule Axial, le Diverticule de Droite, la

Nel, le Diverticule des Félins, l'Abside et le Puits. Les signes ne sont pas oubliés et leur présence en grand nombre est examinée avec l'exprit averti de spécialistes formés à l'école du Pr Leroi-Gourhan. Dans l'étude du style, le lecteur appréciera certainement une prose claire et précise, très éloignée du verblage ésotérique couramment employé de nos jours. Une part très importante du chapitre sur l'organisation du sanctuaire est judicieusement consacrée à un problème qui a fait couler beaucoup d'encre et soulevé des discussions passionnées : Il s'agit de la signification de l'art pariétal du Paléolithique supérieur. C'est dans la grotte elle-même que les auteurs puisent les arguments qui leur servent à étayer leurs convictions ou à temperer certaines affirmations un peu trop simplistes. C'est ainsi qu'ils font remarquer à propos du culte de la fécondité, que les bêtes supposées gravides ne sont pas toujours des femelles et, évoquent la magie de la chasse, ils notent la discordance entre les animaux peints et le gibier consommé. Ils concluent avec sagacité « Recherche de la beauté, magie et religion ont sans doute ici partie liée, mais l'importance respective de chacune de ces motivations demeurera sans doute toujours inconnue ».

Un autre chapitre important est celui qui traite de l'abondant matériel archéolo. gique découvert dans la grotte à l'occasion de travaux parfois hâtivement effectués. On a dit pendant longtemps que le sol des cavernes ornées était en général vierge de toute trace de fréquentation. A Lascaux, il a livré de très nombreux vesti. ges et en particulier 403 pièces de silex comportant les outils habituels du Paléoli. thique supérieur avec un forte proportion de lamelles à dos. Ces dernières, fait exceptionnel, portent encore les traces du mastic qui en assurait jadis la fixation. Les matières colorantes découvertes dans le niveau préhistorique ont permis d'identifier les auteurs du décor. Les charbons nous apprennent qu'ils vivaient il y a environ 17.000 ans à une époque où la cavité débouchait dans un paysage de prairie et de forêt claire où vivalent des troupeaux de rennes, en dépit d'un climat qui n'était pas tellement plus froid que de nos jours. Les instruments utilisés par les artistes. les cordes qui liaient leurs échafaudages et bien d'autres détails encore sont autant de sujets qui ne manqueront pas d'intéresser le profane et même le préhistorien chevronné. Tout l'ouvrage fourmille en précisions de ce genre qui humani. sent la grotte et la rapprochent de nous. Le chapitre intitulé « les maladies de Lascaux » énumère les motifs de la fermeture pour raisons de santé. Les dégâts biochimiques dont les parois ont été victimes sont analysés avec une rigueur méthodique ou apparaît en filigrane l'esprit critique et le scepticisme du clinicien co-auteur de cet ouvrage.

Le dernier chapitre est à visée beaucoup plus matérielle. Véritable plaidoyer pour un « faux », il démontre, à tous ceux qui n'ont pas eu la chance ou le privilège de visiter Lascaux l'Unique, que Lascaux 2 est une réplique rigoureusement exacte qui devrait leur ôter définitivement le regret de n'avoir pu comtempler l'original... mais ceci est un autre histoire.

Véritable mise au point des dernières connaissances, concis mais complet, agréable à lire, bien illustré, bien présenté, l'ouvrage de Brigitte et Gilles Delluc est d'ores et déjà promis à une réédition prochaîne.

Jean GAUSSEN.

# PUBLICATIONS DE LA SOCIETE

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	35
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	45
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	10
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	60
de Laurière	60 50
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubour-	
guet, 2 vol	120
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanolne Lavialle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	35
Bulletin 1960)	50
du Bulletin)  Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne,	80
par H. Gouhier	20
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	20
Les - Souvenirs - du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret	60
Table méthodique des planches et Illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	250
Les ex-libris et fers de re'iure périgourdins antérieurs à la période moderne,	120
par Ch. Lafon	120
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules).	35
On peut se procurer à la Société:	
La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	25
Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande.	
accompagnée de son montant.	